

As-Siratou l-Moustaqim

Le Droit Chemin



De son
Auteur le serviteur de
La science du Hadith honoré
Le très Savant, le Mouhaddith
Le Chaykh ^Abdou l-Lah Al-Harariyy
Connu sous le nom d'Al-Habachiyy
Que Allah lui pardonne,
à lui et à ses parents



Section des Recherches et des Études Islamiques de
l'Association des Projets de Bienfaisance Islamiques

Troisième Édition

Avril 2017



Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim
ce qui signifie :
Je commence par le nom de *Allah*, *Ar-Rahman Ar-Rahim*

As-Siratou l-Moustaqim

Le Droit Chemin

Louanges à *Allah*. Que Dieu élève en degré le Messager de *Allah* et apaise ses craintes quant au sort de sa communauté.

Allah ta^ala dit :

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَلۡتَنظُرۡ نَفۡسٞ مَّا قَدَّمَتۡ لِغَدٖ ﴾ ١٨

(*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Laha wal-tandhour nafsoun ma qaddamat lighad*) dans la sourate *Al-Hachr*, ce qui signifie : « **Ô vous qui croyez, faites preuve de piété à l'égard de *Allah* et que chacun considère ce qu'il prépare comme actes de bien pour l'au-delà**. »

Notre maître *^Aliyy*, que *Allah* l'agrée et honore son visage, dit : « *Aujourd'hui les actes et demain les comptes.* » Rapporté par *Al-Boukhariyy* dans le chapitre *Ar-Riqaq*.

Le plus grand des droits de Allah sur Ses esclaves

Sache que le plus éminent des droits de *Allah* sur Ses esclaves, c’est la croyance en Son unicité *ta^ala* et de ne rien adorer d’autre que Lui. En effet, associer quoi que ce soit à *Allah* est le plus grand péché que l’esclave puisse commettre. C’est le péché que *Allah* ne pardonne pas, alors qu’Il pardonne tout péché moindre que celui-là à qui Il veut. *Allah ta^ala* dit :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ﴿٤٨﴾ ﴾

(*’inna l-Laha la yaghfirou ‘an youchraka bihi wayaghfirou ma douna dhalika liman yacha’*) dans la sourate *An-Niça’*, parole qui signifie : « **Certes, *Allah* ne pardonne pas qu’on Lui attribue un associé et Il pardonne les péchés moins graves que cela à qui Il veut.** »

Il en est de même pour toutes les sortes de mécréance, *Allah* ne les pardonne pas. Preuve en est Sa parole *ta^ala* :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَصَدُّواْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ مَاتُواْ وَهُمۡ كُفَّارٞ فَلَن يَغۡفِرَ ٱللَّهُ لَهُمۡ ﴿٣٤﴾ ﴾

(*’inna l-ladhina kafarou wasaddou ^an sabili l-Lahi thoumma matou wahoum kouffaroun falan yaghfira l-Lahou lahoum*) dans la sourate *Mouhammad*, qui signifie : « **Certes, ceux qui ont mécru et qui ont empêché les gens d’entrer en Islam, puis sont morts en étant mécréants, *Allah* ne leur pardonnera pas.** »

Le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((مَنْ شَهِدَ أَنْ لا إِلَهَ إِلَّا اللهُ وَحْدَهُ لا شَرِيكَ لَهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ وَأَنَّ

عِيسَى عَبْدُ اللهِ وَرَسُولُهُ وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ وَالْجَنَّةَ حَقٌّ وَالنَّارَ حَقٌّ أَدْخَلَهُ اللهُ الْجَنَّةَ عَلَى مَا كَانَ مِنَ الْعَمَلِ))

(*man chahida 'an la 'ilaha 'il-la l-Lahou wahdahou la charika lah ; wa'anna Mouhammadan ^abdouhou waraçoulouh ; wa'anna ^Iça ^abdou l-Lahi waraçoulouh ; wakalimatouhou 'alqaha 'ila Maryama warouhoun minh ; wal-jannata haqqoun wan-nara haqq ; 'adkhalahou l-Lahou l-jannata ^ala ma kana mina l-^amal*), comme le rapporte *Al-Boukhariyy* ; cela signifie : « ***Celui qui témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est unique sans associé, que Mouhammad est Son esclave et Son messager, que ^Iça est l'esclave de Allah et Son messager, qu'il est Sa bonne nouvelle annoncée à Maryam et que son âme est créée et honorée par Lui, que le paradis est une vérité et que l'enfer est une vérité, Allah le fera entrer au paradis quels que soient ses actes.*** »

Dans un autre *hadith* :

((فَإِنَّ اللهَ حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللهُ يَبْتَغِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللهِ))

(*fa'inna l-Laha harrama ^ala n-nari man qala la 'ilaha 'il-la l-Lah, yabtaghi bidhalika wajha l-Lah*) rapporté par *Al-Boukhariyy* ; cela signifie : « ***Certes, Allah a interdit à l'enfer de garder éternellement celui qui aura dit "il n'est de dieu que Allah", en recherchant par cela l'agrément de Allah***. »

Il est un devoir de joindre la foi en l'envoi de *Mouhammad* en tant que messager au témoignage qu'il n'est de dieu que *Allah*, et ceci est le minimum pour être sauvé de l'éternité à jamais en enfer.

La Signification des deux témoignages

La signification du témoignage qu'il n'est de dieu que *Allah* est globalement : je reconnais par ma langue, je crois et j'accepte par mon cœur que Celui Qui mérite d'être adoré, c'est *Allah ta^ala* Lui seul.

La signification du témoignage que *Mouhammad* est le Messager de *Allah* est : je reconnais par la langue et je crois par le cœur que notre maître *Mouhammad* ﷺ est envoyé par *Allah* en tant que messager à l'ensemble des mondes des humains et des *jinn*, et qu'il a été véridique en tout ce qu'il leur a transmis de la part de *Allah ta^ala,* afin qu'ils aient foi en sa Loi(1) et afin qu'ils le suivent.

Ce que l'on vise par les deux témoignages, c'est de nier la divinité à tout autre que *Allah*, de la confirmer pour *Allah ta^ala* tout en reconnaissant et en croyant au statut de messager de notre maître *Mouhammad* ﷺ.

Allah ta^ala dit :

﴿ وَمَن لَّمْ يُؤْمِن بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ فَإِنَّا أَعْتَدْنَا لِلْكَافِرِينَ سَعِيرًا ﴿١٣﴾ ﴾

(*waman lam you'min bil-Lahi waraçoulihi fa'inna 'a^tadna lil-kafirina sa^ira*) dans la sourate *Al-Fath*, ce qui signifie : « **Ceux qui ne croient pas en *Allah* et en Son Messager : Nous avons préparé pour les mécréants l'enfer**. »

Cette *'ayah* juge explicitement mécréant quiconque ne croit pas en *Mouhammad* ﷺ. Celui qui le conteste aura contredit le *Qour'an*, et celui qui contredit le *Qour'an* devient mécréant.

---

(1) sa *Chari^ah*

Les juristes de l'Islam sont unanimes à juger mécréant celui qui aurait une autre religion que l'Islam, celui qui ne le jugerait pas mécréant, celui qui en douterait ou encore celui qui ne prendrait pas position comme en disant : « moi, je ne dis pas qu'il est mécréant et je ne dis pas qu'il n'est pas mécréant. »

Sache aussi avec certitude que la foi et l'Islam ne sont pas valables, et que les bonnes œuvres ne sont pas acceptées, sans les deux témoignages, avec l'expression : (*'ach-hadou 'an la 'ilaha 'il-la l-Lah, wa'ach-hadou 'anna Mouhammadan raçoulou l-Lah*) ou avec toute expression qui aurait la même signification –Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah* et je témoigne que *Mouhammad* est le messager de *Allah*– même dans une autre langue que la langue arabe. Il suffit pour la validité de l'Islam de prononcer les deux témoignages une fois dans la vie et il reste un devoir de les prononcer dans chaque prière pour que la prière soit valide. Ceci concerne quelqu'un qui ne serait pas sur l'Islam puis qui voudrait entrer en Islam.

Quant à celui qui a grandi sur l'Islam en croyant aux deux témoignages, il n'est pas une condition pour lui de les prononcer : il est musulman même s'il ne les prononce pas.

Le Prophète ﷺ dit :

((قَالَ اللهُ تَعَالَى : وَمَا تَقَرَّبَ إِلَيَّ عَبْدِي بِشَيْءٍ أَحَبَّ إِلَيَّ مِمَّا افْتَرَضْتُ عَلَيْهِ))

(*qala l-Lahou ta^ala : wama taqarraba 'ilayya ^abdi bichay'in 'ahabba 'ilayya mimma ftaradtou ^alayh*). Ceci est un *hadith qoudsiyy* rapporté par *Al-Boukhariyy,* qui signifie : « ***Allah ta^ala dit : Mon esclave n'obtiendra pas Mon agrément par quelque chose***

que J’agrée davantage que par ce J'ai rendu obligatoire sur lui. » Or la meilleure et la première des obligations, c'est la foi en *Allah* et en Son Messager.

D’autre part, la croyance seule qu’il n’est de dieu que *Allah,* ne suffit pas si on ne lui joint pas la croyance que *Mouhammad* est Son messager.

Allah ta^ala dit :

﴿ قُلۡ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَۖ فَإِن تَوَلَّوۡاْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٣٢ ﴾

(*qoul ‘ati^ou l-Laha war-raçoula fa’in tawallaw fa’inna l-Laha la youhibbou l-kafirin*) dans la sourate *‘Ali ^Imran*. Cela signifie : « **Dis : Obéissez à *Allah* et au Messager. S’ils se détournent, alors certes *Allah* n’agrée pas les mécréants** ».

C’est-à-dire que *Allah* n’agrée pas ceux qui se détournent de la croyance en *Allah* et en le Messager, en raison de leur mécréance. Ce que l’on entend par l’obéissance à *Allah* et à Son messager dans cette *‘ayah,* c’est la croyance en eux.

Ceci est donc une preuve que celui qui n’a pas cru en *Allah* et en Son Messager *Mouhammad* ﷺ est mécréant et que *Allah ta^ala* ne l’agrée pas en raison de sa mécréance.

Par conséquent, si quelqu’un dit que *Allah* aime les croyants et les mécréants parce qu’Il les a tous créés, il aura contredit le *Qour’an* ; on lui répond : « *Allah* les a tous créés mais ne les agrée pas tous. »

L'obligation pour toute personne responsable (moukallaf)

Sache que prononcer les deux témoignages après la puberté est une obligation pour toute personne responsable, une fois dans sa vie, avec l'intention d'accomplir cette obligation chez les malékites. En effet, selon eux, la récitation du *tachahhoud* n'est pas un devoir pendant la prière, ils le considèrent comme recommandé. Selon d'autres savants, tels que les chaféites et les hanbalites, la récitation du *tachahhoud* est un devoir dans chaque prière pour la validité de la prière.

Il n'y a pas de religion correcte en dehors de l'Islam

Selon le jugement de *Allah,* la religion correcte est l'Islam. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَمَن يَبۡتَغِ غَيۡرَ ٱلۡإِسۡلَٰمِ دِينٗا فَلَن يُقۡبَلَ مِنۡهُ ٨٥ ﴾

(*waman yabtaghi ghayra l-'Islami dinan falan youqbala minh*) dans la sourate *'Ali ^Imran*. Cela signifie : « **Si quelqu'un cherche à suivre une autre religion que l'Islam, elle ne sera pas acceptée de lui**. »

Allah ta^ala dit aussi :

﴿ إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلۡإِسۡلَٰمُ ١٩ ﴾

(*'inna d-dina ^inda l-Lahi l-'Islam*) dans la sourate *'Ali ^Imran*. Cela signifie : « **Certes la religion agréée selon le jugement de *Allah,* c'est l'Islam**. »

Ainsi, tous les prophètes étaient musulmans. Par conséquent, ceux qui suivaient *Mouça* ﷺ étaient des musulmans *mouçawiyy*,

et ceux qui suivaient ^*Iça* ﷺ étaient des musulmans ^*içawiyy*. Et il est correct de dire à propos de ceux qui suivent *Mouhammad* ﷺ qu'ils sont musulmans *mouhammadiyy*.

L'Islam est la religion que *Allah* agrée pour Ses esclaves et qu'Il nous ordonne de suivre.

On n'appelle pas *Allah* « musulman » comme le disent certains ignorants.

Jadis, l'humanité entière avait une seule religion, l'Islam.

Le fait d'attribuer des associés[1] à *Allah* et le fait ne pas croire[2] en *Allah ta^ala* ne survinrent qu'après le prophète *Idris*.

Nouh fut alors le premier prophète envoyé aux mécréants pour les appeler à l'adoration de *Allah, Al-Wahid,* Celui Qui est unique et Qui n'a pas d'associé. *Allah* a mis en garde tous les messagers qui sont venus après lui contre l'association.

Notre maître *Mouhammad* ﷺ a donc renouvelé l'appel à l'Islam après que l'Islam avait cessé d'être présent dans la population humaine sur terre. Il était appuyé par des miracles qui prouvent son statut de prophète. Certains sont donc entrés en Islam tandis que les gens destinés à l'égarement n'ont pas cru qu'il était prophète. Certains d'entre eux étaient déjà associateurs, tel un groupe de mécréants des fils de *'Isra'il* qui avaient adoré ^*Ouzayr*, et qui ont donc cumulé mécréance sur mécréance.

D'autres parmi les gens du Livre, juifs et chrétiens, ont cru en lui. Ce fut le cas de ^*Abdou l-Lah Ibnou Salam*, le savant des juifs

---

(1) *chirk*

(2) *koufr*

à Médine et le cas de *As-hamah An-Najachiyy*, le roi d'Abyssinie, qui était chrétien et qui avait ensuite suivi le Messager. Il était décédé du vivant du Messager de *Allah* ﷺ. Le Messager avait fait en sa faveur la prière funéraire inabsentia[1] le jour même de sa mort, *Allah* lui ayant révélé qu'il était décédé. Par la suite, on pouvait voir, la nuit, une lumière au-dessus de sa tombe ; ceci est une preuve qu'il était devenu un musulman complet, un saint, que *Allah* l'agrée.

Le principe islamique qui réunit tous les gens de l'Islam, c'est l'adoration de *Allah* uniquement.

Le Jugement de ceux qui se réclament de l'Islam par la parole mais qui en contredisent le sens

Il y a de nombreux groupes qui ont contredit le sens de l'Islam, même s'ils se réclament de l'Islam en prononçant les deux témoignages (*'ach-hadou 'an la 'ilaha 'il-la l-Lah wa'ach-hadou 'anna Mouhammadan raçoulou l-Lah*) « je témoigne qu'il n'est de dieu que Dieu et je témoigne que *Mouhammad* est le messager de Dieu », parce qu'ils ont contredit les deux témoignages en ayant pour croyance ce qui s'y oppose. Ils sont sortis de la croyance en l'unicité de *Allah* en adorant autre chose que Lui et sont donc mécréants, ils ne sont pas musulmans, comme ceux qui croient à la divinité de ^*Aliyy 'Ibnou 'Abi Talib*, ou de *Al-Khadir*, ou de *Al-Hakim bi'amri l-Lah,* ou de quelqu'un d'autre ; ou bien en faisant des gestes ou en disant des paroles qui entraînent le même jugement.

---

(1) *salatou l-gha'ib* : la prière funéraire en l'absence du défun

Le jugement de celui qui renie les deux témoignages, c'est de le déclarer mécréant, catégoriquement. Sa demeure sera le feu de l'enfer dans lequel il restera éternellement à jamais. Le châtiment dans l'au-delà ne s'interrompra pas pour lui, sans fin. Il ne sortia pas du feu.

Quant à celui qui s'acquitte du plus éminent des droits que *Allah* a sur lui, en adorant *Allah ta^ala* uniquement, c'est-à-dire en se gardant de Lui associer quoi que ce soit, et en reconnaissant la véracité de Son Messager ﷺ, celui-là ne restera pas éternellement à jamais dans le feu de la géhenne, même s'il y entre pour ses péchés. Sa destinée finale sera dans tous les cas, de sortir de l'enfer et d'entrer au paradis, après avoir subi le châtiment qu'il mérite, si *Allah* ne lui pardonne pas. Le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((يَخْرُجُ مِنَ النَّارِ مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللهُ وَفِي قَلْبِهِ وَزْنُ ذَرَّةٍ مِنْ إِيمَانٍ))

(*yakhroujou mina n-nari man qala la 'ilaha 'il-la l-Lah wafi qalbihi waznou dharratin min 'iman*) comme le rapporte *Al-Boukhariyy* ; cela signifie : « ***Sortira du feu quiconque aura dit : "il n'est de dieu que Allah" en ayant dans son cœur ne serait-ce qu'un poids infime de foi***. »

Quant à celui qui s'en tient à la croyance en Son unicité *ta^ala*, qui se garde de Lui désobéir et accomplit ce qu'Il ordonne, celui-là entrera au paradis sans châtiment, là où se trouve la félicité éternelle à jamais. Preuve en est le *hadith qoudsiyy* que rapporte *Abou Hourayrah* qui a dit : le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((قَالَ اللهُ عَزَّ وَجَلَّ : أَعْدَدْتُ لِعِبَادِيَ الصَّالِحِينَ مَا لَا عَيْنٌ رَأَتْ وَلَا أُذُنٌ سَمِعَتْ وَلَا خَطَرَ عَلَى قَلْبِ بَشَر))

(*qala l-Lahou ^azza wajall : ‘a^dadtou li^ibadiya s-salihina ma la ^aynoun ra’at wala ‘oudhounoun sami^at wala khatara ^ala qalbi bachar*). Cela signifie : « ***Allah ^azza wajall dit : J’ai préparé pour Mes esclaves vertueux ce qu’aucun œil n'a jamais vu, aucune oreille n’a jamais entendu et ce qui n’a pas même traversé le cœur d’un être humain***. » *Abou Hourayrah* dit aussi : « *Récitez si vous le voulez, Sa parole ta^ala* :

﴿ فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّآ أُخْفِيَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ جَزَآءَۢ بِمَا كَانُواْ يَعْمَلُونَ ١٧ ﴾

(*fala ta^lamou nafsoun ma ‘oukhfiya lahoum min qourrati ‘a^younin jaza’an bima kanou ya^maloun*) de la sourate *As-Sajdah*. Cela signifie : « **Aucune des âmes ne sait ce qui leur a été caché comme source de joie, en récompense de ce qu’ils faisaient** », comme le rapporte *Al-Boukhariyy* dans le *Sahih*[(1)].

Exposé des sortes de mécréance

Sache, mon frère en Islam, qu’il existe des croyances, des actes et des paroles qui annulent les deux témoignages et font tomber dans la mécréance. En effet, la mécréance est de trois sortes : par les croyances, par les actes et par les paroles, tout ceci par accord des savants des quatre écoles (*madh-hab*) tels que *An-Nawawiyy* et *Ibnou l-Mouqri* parmi les chaféites, *Ibnou ^Abidin* parmi les hanéfites, *Al-Bouhoutiyy* parmi les hanbalites, le *Chaykh Mouhammad ^Ilich* parmi les malékites et d’autres qu’eux. Que celui qui veut, vérifie. C’est également le cas pour d’autres savants que ceux des quatre écoles, parmi les *Moujtahid* du passé, comme *Al-’Awza^iyy*. Il était *moujtahid* et avait une

(1) *Sahihou l-Boukhariyy*

école (*madh-hab*) qui était suivie autrefois mais dont les disciples ont fini par disparaître.

La mécréance par les croyances : elle a lieu dans le cœur. C'est par exemple renier l'un des attributs de *Allah ta^ala* qui est obligatoirement Sien par unanimité, comme Son existence, le fait qu'Il soit puissant, qu'Il entende ou qu'Il voie, ou croire qu'Il serait une luminosité ou qu'Il serait une âme.

Le *Chaykh ^Abdou l-Ghaniyy An-Naboulsiyy* dit : « *Si quelqu'un croit que Allah est un corps qui remplit les cieux et la terre ou qu'Il est un corps assis au-dessus du Trône, c'est un mécréant même s'il prétend qu'il est musulman.* »

La mécréance par les actes : c'est par exemple de jeter le livre du *Qour'an* (*al-mous-haf*) dans un endroit répugnant. *Ibnou ^Abidin* dit : « *Même s'il ne visait pas le rabaissement car son geste indique le rabaissement.* » Il en est de même pour les feuilles de science de la religion, ou toute feuille sur laquelle il y aurait l'un des noms de *Allah ta^ala*, en sachant que ce nom s'y trouve. Celui qui accroche sur lui un signe de mécréance, sans nécessité, s'il le fait dans l'intention de rechercher des bénédictions, pour le vénérer ou en considérant que c'est licite, il devient apostat.

La mécréance par la parole : par exemple si quelqu'un blasphème contre *Allah ta^ala* en disant –que *Allah* nous préserve de la mécréance– : (*'oukht rabbik*) ce qui signifie : « *sœur de ton Seigneur dieu* » ou (*'ibn Allah*) ce qui signifie : « *fils de Dieu* » , la mécréance a lieu dans ces cas, même s'il ne croit pas que *Allah* a une sœur ou un fils.

Si un musulman appelle un autre musulman en lui disant : « eh mécréant » sans interprétation, celui qui le dit devient mée

créant car il a qualifié l'Islam de mécréance. Commet aussi une apostasie celui qui dit à un musulman : « *eh mécréant* » ou toute expression similaire, dans le but de dire qu'il n'est pas musulman, sauf s'il visait qu'il ressemble aux mécréants ; alors dans ce cas, il ne devient pas mécréant.

Si un homme dit à son épouse : « *je t'aime plus que Allah* » il devient mécréant ; ou s'il dit « *je t'adore* » en en comprenant le sens de l'adoration qui est réservée à *Allah ta^ala*.

Si quelqu'un dit à une autre personne : (*Allahou yadhlimouka kama dhalamtani*), il devient mécréant car il a attribué l'injustice à *Allah ta^ala*. À moins qu'il n'ait compris que (*yadhlimouka kama dhalamtani*) aurait signifié : « *qu'Il te châtie* ! », alors nous ne le jugeons pas mécréant mais nous lui interdisons de le dire.

Si quelqu'un dit à une autre personne –dans le dialecte de certaines régions– : (*yil^an Rabbak*) ce qui signifie : « Maudit soit ton dieu », il devient mécréant.

De même, devient mécréant celui qui dit à un musulman : (*yil^an dinak*). Certains spécialistes de la jurisprudence disent : « *S'il visait son comportement, il ne devient pas mécréant.* » Certains hanéfites disent qu'il devient mécréant s'il l'a dit en ne visant ni l'un ni l'autre : ni son comportement ni la religion musulmane.

De même, devient mécréant celui qui dit à quelqu'un d'autre : (*foulan zaha Rabbi*) ce qui signifie : « *Untel a bousculé mon dieu* » –*Allah* nous en garde–, car cela revient à attribuer à *Allah* un mouvement et un lieu.

De même, devient mécréant celui qui dit : (*qadda l-Lah*) –*Allah* nous en garde– en visant la similarité avec *Allah*.

De même, devient mécréant celui qui attribue à *Allah* un organe, comme en disant la parole de certains impudents : (*ya zoubba l-Lah*). Cette expression est de la mécréance explicite, aucune interprétation n'en est acceptée.

De même, devient mécréant celui qui dit : (*'ana rabbou man ^amila kadha*)

De même, devient mécréant celui qui dit –que *Allah* nous en préserve : (*khawat rabbi*) ce qui signifie : « *il a rendu fou mon Seigneur.* »

Devient aussi mécréant celui qui dit à un mécréant : (*Allahou youkrimouka*) dans le sens que *Allah* l'agrée, car *Allah ta^ala* n'agrée pas les mécréants, tout comme *Allah ta^ala* dit :

﴿فَإِن تَوَلَّوۡاْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٣٢﴾

(*fa'in tawallaw fa'inna l-Laha la youhibbou l-kafirin*) dans la sourate *'Ali ^Imran*, ce qui signifie : « **S'ils se détournent de la croyance, certes *Allah* n'agrée pas les mécréants.** »

De même, devient mécréant celui qui dit à un mécréant : « *que Allah te pardonne* », s'il vise que *Allah* lui pardonne tout en restant mécréant jusqu'à la mort.

De même, devient mécréant celui qui dit à propos de quelqu'un qui est mort mécréant : (*Allahou yarhamouh*) ce qui signifie : « *Que Allah lui fasse miséricorde* » en visant par cela qu'Il lui donne le repos dans la tombe, mais pas dans le sens d'un allègement du

châtiment dans la tombe, sans qu'il n'ait de repos. S'il dit cette parole dans ce sens, il se peut qu'il ne soit pas sorti de l'Islam.

Devient mécréant celui qui utilise le mot création (*khalq*) en l'attribuant aux gens, dans un contexte où il a le sens de faire passer du néant à l'existence. Par exemple, si quelqu'un dit : « *crée-moi ça comme Allah t'a créé.* »

De même, devient mécréant celui qui insulte ^*Azra'il* ^*alayhi s-salam*, comme le dit *Ibnou Farhoun* dans son livre *Tabsiratou l-Houkkam*, ou qui insulte un des autres anges ^*alayhimou s-salam*.

Il en est de même pour celui qui dit : « je déteste *Allah*. »

Aussi, devient mécréant celui qui dit : (*Allahou la yatahammalou foulan*) ce qui signifie : « *Allah ne supporte pas Untel* » et en comprend que cela implique une incapacité ou que *Allah* serait dérangé par lui. Néanmoins, s'il comprend de cette expression que *Allah* ne l'agrée pas, il ne devient pas mécréant.

Devient mécréant celui qui dit : « *maudit soit le ciel de ton dieu* » car il a ainsi blâsphémé à l'encontre de *Allah ta^ala*.

De même, celui qui nomme les lieux de culte des mécréants « *maisons de Dieu* » sort de l'Islam. Quant à Sa parole *ta^ala* :

﴿وَلَوْلَا دَفْعُ ٱللَّهِ ٱلنَّاسَ بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لَّهُدِّمَتْ صَوَٰمِعُ وَبِيَعٌ وَصَلَوَٰتٌ وَمَسَٰجِدُ ﴿٤٠﴾

(*walawla daf^ou l-Lahi n-naça ba^dahoum biba^din lahouddimat sawami^oun wabiya^oun wasalawatoun wamaçajid*) dans la sourate *Al-Hajj*, elle signifie : « **Si *Allah* n'avait empêché les hommes de se nuir les uns aux autres, des *sawami^*, des *biya^*, des *salawat* et des *maçajid* auraient été démolis.** » Il s'agit des

lieux d’adoration des gens de la communauté de *Mouça* et des gens de la communauté de ^*Iça* lorsqu’ils suivaient l’Islam, car ces lieux ont le statut des mosquées de la communauté de *Mouhammad*. En effet, tous ont été bâtis pour adorer *Allah* uniquement, pour Le glorifier et non pas pour adorer autre chose que Lui.

Allah nomme la mosquée *Al-’Aqsa* « *masjid* » bien qu’elle n'ait pas été construite par la communauté de *Mouhammad*.

Que tout un chacun craigne donc *Allah* et se garde d’appeler « maisons de Dieu » ce qui a été édifié pour pratiquer l’association (*chirk*), et celui qui ne craint pas *Allah* dira ce qu’il veut.

De même, sort de l’Islam celui qui tient sciemment un propos mensonger et dit : « *Allah* est témoin de ce que je dis » en visant que *Allah* saurait qu’il en est tel qu'il le dit, ceci du fait qu’il a attribué l’ignorance à *Allah ta^ala*, car *Allah* sait qu’il est menteur et non pas véridique.

De même, il n’est pas permis de dire : (*koullou wahid ^ala dinih Allahou you^inouh*) en visant l’invocation en faveur de tous.

Devient mécréant celui qui dit, en généralisant : « les chiens sont meilleurs que les fils de *’Adam*. »

De même, devient mécréant celui qui dit : « les Arabes sont de la gale » ; mais s’il restreint son propos par une expression ou un contexte, comme en disant : « aujourd’hui, les Arabes sont corrompus », puis en ajoutant : « les Arabes sont de la gale », il ne devient pas mécréant.

Devient mécréant celui qui nomme satan بسم الله الرحمن الرحيم (*Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim*) mais pas s'il récite la *Basmalah* dans l'intention que *Allah* le protège de son mal.

Il y a des paroles qui font sortir de l'Islam que certains poètes et écrivains ont écrites, comme celui qui a écrit : (*haraba l-Lah*) ce qui signifie : « *Allah* s'est enfui. » Ceci est une preuve d'irrespect à l'égard de *Allah* et fait tomber dans la mécréance. *Al-Qadi ^Iyad* dit dans son livre *Ach-Chifa* : « *Pas de divergence sur le fait que celui d'entre les musulmans qui insulte Allah ta^ala devient mécréant* . » Fin de citation

Aussi, devient mécréant celui qui approuve ces dires et ces expressions, et combien elles se sont multipliées dans de nombreux écrits !

De même, ne pas respecter le Messager ﷺ, en se moquant d'une de ses attitudes ou de ses actions est de la mécréance.

Se moquer de ce qui relève de l'honorable *Qour'an*, des prophètes ^*alayhimou s-salam*, des emblèmes de l'Islam, ou d'une des lois de *Allah ta^ala*, constitue une mécréance de façon absolue.

De même, approuver la mécréance d'autrui est de la mécréance. En effet, se satisfaire de la mécréance est de la mécréance.

Ne devient pas mécréant celui qui rapporte d'autrui une parole de mécréance, qui se serait produite de lui, sans l'approuver, en disant : « Untel a dit telle chose. » S'il reporte l'expression « Untel l'a dit » à la fin de la phrase, il est une condition d'avoir eu dès le début l'intention de mentionner à la fin de la phrase la formule du discours rapporté.

Les Exceptions à la mécréance par la parole

Sont exclus de la mécréance par la parole les choses suivantes :

Le cas du lapsus linguae: c’est dire l'une de ces paroles sans l'avoir voulu : la parole sort de la bouche sans qu'on ait voulu la dire du tout.

Le cas de celui dont la raison est absente : c’est-à-dire l’absence de lucidité d’esprit.

Le cas de la menace : si quelqu’un prononce la mécréance par la langue, contre son gré, sous menace de mort ou de ce qui est de cet ordre, son cœur étant apaisé par la foi, il ne sort pas de l’Islam. *All<u>a</u>h ta^<u>a</u>l<u>a</u>* dit :

﴿ مَن كَفَرَ بِٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ إِيمَٰنِهِۦٓ إِلَّا مَنْ أُكْرِهَ وَقَلْبُهُۥ مُطْمَئِنٌّۢ بِٱلْإِيمَٰنِ وَلَٰكِن مَّن شَرَحَ بِٱلْكُفْرِ صَدْرًا فَعَلَيْهِمْ غَضَبٌ مِّنَ ٱللَّهِ ﴿١٠٦﴾ ﴾(1)

(*man kafara bil-L<u>a</u>hi min ba^di ‘<u>i</u>m<u>a</u>nih<u>i</u> ‘il-<u>la</u> man ‘oukriha wa<u>q</u>albou-h<u>ou</u> mou<u>t</u>ma’innoun bil-‘<u>i</u>m<u>a</u>ni wal<u>a</u>kin man chara<u>h</u>a bil-koufri <u>s</u>adran fa^alayhim gha<u>d</u>aboun mina l-L<u>a</u>h*) ce qui signifie : « **Si quelqu’un commet de la mécréance après avoir été musulman, il subira le châtiment de *All<u>a</u>h*, sauf celui qui est menacé** [de mort ou de ce qui est de cet ordre] **et dont le cœur est apaisé par la foi ; mais ceux qui ouvrent leurs cœurs à la mécréance subiront le châtiment de *All<u>a</u>h*.** »

Le cas de celui qui rapporte la mécréance d’autrui : celui qui rapporte la mécréance d’autrui ne devient pas mécréant s’il le

---

(1) sourate *An-Na<u>h</u>l*, 106

fait sans s’en satisfaire et sans l'approuver. ~~La~~ preuve concernant l’exception du cas du discours rapporté est la parole de *Allah ta^ala* :

﴿وَقَالَتِ ٱلۡيَهُودُ عُزَيۡرٌ ٱبۡنُ ٱللَّهِ وَقَالَتِ ٱلنَّصَٰرَى ٱلۡمَسِيحُ ٱبۡنُ ٱللَّهِۖ﴾(١)

(*waqalati l-yahoudou ^Ouzayrou bnou l-Lah waqalati n-Nasara l-Masihou bnou l-Lah*) qui signifie : « **et les juifs ont dit** : "^***Ouzayr* est le fils de *Allah*" et les chrétiens ont dit** : **"le Messie est le fils de *Allah*"** » et :

﴿وَقَالَتِ ٱلۡيَهُودُ يَدُ ٱللَّهِ مَغۡلُولَةٌۚ﴾(٢)

(*waqalati l-yahoudou yadou l-Lahi maghloulah*) ce qui signifie : « **et les juifs ont dit : "*Allah* est avare".** »

Ensuite, l’expression du discours rapporté qui empêche celui qui rapporte une parole de mécréance de tomber dans la mécréance est placée soit au début de ce qu’il rapporte de celui qui a mécru, soit juste après la citation. Dans ce dernier cas, il est une condition d’avoir eu l’intention d’utiliser l’expression du discours rapporté avant de citer la parole de mécréance.

Le cas de celui qui fait une interprétation (*ta’wil*) par son propre effort (*‘ijtihad*) dans la compréhension de la Loi: Celui qui se livre à une interprétation ne devient pas mécréant sauf si son interprétation concerne ce qui est catégorique et qu’il s’est trompé, dans ce cas il n’est pas excusé. C’est le cas par exemple de l’interprétation de ceux qui ont dit que ce monde serait éternel sans début, à l’exemple de *Ibnou Taymiyah*. Quant à ceux qui

(1) sourate *At-Tawbah* 30

(2) sourate *Al-Ma'idah* 64

font une mauvaise interprétation mais ne sortent pas de l'Islam, ce sont par exemple ceux qui se sont abstenus de payer la *zakat* à l'époque de *Abou Bakr*. Ceux-là pensaient que la *zakat* était un devoir du vivant du Messager, car ses invocations étaient pour eux une miséricorde, un apaisement et une purification, et que cela s'interrompait donc après sa mort. Les compagnons ne les ont pas jugés mécréants pour cela. En effet, ces gens-là avaient compris de Sa parole *ta^ala* :

﴿خُذْ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِم بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ إِنَّ صَلَوٰتَكَ سَكَنٌ لَّهُمْ ﴿١٠٣﴾ (١)

(*khoudh min 'amwalihim sadaqatan toutahhirouhoum watouzakkihim biha wasalli ^alayhim 'inna salataka sakanoun lahoum*), ce qui signifie : « **Prends de leurs biens une aumône qui les purifie et les augmente en bénédictions ; et fais des invocations en leur faveur, certes tes invocations sont un apaisement pour eux »,** que ce qui serait visé par sa parole *khoudh* [خُذْ] qui signifie : « prends » c'est-à-dire : « ô *Mouhammad*, prends la *zakat* afin qu'elle soit, s'ils te la versent, une miséricorde et un apaisement pour eux », que cela ne se produirait plus après sa mort et que par conséquent il n'était plus un devoir pour eux de la verser, puisqu'il était mort et que c'est lui qui avait reçu l'ordre de la prendre d'eux. Ils n'avaient pas compris que le jugement était général et qu'il s'appliquait de son vivant et après sa mort. *Abou Bakr* ne les a combattus, tout comme il a combattu les apostats qui avaient suivi *Mouçaylimah* le menteur dans sa prétention à la prophétie, que parce qu'il ne pouvait pas prendre d'eux la

(1) sourate *At-Tawbah* / 103

zakat malgré eux sans combattre. Ils avaient en effet une certaine force. Il fut alors dans la nécessité d'engager le combat. Il en est de même pour ceux qui ont expliqué Sa parole *ta^ala* :



(*fahal 'antoum mountahoun*), qui signifie : « **Allez-vous vous en abstenir ?!** », par le fait qu'on avait le choix, que ce n'était pas une interdiction des boissons enivrantes, et qui en ont bu. En effet, ^*Oumar* ne les a pas jugés mécréants.

Les compagnons n'ont déclaré mécréants que les autres, ceux qui avaient apostasié parce qu'ils avaient cru en *Mouçaylimah* le menteur, celui qui prétendait être messager. Ainsi, leur combat contre ceux qui s'étaient abstenu de payer la *zakat* dans les circonstances mentionnées, fut mené pour prendre la part de droit qui leur incombait sur leurs biens. Ceci est comparable au combat contre les rebelles ; en effet, ils ne furent pas combattus pour leur mécréance mais ils furent combattus pour les ramener à l'obéissance au Calife, comme ceux que notre maître ^*Aliyy* a combattus dans les trois batailles : la bataille du chameau (*Al-Jamal*), celle de *Siffin* contre *Mou^awiyah* et celle du *Nahrawan* contre les *khawarij*, en précisant toutefois qu'il y avait une catégorie des *khawarij* qui étaient effectivement mécréants ; ceux-là avaient donc un jugement particulier.

Le *Hafidh Abou Zour^ah Al-^Iraqiyy* a dit dans son livre appelé *An-Noukat*(2) : « *Et notre Chaykh, c'est-à-dire Al-Boulqiniyy, a dit aussi : Il convient de dire « sans interprétation » pour excepter*

(1) sourate *l-Ma'idah* / 91

(2) ou *Tahrirou l-Fatawi ^ala t-Tanbih wal-Minhaj wal-Hawi*

les rebelles et les khawarij qui se sont rendus licite de faire couler le sang des gens de la vérité et de prendre leurs biens, tout en croyant que les gens de la vérité n'avaient pas le droit de faire couler leur sangà eux, et ceux qui ont renié l'obligation de la zakat qui leur incombait après le Messager de Allah ﷺ, à cause d'une interprétation de leur part. En effet, les compagnons, que Allah les agrée, ne les ont pas jugés mécréants. » Fin de citation Ceci est une preuve de ce qui est rapporté dans l'école à propos de la question de l'interprétation (*ta'wil*) par effort de compréhension (*ijtihad*).

Aussi, parmi les preuves rapportées concernant l'effort de compréhension pour l'interprétation et la citation des propos de mécréance, il y a la parole de *Chamsou d-Din Ar-Ramliyy* dans son commentaire de *Minhajou t-Talibin*, au début du chapitre de l'apostasie, commentant la parole de *An-Nawawiyy* : « *L'apostasie est la rupture de l'Islam par une intention ou une parole de mécréance* », il dit : « *Il n'y a donc pas de conséquence en cas de lapsus ou de menace, en cas d'ijtihad et de citation d'une parole de mécréance*. »

Et il y a la parole de l'auteur du texte qui se trouve en marge du commentaire, *Nourou d-Din ^Aliyy Ach-Chabramalliciyy*, décédé en l'an mille quatre-vingt sept, sur la parole de *Ar-Ramliyy* « *en cas d'ijtihad* », dont le texte est le suivant : « *c'est-à-dire : pas de façon absolue, comme cela est clairement illustré par ce qui va venir, à savoir que ceux qui disent que le monde est sans commencement ou des choses similaires sont mécréants, bien qu'ils l'aient affirmé à partir d'un ijtihad et par déduction*. »

L’autre auteur qui a commenté en marge l’ouvrage de *Ar-Ramliyy*, à savoir *Ahmad Ibnou ^Abdi-rrazzaq* connu sous le nom de *Al-Maghribiyy Ar-Rachidiyy*, décédé en l’an mille quatre-vingt seize dit : « *sa parole « en cas d'ijtihad », c’est-à-dire dans les questions dont la preuve catégorique du contraire n’a pas été établie. Preuve en est la mécréance de ceux qui disent que le monde est sans commencement par exemple, bien que cela vienne d’un ijtihad de leur part.* » Fin de citation

Partant de là, on sait que ce n’est pas toute interprétation qui sauve son auteur de la mécréance. Par conséquent, que celui qui recherche la science de la religion, garde en mémoire la parole de *Ar-Rachidiyy* précédemment citée : « *dans les questions dont une preuve catégorique du contraire n’a pas été établie* » –c’est-à-dire qu’il garde cette parole présente dans son cœur car elle est importante– parce que faire une interprétation en présence de la preuve catégorique du contraire, ne sauve pas son auteur de la mécréance.

Nous avons dit à propos des *khawarij* que certains faisaient exception et n’avaient pas été déclarés mécréants, car ce qui implique la mécréance est confirmé pour d'autres, comme cela est appuyé par la parole de certains compagnons ayant rapporté les *hadith* concernant les *khawarij*.

Quant à ce qui est attribué à notre maître ^*Aliyy*, qu’il aurait dit : « *Nos frères se sont rebellés contre nous* », il n’y a pas en cela de preuve pour les juger musulmans dans leur totalité. En effet, cette parole n’a pas été confirmée par chaîne de transmission jusqu’à ^*Aliyy*. D’autre part, le *Hafidh* et *Moujtahid Ibnou Jarir At-Tabariyy* les a jugés catégoriquement mécréants, et d’autres

que lui les ont jugés pareillement. Cette divergence dans les avis est imputable à la diversité des cas des *khawarij*. Certains d'entre eux sont allés jusqu'à la mécréance tandis que d'autres ne sont pas tombés dans la mécréance.

Cette question, certains l'ont désignée par le terme *ijtihad* alors que d'autres l'ont désignée par le terme *ta'wil*. Parmi ceux qui l'ont désignée par le terme *ta'wil*, il y a le *Hafidh* et *Faqih* chaféite, *Sirajou d-Din Al-Boulqiniyy* que l'auteur du *Qamous* a appelé « *Le savant émérite du monde*. » Et certains auteurs du commentaire de *Minhajou t-Talibin* l'ont donc désignée par le terme *ijtihad*. Toutefois pour chacune de ces deux expressions, il est indispensable de bien noter qu'elle est assortie d'une restriction.

Partant de là, que personne ne s'imagine que toute interprétation sauve son auteur de la mécréance, et que personne ne pense que cela serait dans l'absolu, car la généralisation dans ce domaine revient à se départir et à sortir de la religion.

Ne vois-tu pas en effet que nombre de ceux qui se réclament de l'Islam, en versant dans la philosophie, sont sortis de la religion par leur croyance que le monde serait sans commencement, et ceci à partir d'un *ijtihad* de leur part ; malgré cela, les musulmans ont été unanimes à les juger mécréants, comme cela a été cité par le *Mouhaddith* et *Faqih Badrou d-Din Az-Zarkachiyy* dans son commentaire de *Jam^ou l-Jawami^*. Il a cité les deux groupes, l'un disant que le monde est sans commencement par sa matière et son apparence et l'autre disant que le monde est sans commencement par sa matière, c'est-à-dire par son genre, seulement. Il dit à leur sujet : « *Les musulmans s'accordent à les*

juger égarés et mécréants. » Il en est de même pour les mourjiites (*mourji'ah*) qui disent qu'aucun péché ne serait nuisible en ayant la foi tout comme aucune bonne action n'est profitable en étant mécréant. Ils l'ont dit à partir de leur *ijtihad* et de leur interprétation de certains textes. Ils n'ont pas été excusés pour autant. De même, d'autres groupes se sont égarés, bien qu'ils se fussent réclamés de l'Islam, leur égarement ayant eu lieu à cause d'un *ijtihad* pour faire une interprétation. Nous demandons à *Allah* qu'il nous maintienne dans la vérité.

Règle : Une parole qui a deux sens dont l'un rentre dans l'une des catégories de la mécréance et l'autre pas, et dont le sens qui relève de la mécréance est son sens apparent mais n'est pas explicite, celui qui prononce cette parole n'est pas jugé mécréant tant qu'on ne sait pas lequel des deux sens il a visé. S'il dit : « *je visais le sens qui est de la mécréance* », il est jugé mécréant et on lui applique les jugements relatifs à l'apostasie ; sinon, il n'est pas jugé mécréant.

De même, si une parole a plusieurs significations relevant toutes de la mécréance mais possède un seul sens ne présentant pas de mécréance, son auteur n'est pas jugé mécréant sauf si l'on sait qu'il visait le sens relevant de la mécréance. C'est en effet ce qu'ont cité ~~plusieurs~~ savants hanéfites dans leurs livres.

Quant à ce que disent certains individus, que s'il y avait au sujet d'une parole quatre-vingt-dix-neuf avis en faveur du jugement de mécréance et un seul avis contre le jugement de mécréance, on choisirait de juger non mécréant, ceci n'a pas de sens. De plus, il n'est pas valable d'attribuer cela à *Malik* ni à *Abou Hanifah*, à l'instar de *Sayyid Sabiq* qui a attribué une citation semblable

à *Malik*. Ceci s'est répandu chez certains contemporains, qu'ils craignent donc *Allah*.

Les savants ont dit : Quant à ce qui est une mécréance ~~explicite~~ (*sarih*) c'est-à-dire ce qui n'a qu'un seul sens, ce sens impliquant le jugement de mécréance, celui qui le prononce est jugé mécréant, comme si quelqu'un disait : « *Allah, c'est moi* ». Au point que si cette parole provenait d'un saint (*waliyy*) dans l'état où il n'a pas sa raison, on le réprimanderait même s'il n'est pas responsable à ce moment-là. C'est ce qu'a dit ^*Izzou d-Din Ibnou* ^*Abdi s-Salam*.

Ceci parce que la réprimande a un effet sur celui qui n'a pas sa raison tout comme elle a un effet sur celui qui est lucide et qui a toute sa raison, de même qu'elle a un effet sur les animaux. Ainsi, lorsqu'on frappe les animaux quand ils refusent d'obéir, ils cessent de le faire même s'ils ne sont pas dotés de raison. Il en est de même pour un saint qui prononcerait une parole de mécréance quand il n'a pas sa raison, il cesse par retenue instinctive quand on le frappe ou qu'on élève la voix sur lui. Ceci dit, il n'advient aucune mécréance à un saint lorsqu'il a sa raison, sauf s'il fait un lapsus, étant donné qu'il est protégé de la mécréance.

Toutefois, il est possible qu'un saint commette un péché, un petit ou un grand péché. Néanmoins, il ne persiste pas dessus et se repent peu de temps après. Il se peut même qu'un saint commette un grand péché peu de temps avant de rendre l'âme, mais il ne meurt qu'après s'en être repenti, comme ce fut le cas de *Talhah Ibnou* ^*Oubaydi l-Lah* et de *Az-Zoubayr Ibnou l-*^*Awwam*, que *Allah* les agrée tous deux. En effet, ils s'étaient tous deux rebellés contre l'Émir des croyants ^*Aliyy*, que *Allah* l'agrée, en

s’engageant dans les rangs de ceux qui le combattaient à Bassora (*Al-Basrah*). Mais notre maître ^*Aliyy* avait rappelé à chacun d’eux un *hadith*. À *Az-Zoubayr*, il avait dit : Le Messager de *Allah* ne t’a-t-il pas dit :

((إِنَّك لتقاتلنّ عليّا وأنت ظالمٌ له))

(*‘innaka latouqatilanna ^Aliyyan wa‘anta dhalimoun lah*) ce qui signifie : « ***Certes, tu t'apprêteras à combattre ^Aliyy en étant injuste envers lui !*** » ? Sur ce, il avait dit : « j’avais oublié. » Il était donc repartit en ayant abandonné le combat contre lui. C’est alors qu’un homme de l’armée de ^*Aliyy* l'avait rattrapé en chemin et l'avait tué. Ainsi, il s'est repenti grâce au rappel de ^*Aliyy*. Il n'est donc mort qu’après avoir fait le repentir.

Quant à *Talhah*, ^*Aliyy* lui avait dit : « Le Messager de *Allah* ﷺ ne t’a-t-il pas dit :

((مَن كُنْتُ مولاه فَعَلِيٌّ مولاه))

(*man kountou mawlahou fa^Aliyyoun mawlah*) ce qui signifie : « ***Celui que je soutiens, ^Aliyy le soutiendra.*** »[1] ? Il était alors reparti mais *Marwan Ibnou l-Hakam* l’avait atteint d’une flèche qui le tua. *Talhah* aussi s’était repenti et avait regretté lorsque ^*Aliyy* lui avait rappelé ce *hadith*. Ainsi, aucun des deux n'est mort avant de s’être repenti. Les deux *hadith* sont *sahih* et le deuxième est même *moutawatir*.

De plus, l’*Imam Abou l-Haçan Al-‘Ach^ariyy* a mentionné que l'acte de *Talhah* et de *Az-Zoubayr* était pardonné, du fait de la

(1) C’est-à-dire que tout comme le Prophète appuie celui qui est dans le droit, conformément à la Loi, ^*Aliyy* aussi ne soutiendra que celui qui est dans le droit, conformément à la Loi.

bonne nouvelle que leur avait annoncée le Messager de *Allah,* à eux ainsi qu'à huit autres lors d'une même assemblée. Ceci est donc bien, de la part de *Abou l-Haçan Al-'Ach^ariyy*, la confirmation qu'ils avaient tous deux commis un péché.

Il a d'ailleurs dit la même chose au sujet de ^*A'ichah* étant donné qu'elle avait, elle aussi, reçu la bonne nouvelle. Elle avait immensément regretté de s'être engagée dans les rangs de ceux qui combattaient ^*Aliyy*. Lorsqu'elle se rappelait qu'elle avait voyagé vers Bassora, pour rejoindre les rangs de ceux qui combattaient ^*Aliyy*, elle pleurait jusqu'à en tremper son voile de larmes. Ceci est également *moutawatir*.

Il a dit aussi au sujet de ceux ont combattu ^*Aliyy* dans la bataille du Chameau (*Al-Jamal*) en dehors de *Talhah* et de *Az-Zoubayr*, et au sujet de ceux qui ont combattu avec *Mou^awiyah* contre ^*Aliyy* dans la bataille de *Siffin* : « *Il est possible que leur acte leur soit pardonné* », tout comme cela a été rapporté par l'Imam *Abou Bakr Ibnou Fourak* d'après *Abou l-Haçan Al-'Ach^ariyy* dans son livre *Moujarradou Maqalati l-'Ach^ariyy*. *Ibnou Fourak* est l'élève de l'élève de *Abou l-Haçan Al-'Ach^ariyy,* à savoir *Abou l-Haçan Al-Bahiliyy,* que *Allah* les agrée.

Quant à ce que pensent certains ignorants, à savoir que les saints ne tomberaient jamais dans le péché, ceci dénote une terrible ignorance. *Talhah*, *Az-Zoubayr* et ^*A'ichah* font tous trois partie des grands saints.

L'Imam des deux *Haram Al-Jouwayniyy* a dit :

« *Les savants des fondements de la religion sont unanimes à dire que celui qui prononce une parole d'apostasie –c'est-à-dire de mécréance– et prétend qu'il a visé intérieurement une*

tawriyah[1], *celui-là est jugé mécréant selon le jugement des hommes et selon le jugement de Dieu* » et il était en accord avec eux sur ce point. C'est-à-dire qu'avoir fait une interprétation trop éloignée de sa parole ne lui est pas utile, comme pour celui qui dit : « *Que soit maudit l'envoyé de Allah* » en ajoutant : « par l'envoyé de *Allah*, je voulait dire la foudre. »

De plus, beaucoup de savants ont énuméré de nombreux exemples, comme le *Faqih* hanéfite *Badrou r-Rachid* qui a vécu au huitième siècle de l'Hégire. Il convient d'en prendre connaissance car celui qui ne connaît pas le mal y chutera. Alors, qu'on prenne garde. Il a été confirmé à propos d'un compagnon qu'il avait saisi sa langue et s'était ensuite adressé à elle en disant : « *Ô langue, dis du bien tu y gagneras, et garde-toi de dire du mal, tu seras sauvée, avant d'avoir à regretter. Certes, j'ai entendu le Messager de Allah ﷺ dire :*

((أَكْثَرُ خَطَايَا ابْنِ آدَمَ مِنْ لِسَانِهِ))

[rapporté par *At-Tabaraniyy* avec une chaîne de transmission sûre du *hadith* de ^*Abdou l-Lah Ibnou Mas^oud*] (*'aktharou khataya bni 'Adama min liçanih*) ce qui signifie : « ***La plupart des péchés du fils de 'Adam provient de sa langue***. » Parmi ces péchés, il y a la mécréance et les grands péchés.

Dans un autre *hadith* du Messager ﷺ il y a :

((إِنَّ الْعَبْدَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ مَايَتَبَيَّنُ فِيهَا يَهْوِي بِهَا فِي النَّارِ أَبْعَدَ ممَّا بَيْنَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ))

(1) C'est–à-dire qu'il a visé un sens très éloigné du sens de sa parole qui vient communément à l'esprit.

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mouslim* du *hadith* de *Abou Hourayrah*] (*'inna l-^abda layatakallamou bil-kalimati ma yatabayyanou fiha yahwibiha fi n-nari 'ab^ada mimma bayna l-machriqi wal-maghrib*) ce qui signifie : « ***Certes, il arrive que l'esclave prononce une parole dont il ne réalise pas la portée, mais à cause de laquelle il chutera en enfer plus loin encore que ce qui sépare le levant du couchant***. »

Remarque importante

Le jugement de celui qui commet une de ces sortes de mécrance est que ses bonnes œuvres ainsi que ses bonnes actions sont toutes annulées. Il ne lui sera pas compté l'équivalent d'un infime poids de bonne action qu'il aurait accomplie auparavant, comme une aumône, un *hajj*, un jeûne, une prière ou autre. Ce qui lui sera compté, ce sont les nouvelles bonnes œuvres qu'il accomplira après avoir renouvelé sa foi. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَمَن يَكۡفُرۡ بِٱلۡإِيمَٰنِ فَقَدۡ حَبِطَ عَمَلُهُۥ ٥﴾(1)

(*waman yakfour bil-'imani faqad habita ^amalouh*) ce qui signifie : « **Celui qui apostasie, ses bonnes œuvres sont annulées**. »

S'il dit « je demande le pardon à *Allah* » avant d'avoir renouvelé sa foi en disant « je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah* et je témoigne que *Mouhammad* est le messager de *Allah* », en étant toujours sur son état de mécréance, le fait de dire « je demande pardon à *Allah* » ne lui ajoute que péché et mécréance. En effet, il contredit ainsi la parole de *Allah ta^ala* :

---

(1) sourate *Al-Ma'idah*, 5

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَصَدُّوا۟ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ مَاتُوا۟ وَهُمْ كُفَّارٌ فَلَن يَغْفِرَ ٱللَّهُ لَهُمْ ﴿٣٤﴾ ﴾[1]

(*'inna l-ladhi̲na kafarou̲ wasaddou̲ ^an sabi̲li l-La̲hi thoumma ma̲tou̲ wahoum kouffa̲roun falan yaghfira l-La̲hou lahoum*), parole qui signifie : « **Certes, ceux qui ont mécru et ont empêché les gens d'entrer en Islam, puis sont morts en étant mécréants, ceux-là *Alla̲h* ne leur pardonne pas** » et Sa parole *ta^a̲la̲* :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَظَلَمُوا۟ لَمْ يَكُنِ ٱللَّهُ لِيَغْفِرَ لَهُمْ وَلَا لِيَهْدِيَهُمْ طَرِيقًا ﴿١٦٨﴾ إِلَّا طَرِيقَ جَهَنَّمَ خَـٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ ﴿١٦٩﴾ ﴾[2]

(*'inna l-ladhi̲na kafarou̲ wadhalamou̲ lam yakouni l-La̲hou liyaghfira lahoum wala̲ liyahdiyahoum tari̲qan 'il-la̲ tari̲qa jahannama kha̲lidi̲na fi̲ha̲ 'abada̲*) qui signifie : « **Certes, ceux qui ont mécru et fait preuve d'injustice, *Alla̲h* ne leur pardonnera pas et ne les mènera qu'à la géhenne où ils resteront éternellement à jamais.** »

Ibnou Hibba̲n rapporte de *^Imra̲n Ibnou l-Housayn* : « *Un homme était venu auprès du Messager de Alla̲h ﷺ et lui avait dit : « Ô Mouhammad, ^Abdou l-Mouttalib est meilleur que toi pour son peuple. Il leur donnait à manger du foie et de la graisse de bosse de chameaux alors que toi tu les envoies se faire tuer. » Le Prophète ﷺ avait alors dit ce que Alla̲h a voulu [qu'il dise]. Lorsque cet homme voulut s'en aller, il dit : « Que puis-je dire ? » Il lui avait répondu :*

((قُلِ اللَّهُمَّ قِنِي شَرَّ نَفْسِي وَاعْزِمْ لِي عَلَى أَرْشَدِ أَمْرِي))

---

(1) sourate *Mouhammad*, 34

(2) sourate *An-Niça'*, 168-169

(*qouli l-Lahoumma qini charra nafsi wa^zim li ^ala ‘archadi ‘amri*) ce qui signifie : « ***Dis : Ô Allah, préserve-moi du mal de mon âme et guide-moi vers ce qui est le mieux pour moi***. » *L’homme était parti, il n’était pas encore musulman à ce moment-là. Par la suite, il avait dit au Messager de Allah : « J’étais venu auprès de toi, je t’avais demandé de m’enseigner et tu m’avais dit : « Dis :Allahoumma qini charra nafsi wa^zim li ^ala ‘archadi ‘amri », alors que vais-je dire maintenant que je suis entré en Islam ? » Il lui avait dit :*

((قُلِ اللَّهُمَّ قِنِي شَرَّ نَفْسِي وَاعْزِمْ لِي عَلَى أَرْشَدِ أَمْرِي اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي مَا أَسْرَرْتُ وَمَا أَعْلَنْتُ وَمَا أَخْطَأْتُ وَمَا عَمَدْتُ وَمَا جَهِلْتُ))

(*qouli l-Lahoumma qini charra nafsi wa^zim li ^ala ‘archadi ‘amri ; Allahoumma ghfir li ma ‘asrartou wama ‘a^lantou wama ^amadtou wama ‘akhta’tou wama jahilt*) ce qui signifie : « ***Dis : Ô Allah, préserve-moi du mal de mon âme et guide-moi vers ce qui est le mieux pour moi ; ô Allah, pardonne-moi ce que j’ai fait en secret et ce que j’ai fait au grand jour, pardonne-moi mes désobéissances, ce que j’ai fait délibérément et ce que j’ai fait par manque de sagesse.*** » »

D’autre part, il y a parmi les jugements relatifs à l’apostat, l’annulation de son jeûne, de son *tayammoum*, de son mariage avant sa consommation, et de son mariage après sa consommation s’il ne revient pas à l’Islam durant la période d'attente post-maritale. De plus, aucun contrat de mariage ne sera valable avec lui, ni avec une musulmane, ni avec une non musulmane, même si c’est une apostate comme lui.

Retour à la classification de la mécréance pour plus de profit

Et sache que la mécréance relève de trois catégories : soit de l'assimilation (*tachbih*), ou du démenti (*takdhib*), ou de l'athéisme (*ta^til*).

- **La première** : **l'assimilation (*tachbih*)** : c'est-à-dire le fait d'assimiler *Allah* à Ses créatures, comme celui qui attribue un début à Son existence ou l'anéantissement, ou bien celui qui prétend que *Allah* serait un corps, qu'Il aurait une couleur, une forme ou une quantité, c'est-à-dire la taille du volume. Quant à ce qui a été cité dans le *hadith* :

((إِنَّ اللهَ جَمِيلٌ))

(*'inna l-Laha jamil*) et qui signifie : « ***Certes, Allah est Jamil*** », cela ne vient pas dans le sens de la beauté de l'aspect, mais qu'Il est Celui Dont les attributs sont parfaits, ou Celui Qui accorde beaucoup de bienfaits.

- **La deuxième** : **le démenti (*takdhib*)** : c'est-à-dire le fait de contredire ce qui se trouve dans le *Qour'an* Honoré, ou ce qui est rapporté du Messager ﷺ d'une manière confirmée, et cela fait partie de ce qui est bien connu comme étant dans la religion. En croyant par exemple que le paradis et l'enfer auront une fin, ou que le paradis serait un lieu de félicité non perceptible par nos sens, ou que l'enfer serait un lieu de souffrances uniquement morales, ou en niant la résurrection des corps et des âmes ensemble, ou en niant l'obligation de la prière, du jeûne ou de la *zakat*, ou bien en croyant à l'interdiction du divorce ou à

la permission de consommer des boissons alcoolisées ou autres, parmi ce qui est confirmé catégoriquement et connu manifestement chez les musulmans.

Ceci est différent du cas de celui qui croit que la prière par exemple, est un devoir pour lui, mais qui ne l’accomplit pas : celui-là est désobéissant et non pas mécréant, comme le serait celui qui croit qu’elle n’est pas un devoir pour lui.

- **La troisième** : **l'athéisme (*ta^til*)** : c’est le fait de nier l’existence de *Allah* et c’est la pire des mécréances.

Le jugement relatif à celui qui assimile *Allah ta^ala* à Ses créatures est qu’il est mécréant catégoriquement.

Le moyen pour écarter l’assimilation, c'est :

* de suivre cette règle catégorique : « *Quoi que tu imagines en ton esprit, Allah n’est pas ainsi*. » Cette règle fait l’objet de l’unanimité des Gens de la vérité. Elle est tirée de Sa parole *ta^ala* :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ١١﴾[1]

(*layça kamithlihi chay’*) qui signifie : « **Rien absolument n’est tel que Lui** » ,

* et de noter le ~~poème~~ rapporté du *Siddiq*, notre maître *Abou Bakr* :

« *L’incapacité à connaître la réalité de Allah est en soi une connaissance*

Et essayer d’appréhender Sa réalité est une mécréance et de l'association »

---

(1) sourate *Ach-Choura*, 11

* et de noter aussi la parole d'un des savants : « *Nul ne sait la réalité de Allah hormis Allah ta^ala*. »

Quant à notre connaissance à nous de *Allah ta^ala*, elle n'est pas exhaustive, mais elle a lieu :

- par la connaissance de ce qui est obligatoire selon la raison s'agissant de *Allah*, comme par exemple l'obligation selon la raison qu'Il ait pour attribut l'existence de toute éternité,
- et par le fait de L'exempter de ce qui est impossible s'agissant de Lui *ta^ala*, comme l'impossibilité selon la raison qu'Il ait un associé,
- et par la connaissance de ce qui est possible s'agissant de Lui, comme le fait de créer une chose ou de ne pas la créer.

L'Imam *Ar-Rifa^iyy*(1) dit : « *La limite de la connaissance à propos de Allah, c'est la certitude de Son existence ta^ala, sans comment et sans endroit.* »

Information précieuse

Al-Ghazaliyy dit dans son livre *Al-'Ihya'* : « *Certes, Allah est exempt de début. Son existence n'a ni début ni fin ; et Il n'est*

(1) *'Ahmad 'Ibnou Abi l-Haçan ^Aliyy Ar-Rifa^iyy.* Il faisait partie de ceux qui ont joint la science à la pratique et à l'ascèse. C'était un *faqih*, un *mouhaddith* et un exégète. Il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels un commentaire du *Tanbih* dans le *fiqh* chaféite. Il a composé un recueil de quarante *hadith* avec leurs chaînes de transmission. Il décéda en l'an 578 de l'Hégire. *L'Imam Abou l-Qacim Ar-Rifa^iyy* fit sa biographie dans un livre qu'il intitula *Sawadou l-^Aynayni fi Manaqibi Abi l-^Alamayn*.

pas une substance élémentaire ayant une localisation ; mais Il est exempt de toute correspondance avec ce qui entre en existence ; qui plus est, Il n'est pas un corps, composé de substances élémentaires. Et s'il était ~~permis~~ de croire que le Créateur du monde est un corps, il serait ~~permis~~ de croire en la divinité du soleil, de la lune ou de toute autre sorte de corps. Donc, il n'a de ressemblance avec aucune chose et rien n'a de ressemblance avec lui. Mais il est (Al-Hayy) Celui Qui a la vie, (Al-Qayyoum) Celui Qui ne s'anéantira jamais, Celui Qui est sans que rien ne soit tel que Lui. Comment le créé ressemblerait à son Créateur ? Ce qui est quantifié à Celui Qui l'a quantifié ? Et ce qui a une image à Celui Qui l'a façonné ?! »

Ces paroles ne font pas partie du *kalam* que les innovateurs ont pratiqué en matière de croyance et que les savants ont blâmé.

En revanche, les gens du *Salaf* ont blâmé la pratique du *kalam* des innovateurs dans la croyance, comme les *mouchabbihah* – ceux qui assimilent *Allah* à Ses créatures–, les *mou^tazilah*, les *khawarij* et l'ensemble des groupes qui ont dévié de ce sur quoi étaient le Messager et les compagnons. Ces groupes se sont divisés en soixante-douze factions comme l'a annoncé le Messager dans son *hadith sahih* et confirmé, que *Ibnou Hibban* rapporte avec une chaîne de transmission remontant jusqu'à *Abou Hourayrah*. Il a dit : « Le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((افتَرَقَتِ اليهودُ إحدى وسبعينَ فرقةً وافترقَتِ النصارى على اثنتَينِ وسبعينَ فرقةً وستفتَرِقُ أُمَّتي إلى ثلاثٍ وسبعينَ فرقةً كلُّهم في النارِ إلاّ واحدةٌ وهي الجماعةُ))

(*'iftaraqati l-yahoudou 'ihda wasab^ina firqah waftaraqati n-nasara ^ala thnatayni wasab^ina firqah wasataftariqou 'oummati 'ila thalathin wasab^ina firqah koullouhoum fi n-nari 'il-la wahidah wahiya l-jama^ah*) ce qui signifie : « ***Les yahoud se sont divisés en soixante-et-onze groupes, les nasara se sont divisés en soixante-douze groupes et ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous iront en enfer sauf un, et c'est la Jama^ah*** » le groupe des musulmans, c'est-à-dire la grande majorité (*as-sawadou l-'a^dham*).

Quant à la science du *kalam* (*^ilmou l-kalam*) que pratiquent les gens de *Ahlou s-Sounnah*, qu'ils soient achaarites ou matouridites, elle était déjà pratiquée avant *Al-'Ach^ariyy* et *Al-Matouridiyy*. En effet, *Abou Hanifah* a écrit cinq épîtres à ce sujet. Et l'*Imam Ach-Chafi^iyy* maîtrisait la science du *kalam* au point qu'il disait : « *Nous avons maîtrisé celle-ci avant cette autre* » c'est-à-dire : nous avons maîtrisé la science du *kalam* avant les lois de la jurisprudence (*al-fiqh*).

Se Préserver du feu

Allah ta^ala dit :

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ عَلَيْهَا
مَلَٰٓئِكَةٌ غِلَاظٌ شِدَادٌ لَّا يَعْصُونَ ٱللَّهَ مَآ أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ٦﴾ (1)

(*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou qou 'anfouçakoum wa'ahlikoum naran waqoudouha n-naçou wal-hijarah ; ^alayha mala'ikatoun ghiladhoun chidadoun la ya^souna l-Laha ma 'amarahoum wayaf^alouna ma*

(1) sourate *At-Tahrim*, 6

you'maroun) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, préservez-vous ainsi que vos familles d'un feu dont le combustible sera d'hommes et de pierres, qui est à la charge d'anges forts et rudes** [avec les mécréants] **; ils ne désobéissent pas à *Allah* en ce qu'Il leur ordonne et font ce qu'Il leur ordonne.** »

Il est relaté dans l'exégèse de cette *'ayah* que *Allah* ordonne aux croyants de se préserver, eux-mêmes et leurs familles, du feu dont le combustible sera constitué d'hommes et de pierres et ce, en faisant l'apprentissage des sujets de la religion et en les enseignant aux membres de leur famille. C'est-à-dire en ayant la connaissance de ce que *Allah* ordonne de faire ou de ne pas faire, les devoirs et les interdits, ceci afin qu'ils ne se laissent pas aller à faire des analogies entre *Allah* et Ses créatures, qu'ils ne se livrent pas à des représentations, à la mécréance et à l'égarement.

En effet, si quelqu'un assimile *Allah ta^ala* à quoi que ce soit, son adoration n'est pas valable parce qu'il adore quelque chose qu'il imagine et se représente dans son imagination et ses illusions. *Abou Hamid Al-Ghazaliyy* dit : « *L'adoration n'est valable qu'après avoir eu connaissance de Celui Qui mérite d'être adoré.* »

Ce qui est relaté au sujet du commencement du monde

Lorsqu'il fut questionné au sujet du commencement de ce monde, le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((كَانَ اللهُ وَلَمْ يَكُنْ شَىْءٌ غَيْرُهُ وَكَانَ عَرْشُهُ عَلَى الْمَاءِ وَكَتَبَ في الذِّكْرِ كُلَّ شَىْءٍ ثُمَّ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضَ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] (*kana l-Lahou walam yakoun chay'oun ghayrouhou wakana ^archouhou ^ala l-ma' ; wakataba fi dh-dhikri koulla chay' ; thoumma khalaqa s-samawati wal-'ard*) ce qui signifie : « ***Allah* existe de toute éternité et rien d'autre que Lui n'est de toute éternité ; Son Trône** (*^arch*) **fut créé sur l'eau et Il a fait écrire toute chose sur la Table préservée** (*al-lawhou l-mahfoudh*)**, puis Il a créé les cieux et la terre**. » Le Messager ﷺ répondit à cette question en disant qu'il n'y a pas de début à l'existence de *Allah* et que rien n'est exempt de début sinon Lui. En d'autres termes, il n'y a que *Allah ta^ala* Qui existe de toute éternité, et *Allah ta^ala* est le Créateur de toute chose, c'est-à-dire Celui Qui fait passer toute chose du néant à l'existence. La signification de « *Allah ta^ala* est le Créateur de toute chose » est qu'Il fait surgir la totalité des choses existantes du néant à l'existence.

D'autre part, *Allah ta^ala* est vivant, Il ne meurt pas. En effet, il n'y a pas de fin à Son existence, Il est donc éternel exempt de fin et l'anéantissement ne peut donc Lui advenir, car si l'anéantissement était possible à Son sujet, l'exemption de début, c'est-à-dire l'existence de toute éternité, serait impossible Le concernant.

Le jugement de celui qui dit : « *Allah* a créé les créatures, alors qui a créé *Allah* ? », c'est de le déclarer mécréant de façon catégorique car il a prétendu que *Allah ta^ala* a été précédé par le néant ; or on ne peut dire cela qu'à propos de ce qui entre en existence, c'est-à-dire des créatures.

Allah ta^ala est Celui Dont l'existence est obligatoire selon la raison –c'est-à-dire que la raison ne conçoit pas Son inexistence. Son existence n'est donc pas comme notre existence à nous, qui

a un début, car notre existence a lieu parce que *Allah ta^ala* nous fait entrer en existence. Toute autre chose qui existe en dehors de *Allah*, a une existence qui est possible selon la raison, c'est-à-dire qu'il est possible selon la raison qu'elle existe après le néant et qu'elle s'anéantisse après avoir existé, ceci du strict point de vue de sa réalité de créature selon le jugement rationnel.

Sache aussi que ce qui existe est de trois ordres :

Le premier : **ce qui est sans début ni fin** : il s'agit de *Allah ta^ala* seulement, c'est-à-dire que son existence n'a ni commencement ni fin.

Le jugement de celui qui dit qu'il y aurait quelque chose sans début hormis *Allah*, c'est de le déclarer mécréant de façon catégorique. C'est pour cela que les philosophes sont mécréants pour leur croyance contraire à la sagesse, que le monde n'aurait pas de début, car il n'est valable d'attribuer l'existence de toute éternité qu'à *Allah ta^ala* exclusivement.

Le deuxième : ce qui est sans fin mais pas sans début : c'est-à-dire ce qui a un commencement et n'a pas de fin ; il s'agit de l'enfer et du paradis. Ils sont tous deux créés –autrement dit ils ont tous deux un commencement– mais ils n'ont pas de fin –ils sont donc éternels sans fin–. Il ne leur adviendra ni destruction ni anéantissement car la volonté de *Allah,* c'est qu'ils existent à jamais. Toutefois, du strict point de vue de leur réalité, il leur est possible l'anéantissement selon la raison.

Le troisième : **ce qui a un début et une fin** : c'est-à-dire ce qui a un commencement et un terme. Il s'agit de tout ce qu'il y a dans ce bas monde : les sept cieux et la terre. Il est inéluctable

qu'ils soient anéantis et que meure ce qui s'y trouve : hommes, *j̲inn* et anges.

De même, sache que l'habitude des savants est de dire que le classement rationnel divise ce qui est relatif à l'existence en trois catégories : l'obligatoire, l'impossible et le possible.

Ils ont dit :

L'obligatoire : c'est ce dont la raison ne conçoit pas l'inexistence : il s'agit de *Allah* et de Ses attributs.

L'impossible : c'est ce dont la raison ne conçoit pas l'existence.

Le possible : ce dont la raison conçoit aussi bien l'existence que l'inexistence.

C'est pour cela qu'ils font référence à *Allah* en disant *Al-Wajibou l-woujoud*, Celui Dont l'existence est obligatoire selon la raison.

Allah est exempt de début et n'est pas sujet au temps

Allah ta^ala existe avant le temps et avant l'endroit, avant les obscurités et avant la lumière. *Allah ta^ala* n'est pas de l'ordre du monde palpable, comme la terre, la pierre, les astres, les plantes et l'homme ; Il n'est pas non plus de l'ordre du monde impalpable, comme la lumière, l'âme, l'air, les *jinn*, les anges, parce qu'Il est différent de ce qui entre en existence, c'est-à-dire qu'Il est différent de toutes les créatures.

Donc, si quelqu'un dit : « N'est-ce pas que l'un de ses noms est اللّطيف (*Al-Latif*) ? », la réponse à faire est la suivante : la signification de اللّطيف (*Al-Latif*) qui est un nom de *Allah*, est : « Celui Qui

est miséricordieux envers Ses esclaves », ou « Celui Qui n'est pas atteint par l'imagination. »

Il n'a donc pas d'égal –*ta^ala*– ni de semblable à Son Être, à Ses attributs ou à Son acte. En effet, s'Il était semblable à Ses créatures en quoi que ce soit, comme par le fait d'avoir un volume, un mouvement, une immobilité et ce qui est de cet ordre, Il n'en serait pas le Créateur. Ainsi, *Allah ta^ala* est exempt de ce qui a un début, et de même, tous les attributs de *Allah ta^ala* sont sans début.

Aussi, pour marquer l'importance de ce sujet, l'Imam *Abou Hanifah* a dit : « *Celui qui dit que les attributs de Allah ont un commencement, qui en doute, ou ne prend pas position*[1] *est mécréant.* » Il l'a cité dans son livre *Al-Wasiyyah*.

At-Tahawiyy a dit : « *Celui qui attribue à Allah une signification des humains, il devient mécréant*. »

Exemption de Allah des endroits et Confirmation selon la raison de Son existence sans endroit

Allah ta^ala n'a pas besoin des créatures, c'est-à-dire qu'Il se passe de tout autre que Lui éternellement sans début et sans fin. Il n'a donc pas besoin d'un lieu pour y prendre place, ni d'une chose pour S'y incarner, ni d'une direction car Il n'est pas tel que l'une des choses qui existent. Il n'est ni un corps palpable ni un corps impalpable. La localisation est un attribut des corps pal-

(1) L'expression « ne prend pas position » (*yatawaqqaf*) signifie qu'il dit par exemple : moi je ne dis pas qu'ils sont exempts de début et je ne dis pas qu'ils ne sont pas exempts de début.

pables et impalpables. Par conséquent, un corps palpable, aussi bien qu'un corps impalpable, est situé dans une direction et un endroit. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَهُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ كُلٌّ فِى فَلَكٍ يَسْبَحُونَ ﴿٣٣﴾ ﴾(١)

(*wahouwa l-Ladhi khalaqa l-layla wan-nahara wach-chamsa wal-qamara koulloun fi falakin yasbahoun*) ce qui signifie : « **C'est Lui Qui créa la nuit et le jour, le soleil et la lune ; tous se déplacent dans une orbite**. » *Allah ta^ala* a donc confirmé pour chacune de ces quatre créatures qu'elle se trouve dans son orbite, qui est sa trajectoire.

Il suffit de citer comme preuve de l'exemption de *Allah* de l'endroit, de la localisation et de la direction, Sa parole *ta^ala* :

﴿ لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ﴿١١﴾ ﴾(٢)

(*layça kamithlihi chay'*) qui signifie : « **Rien, absolument, n'est tel que Lui**. » En effet, s'Il était dans un endroit, Il aurait des semblables et des dimensions : une hauteur, une largeur et une profondeur ; or ce qui est ainsi est entré en existence et a besoin de Qui l'a limité par cette hauteur, cette largeur et cette profondeur. Telle est la preuve à partir du *Qour'an*.

Tandis que dans le *hadith*, la preuve est ce qu'ont rapporté *Al-Boukhariyy*, *Ibnou l-Jaroud* et *Al-Bayhaqiyy* avec une chaîne de transmission forte (*sahih*), dans lequel le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((كَانَ اللهُ وَلَمْ يَكُنْ شَىْءٌ غَيْرُهُ))

---

(1) sourate *Al-'Anbiya'*, 33

(2) sourate *Ach-Choura*, 11

(*kana l-Lahou walam yakoun chay'oun ghayrouh*) ce qui signifie : « ***Allah* est de toute éternité alors que rien d'autre que Lui n'est de toute éternité. »** Ceci signifie que *Allah* est éternel sans début et qu'il n'y a rien d'éternel sans début avec Lui : ni eau, ni air, ni terre, ni ciel, ni Piédestal, ni Trône, ni êtres humains, ni *jinn*, ni anges, ni temps, ni endroit, ni directions. *Allah ta^ala* existe donc avant l'endroit, sans endroit et Il est Celui Qui a créé l'endroit, Il n'en a donc pas besoin. C'est ce qui est tiré du *hadith* cité.

Al-Bayhaqiyy dit dans son livre *Al-'Asma'ou was-Sifat* : « *Certains savants de notre école ont pris comme preuve que Allah existe sans endroit, la parole du Prophète* ﷺ :

((أَنْتَ الظَّاهِرُ فَلَيْسَ فَوْقَكَ شَىْءٌ وَأَنْتَ الْبَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَىْءٌ))

(*'Anta dh-Dhahirou falayça fawqaka chay' ; wa'Anta l-Batinou falayça dounaka chay'*) qui signifie : « ***Tu es Adh-Dhahir, rien n'est donc au-dessus de Toi ; et Tu es Al-Batin, rien n'est donc en des-sous de Toi*** » *et s'il n'y a rien au-dessus de Lui et rien en dessous de Lui, Il n'est donc pas dans un endroit*. » Fin de citation

Ce *hadith* récuse tous ceux qui attribuent la direction à *Allah ta^ala*.

De plus, *^Aliyy*, que *Allah* l'agrée, a dit : « *Allah existe de toute éternité alors qu'aucun endroit n'est de toute éternité ; et Il est maintenant tel qu'Il a toujours été* » rapporté par *Abou Mansour Al-Baghdadiyy*.

D'autre part, l'axe fondamental de la croyance ne repose pas sur l'illusion mais sur ce qu'implique la raison saine qui témoigne de la validité de la croyance. En effet, celui qui est limité a besoin

de Qui l'a limité par les limites qu'il possède, il n'est donc pas possible qu'il ait la divinité.

Ainsi, tout comme il est avéré que *Allah ta^ala* existe sans endroit ni direction, avant la création des endroits et des directions, il est de même avéré qu'Il existe après la création des endroits, sans endroit ni direction. Et ceci ne constitue pas un reniement de Son existence *ta^ala* comme le prétendent les assimilationnistes(1) et les wahhabites, eux qui sont, dans cette époque, ceux qui appellent les gens à croire que *Allah* serait un corps.

Le jugement de celui qui dit : (*'inna l-Laha ta^ala fi koulli makan*) c'est-à-dire : « Certes, *Allah ta^ala* est partout » ou encore (*'inna l-Laha ta^ala fi jami^i l-'amakin*) c'est-à-dire : « certes, *Allah* est dans tous les endroits », c'est de le juger mécréant s'il comprend de cette expression que *Allah*, par Son Être, serait diffus ou incarné dans des endroits. Cependant, s'il comprend de cette expression qu'Il domine toute chose par Sa toute-puissance et qu'Il sait tout, il ne devient pas mécréant. C'est d'ailleurs, ce que visent beaucoup de ceux qui utilisent ces deux phrases. Il est cependant un devoir de leur interdire ces expressions dans tous les cas, car elles ne viennent pas des gens du *Salaf* mais plutôt des *mou^tazilah* et elles ont ensuite été adoptées par les ignorants des gens du commun.

D'autre part, nous levons les mains vers le ciel pendant nos invocations car c'est du ciel que descendent les miséricordes et les bénédictions, et non parce que *Allah* existerait dans le ciel, tout comme nous nous orientons vers la *Ka^bah* honorée dans

---

(1) *mouchabbihah*

la prière car *Allah ta^ala* nous l'a ordonné, et non parce qu'elle aurait le privilège et la particularité que *Allah* y habiterait.

Devient mécréant celui qui croit que *Allah ta^ala* est dans un lieu ou qui croit que *Allah* serait quelque chose comme l'air ou la lumière remplissant un endroit, une pièce ou une mosquée.

À ceux qui croient que *Allah* serait localisé dans la direction du haut et qui affirment que ce serait pour cela qu'on lève les mains lors des invocations, on réplique par une parole qui est authentifiée du Messager ﷺ, qu'il a fait l'*istisqa'*, c'est-à-dire une prière pour demander la pluie, en orientant les paumes de ses mains vers le sol et le dos des mains vers le ciel. Il intimait aussi ﷺ à celui qui faisait la prière de ne pas lever la tête vers le ciel. Si *Allah* se trouvait dans la direction du haut comme le croient les assimilationnistes, il ne nous aurait pas intimé de ne pas lever les yeux vers le ciel dans la prière ! Il levait aussi son doigt, l'index, lors de la prononciation de (*'il-la l-Lah*) dans les *tahiyyat* en l'inclinant légèrement. Ainsi, s'il en était comme le disent les assimilationnistes, il ne l'aurait pas incliné mais l'aurait plutôt dressé vers le ciel. Et tous ces *hadith* sont authentifiés par les savants de cette science. Que vont répondre les assimilationnistes et les wahhabites maintenant ? Qui plus est, nous appelons les mosquées des maisons de *Allah* (*baytou l-Lah*), non pas parce que *Allah* y habiterait, mais parce qu'elles sont des endroits réservés au *dhikr* de *Allah* et à Son adoration. On dit au sujet du Trône qu'il est un corps que *Allah* a créé pour que les anges tournent autour rituellement, tout comme les croyants sur terre font les tours rituels autour de la *Ka^bah*.

De même, devient mécréant celui qui dit : (*Allahou yaskounou qoulouba ‘awliya’ih*) ce qui veut dire : « *Allah* habite le cœur des saints » s’il en comprend l’incarnation.

Par ailleurs, l'objectif visé par l’Ascension (*al-mi^raj*) n’était pas de faire parvenir le Messager ﷺ jusqu'à un endroit où *Allah ta^ala* se serait trouvé. Celui qui a cru cela est devenu mécréant. Le but de l’Ascension est seulement d’honorer le Messager ﷺ en lui dévoilant les merveilles du monde céleste, d’élever son rang et de lui accorder de voir avec son cœur l’Être exempt de toute imperfection, sans que l’Être soit dans un endroit ; l'endroit ne concerne que le Messager.

Quant à Sa parole *ta^ala* :

﴿ ثُمَّ دَنَا فَتَدَلَّىٰ (٨) فَكَانَ قَابَ قَوْسَيْنِ أَوْ أَدْنَىٰ (٩) ﴾[١]

(*thoumma dana fatadalla fakana qaba qawsayni ‘aw ‘adna*) ce qui signifie : « **Ensuite il se rapprocha et il fut à deux coudées ou moins** », celui dont il s’agit dans cette *‘ayah*, c’est *Jibril ^alayhi s-salam*. Le Messager ﷺ l'avait vu en effet à la Mecque en un lieu nommé *‘Ajyad* ; il avait six cents ailes. Son corps immense cachait l’horizon. Et il l'a vu une autre fois près de *Sidratou l-Mountaha*, tout comme *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَلَقَدْ رَءَاهُ نَزْلَةً أُخْرَىٰ (١٣) عِندَ سِدْرَةِ ٱلْمُنتَهَىٰ (١٤) ﴾[٢]

(*walaqad ra’ahou nazlatan ‘oukhra ^inda sidrati l-mountaha*) ce qui signifie : « **Et certes, il l'a vu une autre fois, là où se trouve *Sidratou l-Mountaha*.** »

---

(1) sourate *An-Najm*, 9

(2) sourate *An-Najm*, 14

Quant à ce qui figure dans le Sahih de *Mouslim* : un homme était venu voir le Messager de *Allah* ﷺ et l'avait interrogé à propos d'une esclave lui appartenant. Il avait dit : « J'ai dit : Ô Messager de *Allah*, et si je l'affranchissais ? » et il avait répondu :

((اِئتِنِي بِهَا))

(*'itini biha*) ce qui signifie : « **Fais-la venir.** » Il l'avait donc fait venir auprès de lui.

Le Messager lui aurait alors dit :

((أَيْنَ الله))

(*'ayna l-Lah ?*) Elle lui aurait répondu :

((فِي السَّمَاءِ))

(*fi s-sama'.*) Il lui aurait dit :

((مَنْ أَنَا))

(*man 'ana*) ce qui signifie : « **Qui suis-je ?** » Elle aurait dit :

((أنت رسول الله))

(*'anta raçoulou l-Lah*) ce qui signifie : « Tu es le Messager de *Allah* » Il aurait dit :

((أَعْتِقْها فإنّها مؤمنة))

(*'a^tiqha fa'innaha mou'minah*) ce qui signifie : « **Affranchis-la, elle est bien croyante.** »

Ce *hadith* n'est pas *sahih* pour deux raisons : tout d'abord en raison de l'*idtirab* (1) car il a été rapporté en ces termes-là mais aussi avec l'expression :

---

(1) *L'idtirab* est le caractère d'un *hadith* qui se rapporte à un seul et même

((مَن ربُّكِ))

(*man rabbouki ?*) ce qui signifie : « ***Qui est ton dieu ?*** » elle aurait dit : « *Allah* » ; et encore avec les termes :

((أَيْنَ الله))

(*'ayna l-Lah*) et elle aurait alors pointé le doigt vers le ciel ; et enfin avec les termes :

((أتشهدين أن لا إله إلاّ الله))

(*'atach-hadina 'an la 'ilaha 'il-la l-Lah ?*) ce qui signifie : « ***Témoignes-tu qu'il n'est de dieu que Allah ?*** » elle dit : « oui » ; il ajouta :

((أتشهدين أنّي رسول الله))

(*'atach-hadina 'anni raçoulou l-Lah ?*) ce qui signifie : « ***Témoignes-tu que je suis le messager de Allah ?*** » elle dit : « oui. »

La deuxième raison est que la version dans laquelle il est dit : (*'ayna l-Lah*) est contraire aux fondements de la croyance. Car parmi les fondements de la *Chari^ah,* il y a qu'un individu n'est pas jugé musulman par le simple fait d'avoir dit (*Allahou fi s-sama'*). Cette parole est en effet commune aux juifs, aux chrétiens et à d'autres qu'eux. Le fondement connu dans la *Chari^ah* de *Allah*, c'est celui qui se trouve dans le *hadith moutawatir* :

((حتّى يشهدوا أن لا إله إلاّ الله وأنّي رسول الله))

évènement mais qui est rapporté par plusieurs versions contradictoires, aucune d'entre elles n'étant prépondérante du point de vue de la chaîne de transmission, sans qu'on puisse trouver d'interprétation ni de compatibilité de sens entre les versions. Il est nécessairement faible comme l'a dit le *Hafidh Al-^Iraqiyy*.

(*hatta yach-hadou ’an la ’ilaha ’il-la l-Lahou wa’anni raçoulou l-Lah*) dont on comprend que l’entrée en Islam a lieu en prononçant les deux témoignages.

Les termes de la version de *Malik* ((أتشهدين)) (*’atach-hadina*) sont quant à eux conformes aux fondements.

Si quelqu’un dit : « Comment la version de *Mouslim* "(*’ayna l-Lah*) *et elle répondit* (*fi s-sama’*)" jusqu’à la fin du *hadith* serait-elle rejetée alors que *Mouslim* la rapporte dans son livre et que tout ce qui est rapporté par *Mouslim* est qualifié de *sahih* ? »

La réponse est que les savants du *hadith* ont rejeté un certain nombre de *hadith* de *Mouslim*. Les *mouhaddith* les ont cités dans leurs livres : par exemple le *hadith* dans lequel le Messager aurait dit à un homme (*’inna ’abi wa’abaka fi n-nar*) ce qui signifie : « *Certes, mon père et ton père iront en enfer* » *et le hadith dans lequel il aurait dit qu’il sera accordé à chaque musulman au Jour du jugement* (*fida’an lahou mina l-yahoudi wan-nasara*) », et de même le *hadith* de *’Anas* dans lequel il aurait dit : « *J’ai fait la prière derrière le Messager de Allah, ^Oumar et Abou Bakr et ils ne récitaient pas* (*bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim*). » Le premier a été jugé faible[1] par le *Hafidh As-Souyoutiyy*, le deuxième a été rejeté par *Al-Boukhariyy* et le troisième a été jugé faible par *Ach-Chafi^iyy* et par un certain nombre de *hafidh*.

D'autre part, si ce *hadith* était pris au sens propre, il serait faux du fait qu'il contredirait le *hadith moutawatir* précédemment cité. Or, un texte qui contredit ce qui est *moutawatir* est faux s'il

---

(1) *da^if*

n'est pas possible d'en faire l'interprétation[1]. Les *mouhaddith* et les savants spécialistes des fondements ont été en accord à ce sujet.

Cependant, certains savants en ont fait l'interprétation selon le sens suivant : ils ont dit que (*'ayna l-Lah*) est une interrogation sur la vénération qu'elle voue à *Allah* et que sa réponse (*fi s-sama'*) signifie qu'Il a un rang extrèmement élevé.

Quant à retenir le sens apparent, que *Allah* habiterait le ciel, c'est une erreur à rejeter : en effet, il est établi dans la science de la terminologie du *hadith* que ce qui contredit un texte *moutawatir* est faux s'il n'admet pas d'interprétation. Or, ici, le sens apparent est clairement faux car cela signifierait qu'un non musulman qui dirait que Dieu est dans le ciel serait jugé croyant. Les assimilationnistes ayant retenu le sens apparent, ils se sont ainsi égarés.

Quant à leur déclaration : « Nous interprétons la parole (*fi s-sama'*) par le fait que *Allah* est au-dessus du Trône », elle ne les sauve pas de l'égarement, car ce faisant, ils affirment que *Allah* aurait un semblable qui serait la Table sur laquelle *Allah* a fait écrire :

((إِنَّ رَحْمَتِي سَبَقَتْ غَضَبِي))

(*'inna rahmati sabaqat ghadabi*) ce qui signifie : « ***Certes, les manifestations de Ma miséricorde sont plus nombreuses que celles de Ma volonté de châtier*** », étant donné que cette Table se trouve au-dessus du Trône. Ils affirment ainsi qu'il y aurait une similarité entre *Allah* et cette Table car leur croyance implique

---

(1) *ta'wil*

que *Allah* et cette table seraient tous deux établis au-dessus du Trône. Ils contredisent ainsi la parole de *Allah ta^ala* :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ﴿١١﴾﴾

(*layça kamithlihi chay'*) ce qui signifie : « **Absolument rien n'est tel que Lui.** »

Le *hadith* mentionné est rapporté par *Ibnou Hibban* et les termes en sont :

((مَرْفوعٌ فَوقَ العَرْش))

(*marfou^oun fawqa l-^arch*) ce qui signifie : « ***élevé au-dessus du Trône***. » Quant à la version de *Al-Boukhariyy*, les termes en sont :

((مَوْضوعٌ فَوقَ العَرْش))

(*mawdou^oun fawqa l-^arch*) ce qui signifie : « ***situé au dessus du Trône***. »

Certaines personnes ont interprété le mot *fawq* par *taht* (en-dessous), ce qui est rejeté. Pour preuve la version rapportée par *Ibnou Hibban* :

((مَرْفوعٌ فَوقَ العَرْش))

(*marfou^oun fawqa l-^arch*). En effet, il n'est pas valable d'interpréter *fawq* par *taht* dans ce *hadith*.

Ensuite, selon cette croyance qui est la leur, *Allah* ferait nécessairement face au Trône, soit de la taille du Trône, soit plus grand, soit plus petit. Or, tout ce qui est quantifié a forcément un début à son existence et a besoin de Qui lui a donné cette quantité. D'autre part, il n'y a aucune correspondance entre le Trône et *Allah,* tout comme il n'y a aucune correspondance entre

Allah et quoi que ce soit de Ses créatures. De plus, l'honneur de *Allah* n'augmente pas grâce à une de Ses créatures et Il ne tire profit d'aucune d'entre elles. Plus encore, la déclaration des assimilationnistes, que *Allah* serait assis sur le Trône, est blasphématoire envers *Allah* car le fait de s'asseoir fait partie des caractéristiques des humains, des animaux, des *jinns* et des insectes. Or, toute caractéristique propre aux humains est blasphématoire si elle est employée au sujet de *Allah*. Le *Hafidh*, *Faqih* et linguiste *Mourtada Az-Zabidiyy* a dit : « *Celui qui attribue une quantité à Allah a mécru* » car il a considéré que *Allah* aurait une quantité et un volume, alors que ce qui a un volume et une quantité a nécessairement un début à son existence. D'ailleurs, comment sait-on, par la raison, que l'existence du soleil a un début et qu'il est créé, si ce n'est par le fait que le soleil a un volume ?! Si *Allah* avait un volume, Il serait semblable au soleil par le fait d'avoir un volume et ainsi Il ne mériterait pas d'être adoré. Par conséquent, si un adorateur du soleil demandait aux assimilationnistes une preuve rationnelle que *Allah* a la divinité et que le soleil ne la mérite pas, ils n'auraient aucune preuve. Tout au plus, ils pourraient dire : *Allah ta^ala* dit :



(*Allahou khaliqou koulli chay'*) ce qui signifie : « ***Allah* est Celui Qui crée toute chose**. » S'ils avançaient cela à un adorateur du soleil, il leur répondrait : « moi, je ne crois pas en votre livre, donnez-moi une preuve rationnelle que le soleil n'a pas la divinité. » Et là, ils n'auraient plus rien à dire.

Ainsi, il n'y a pas d'être vivant habitant au-dessus du Trône, mais il y a un livre au-dessus du Trône sur lequel il est écrit :

((إنّ رَحْمَتِي سَبَقَتْ غَضَبِي))

(*‘inna rahmati sabaqat ghadabi*) c’est-à-dire que les manifestations de Ma miséricorde sont plus nombreuses que les manifestations de Ma volonté de châtier. Les anges sont des manifestations de la miséricorde, ils sont plus nombreux que les gouttes de pluie et que les feuilles des arbres. Le paradis est aussi une manifestation de la miséricorde et il est plus grand que l’enfer des milliers de fois.

Le fait que cet écrit se trouve au-dessus du Trône est authentifié. Le *hadith* qui le prouve a été rapporté par *Al-Boukhariyy* et *An-Naça’iyy* dans *As-Sounanou l-Koubra* et d’autres qu’eux. La version de *Ibnou Hibban* est la suivante :

((لمّا خلق الله الخلق كتب في كتاب يكتبه على نفسه وهو موضوع فوق العرش إنّ رحمتي تغلب غضبي))

(*lamma khalaqa l-Lahou l-khalqa kataba fi kitabin yaktoubouhou ^ala nafsihi wahouwa mawdou^oun fawqa l-^archi : ‘inna rahmati taghlibou ghadabi*) ce qui signifie : « ***Lorsque Allah a créé le monde, Il a fait écrire un texte qui énonce Sa promesse et qui se trouve au-dessus du Trône : "Certes les manifestations de Ma miséricorde sont plus nombreuses que celles de Ma volonté de châtier*. »**

Si quelqu’un tentait d’interpréter *fawqa* par *douna*, on lui dirait qu'il n’est permis d’interpréter les textes qu’avec une preuve textuelle authentifiée ou une preuve rationnelle catégorique. Or, ils ne disposent d'aucune des deux. Ainsi, il n’y a aucune preuve qu'il serait obligatoire de faire une interprétation concernant ce *hadith*. Comment serait-ce le cas alors qu’un savant a dit que la

Table préservée est au-dessus du Trône ? Effectivement aucun texte n’a été mentionné disant explicitement qu’elle est au-dessus du Trône ou qu'elle est en-dessous. Les deux cas restent possibles : il se peut que la Table préservée soit au-dessus du Trône et il se peut qu’elle soit en-dessous du Trône. Par conséquent, selon sa parole que *Allah* serait au-dessus du Trône, l'assimilationniste considère que la Table préservée serait équivalente à *Allah*, c’est-à-dire que *Allah* ferait face à une partie du Trône et que la Table ferait face à autre partie du Trône. De plus, ceci revient à L’assimiler à Ses créatures car le fait de faire face à quelque chose fait partie des attributs des créatures.

La version de *An-Naça’iyy* dans *As-Sounanou l-Koubra* est la suivante :

((إنّ اللهَ كتبَ كتابًا قبلَ أنْ يَخلُقَ السمواتِ والأرضَ بألفَيْ سنةٍ فهوَ عِندَه على العرشِ وإنّهُ أَنزلَ مِن ذلك الكِتابِ ءايتَيْنِ خَتَمَ بهِما سورةَ البقرة))

(*‘inna l-Laha kataba kitaban qabla ‘an yakhlouqa s-samawati wal-‘arda bi’alfay sanah fahouwa ^indahou ^ala l-^archi wa’innahou ‘anzala min dhalika l-kitabi ‘ayatayni khatama bihima sourata l-baqarah*) ce qui signifie : « ***Certes, Allah a fait écrire un texte mille ans avant la création des cieux et de la terre. Cet écrit est dans un endroit honoré au-dessus du Trône. Il a fait descendre de cet écrit deux ‘ayah par lesquelles il a conclu la sourate Al-Baqarah***. »

Dans une version rapportée de *Mouslim* figure l’expression : (*fahouwa mawdou^oun ^indah*.) Ceci est explicite pour indiquer que cet écrit est situé au-dessus du Trône (*fawqa l-^arch*), d’une

supériorité[1] au sens propre du terme, n'acceptant ici aucune interprétation.

De plus, le terme ^*inda* est employé pour indiquer l'honneur et non pour signifier que *Allah* serait situé au-dessus du Trône car ^*inda* s'emploie dans d'autres sens que l'endroit : *Allah ta^ala* dit :

﴿وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهَا حِجَارَةً مِّن سِجِّيلٍ مَّنضُودٍ ﴿٨٢﴾ مُّسَوَّمَةً عِندَ رَبِّكَ ﴿٨٣﴾﴾ (٢)

(*wa'amtarna ^alayha hijaratan min sijjilin mandoud ; mouçawwamatan ^inda Rabbik*) ce qui signifie : « **Nous avons fait tomber sur eux une pluie de pierres de terre, chacune portant le nom de son destinataire, conformément à la science de ton Seigneur.** » Le terme ^*inda* figure ici uniquement pour indiquer que cela est conforme à ce que *Allah* sait, et non pas pour indiquer que ces pierres auraient été dans un endroit qui avoisinerait *Allah ta^ala*. Par conséquent, si quelqu'un pensait prendre comme argument la simple présence du terme ^*inda* pour affimer qu'il y aurait un espace et une proximité entre *Allah* et Ses créatures, il ferait partie des plus ignorants des ignorants. Quelqu'un de sensé ira-t-il dire que ces pierres que *Allah* a fait s'abattre sur ces mécréants seraient descendues du Trône jusqu'à eux après avoir été entassées dans un endroit à côté de *Allah* et au-dessus du Trône ?!

D'autre part, *Al-Boukhariyy* rapporte que le Prophète ﷺ dit :

---

(1) *fawqiyyah*

(2) sourate *Houd*, 82-83

((إِذَا كَانَ أَحَدُكُمْ فِي صَلَاتِهِ فَإِنَّهُ يُنَاجِي رَبَّهُ فَلَا يَبْصُقَنَّ فِي قِبْلَتِهِ وَلَا عَنْ يَمِينِهِ فَإِنَّ رَبَّهُ بَيْنَهُ وَبَيْنَ قِبْلَتِهِ))

(*'idha kana 'ahadoukoum fi salatihi fa'innahou younaji Rabbah ; fala yabsouqanna fi qiblatihi wala ^an yaminihi fa'inna Rabbahou baynahou wabayna qiblatih*) ce qui signifie : « **Si l'un de vous est dans sa prière, certes il s'adresse exclusivement à son Seigneur. Qu'il ne crache donc pas dans la direction de sa *qiblah*, ni à sa droite.** [La miséricorde de] **son Seigneur est certes entre lui et sa *qiblah*.** »

Ce *hadith* a une chaîne de transmission plus forte que celle du *hadith* de la femme esclave.

De même, *Al-Boukhariyy* rapporte aussi d'après *Abou Mouça Al-'Ach^ariyy* que le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((اِرْبَعُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ فَإِنَّكُمْ لَا تَدْعُونَ أَصَمَّ وَلَا غَائِبًا إِنَّكُم تَدْعُونَ سَمِيعًا قَرِيبًا وَالَّذِي تَدْعُونَه أَقْرَبُ إِلَى أَحَدِكُمْ مِنْ عُنُقِ رَاحِلَتِهِ))

(*'irba^ou ^ala 'anfoucikoum fa'innakoum la tad^ouna 'asamma wala gha'iba ; 'innakoum tad^ouna sami^an qariba ; wal-ladhi tad^ou-nahou 'aqrabou 'ila 'ahadikoum min ^ounouqi rahilati 'ahadikoum*) ce qui signifie : « ***Ménagez-vous ! Vous n'invoquez pas un sourd et rien ne Lui est caché. Certes, Celui Que vous invoquez est plus proche de chacun de vous que vous ne l'êtes du cou de votre monture.*** »

À celui qui conteste cela, on dit : « Si tu prends le *hadith* de la femme esclave selon son sens immédiat et ces deux *hadith* selon leur sens immédiat, ta prétention que *Allah* serait dans le ciel est ruinée. Au contraire, si tu interprètes ces deux *hadith* et

n’interprètes pas le *hadith* de la femme esclave, c’est arbitraire, c’est-à-dire une parole sans preuve, et s’applique alors à toi la parole de *Allah* :

﴿أَفَتُؤۡمِنُونَ بِبَعۡضِ ٱلۡكِتَٰبِ وَتَكۡفُرُونَ بِبَعۡضٖ ٨٥﴾ [1]

(*‘afatou’minouna biba^di l-kitabi watakfourouna biba^d*) ce qui signifie : « **Croirez-vous donc en une partie du Livre en en rejetant une autre ?** »

De plus, que dirais-tu à propos de Sa parole *ta^ala* :

﴿فَأَيۡنَمَا تُوَلُّواْ فَثَمَّ وَجۡهُ ٱللَّهِ ١١٥﴾ [2]

(*fa’aynama touwallou fathamma wajhou l-Lah*). Si tu en fais l'interprétation, alors pourquoi n’interprètes-tu pas le *hadith* de la femme esclave ? Il nous a été rapporté au sujet de l’éxégèse de cette *‘ayah*, que *Moujahid* l’élève de *Ibnou ^Abbas*, a dit : « *La qiblah agréée par Allah*. » Il a donc expliqué le *wajh* par la *qiblah*, à savoir la *qiblah* dans la prière surérogatoire, lorsqu'on est en voyage, sur une monture.

Quant au *hadith* rapporté par *At-Tirmidhiyy* :

((الرَّاحِمُونَ يَرْحَمُهُمُ الرَّحْمَنُ ارْحَمُوا مَنْ فِي الأَرْضِ يَرْحَمْكُمْ مَنْ فِي السَّمَاءِ))

(*ar-rahimouna yarhamouhoumou r-Rahman ; ‘irhamou man fi l-‘ardi yarhamkoum man fi s-sama’*) qui signifie : « ***Ceux qui font preuve de miséricorde, Ar-Rahman leur fait miséricorde ; soyez miséricordieux envers ceux qui sont sur terre, ceux qui sont***

(1) sourate *Al-Baqarah*, 85

(2) sourate *Al-Baqarah*, 115

dans le ciel seront miséricordieux envers vous. » Dans une autre version il est dit :

((يَرْحَمْكُمْ أَهْلُ السَّمَاء))

(*yar<u>h</u>amkoum 'ahlou s-sam<u>a</u>'*) ce qui signifie : « ***Les habitants du ciel seront miséricordieux envers vous***. » Cette version explique donc la première version car « *La meilleure manière d'expliquer un <u>h</u>ad<u>i</u>th rapporté, c'est de le faire par un autre texte rapporté* » comme l'a dit le *<u>Ha</u>fi<u>dh</u> Al-^Ir<u>aq</u>iyy* dans son ouvrage *'Alfiyyatou l-<u>H</u>ad<u>i</u>th* :

(وخَيرُ ما فَسّرْتَهُ بالوارِدِ)

(*wakhayrou m<u>a</u> fassartah<u>ou</u> bil-w<u>a</u>rid<u>i</u>*).

Ce qu'on entend par l'expression (*ahlou s-sam<u>a</u>'*), ce sont les anges. On ne dit pas s'agissant de *All<u>a</u>h* : *'Ahlou s-sam<u>a</u>'*. Ceci est cité par le *<u>Ha</u>fi<u>dh</u> Al-^Ir<u>aq</u>iyy* dans son livre *Al-'Am<u>a</u>liyy* à la suite de ce *<u>h</u>ad<u>i</u>th* et son expression est la suivante : « *La parole du Prophète* ((أَهْلِ السَّمَاء)) (*'ahlou s-sam<u>a</u>'*) *est une preuve que ce qui est entendu par la parole de All<u>a</u>h*:

﴿ءَأَمِنتُم مَّن فِي ٱلسَّمَآءِ ﴿١٦﴾﴾[1]

(*'a'amintoum man fi s-sam<u>a</u>'*) qui signifie : « **Vous croyez-vous à l'abri de qui est dans le ciel** », *ce sont les anges, car on ne dit pas à propos de All<u>a</u>h "'ahlou s-sam<u>a</u>'"* » Fin de citation

De plus, مَنْ (*man*), « qui » en français, vaut pour le singulier et pour le pluriel ; il n'y a donc pas dans cette *'<u>a</u>yah* d'argument en leur faveur. La même explication vaut pour la *'<u>a</u>yah* qui suit :

(1) sourate *Al-Moulk*, 16

﴿ أَمۡ أَمِنتُم مَّن فِي ٱلسَّمَآءِ أَن يُرۡسِلَ عَلَيۡكُمۡ حَاصِبٗاۖ ﴾ [1]

(*'am 'amintoum man fi s-sama'i 'an yoursila ^alaykoum hasiba*). Là encore, مَنْ (*man*) désigne les gens du ciel. En effet, *Allah* inflige, par les anges, un châtiment aux mécréants s'Il veut que Son châtiment s'abatte sur eux dans le bas monde, tout comme ce seront eux au Jour du jugement qui seront chargés de faire subir le châtiment aux mécréants, car ce sont eux qui ont la charge de l'enfer. Ils traîneront une partie de l'enfer jusqu'à une des étapes du Jour du jugement afin que les mécréants soient terrifiés lorsqu'ils verront cela. Les termes de la version rapportés par le *Hafidh 'Al-^Iraqiyy* dans ses *'Amaliyy* sont :

((الرَّاحِمُونَ يَرْحَمُهُمُ الرَّحْمَنُ ارْحَمُوا أَهلَ الأَرْضِ يَرْحَمْكُمْ أَهْلُ السَّمَاءِ))

(*ar-rahimouna yarhamouhoumou r-Rahman ; 'irhamou 'ahla l-'ardi yarhamkoum 'ahlou s-sama'*) ce qui signifie : « ***Ceux qui font preuve de miséricorde, Ar-Rahman leur fait miséricorde. Soyez miséricordieux envers les habitants de la terre, les habitants des cieux seront miséricordieux envers vous.*** »

De plus, si *Allah* habitait le ciel comme le prétendent certains, Il encombrerait les anges, ce qui est impossible car il a été rapporté dans le *hadith* :

((ما في السماءِ موضِعُ أربَعِ أصابِعَ إلاّ وفيه ملكٌ قائم أو راكع أو ساجد))

(*ma fi s-samawati mawdi^ou 'arba^i 'asabi^a 'il-la wafihi malakoun qa'imoun 'aw raki^oun 'aw sajid*) ce qui signifie : « ***Il n'y a pas dans les cieux un espace de quatre doigts qui ne soit occupé par un ange debout, incliné ou prosterné.*** »

---

(1) sourate *Al-Moulk*, 17

De même, dans le *hadith* rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mouslim* de *Abou Sa^id Al-Khoudriyy* selon lequel le Messager ﷺ a dit :

((أَلَا تَأْمَنُونِي وَأَنَا أَمِينُ مَنْ فِي السَّمَاءِ يَأْتِينِي خَبَرُ مَنْ فِي السَّمَاءِ صَبَاحًا وَمَسَاءً))

(*'ala ta'manouni wa'ana 'aminou man fi s-sama' ya'tini khabarou man fi s-sama'i sabahan wamaça'a*) ce qui signifie : « ***N'avez-vous pas confiance en moi alors que je suis le dépositaire de ceux qui sont dans le ciel. Les nouvelles de ceux qui sont dans le ciel me parviennent matin et soir.*** » Ceux qui sont visés ici, ce sont les anges également. Et si l'expression (*man fi s-sama'*) visait *Allah,* elle signifierait que *Allah* a un rang extrêmement élevé.

Quant au *hadith* de *Zaynab Bintou Jahch*, l'épouse du Prophète ﷺ dans lequel elle disait aux épouses du Messager ﷺ :

((زَوَّجَكُنَّ أَهَالِيكُنَّ وَزَوَّجَنِيَ اللهُ مِنْ فَوْقِ سَبْعِ سَمَوَاتٍ))

(*zawwajakounna 'ahalikounna wazawwajaniya l-Lahou min fawqi sab^i samawat*), il signifie : « *Ce sont vos familles qui vous ont mariées alors que moi, c'est Allah qui m'a mariée,* [mon mariage était inscrit] *au-dessus des sept cieux* », c'est-à-dire que le mariage du Prophète ﷺ avec elle est inscrit dans la Table préservée.

Il s'agit d'une inscription spécifique à *Zaynab* et non pas d'une inscription habituelle, qui concerne tout un chacun de sorte que jusqu'à la fin du monde, tout mariage qui doit avoir lieu est effectivement inscrit. La Table quant à elle, est donc bien au-dessus des sept cieux.

Quant au *hadith* qui comporte :

((وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ مَا مِنْ رَجُلٍ يَدْعُو امْرَأَتَهُ إِلَى فِرَاشِهِ فَتَأْبَى عَلَيْهِ إِلَّا كَانَ الَّذِي فِي السَّمَاءِ سَاخِطًا عَلَيْهَا))

(*wal-Ladhi̱ nafsi̱ biyadihi̱ ma̱ min raj̱oulin yad^ou m-ra'atahou̱ 'ila̱ fira̱chihi̱ fata'ba̱ ^alayh, 'il-la̱ ka̱na l-ladhi̱ fi s-sama̱'i sa̱khiṯan ^alayha̱*). Ce *ẖadiṯh* concerne les anges également. Preuve en est la deuxième version qui est *s̱ah̲ih*, plus connue que cette première et qui est :

((لَعَنَتْهَا الْمَلَائِكَةُ حَتَّى تُصْبِحَ))

(*la^anat-ha l-mala̱'ikatou ẖatta̱ tous̱bih̲*) ce qui signifie : « ***Les anges la maudissent jusqu'à ce qu'elle parvienne au matin*** », rapportée par *Ibnou H̱ibba̱n* et d'autres.

Quant au *ẖadiṯh* de *Abou d-Darda̱'* dans lequel le Prophète ﷺ aurait dit :

((رَبَّنَا الَّذِي فِي السَّمَاءِ تَقَدَّسَ اسْمُك))

(*rabbana l-Ladhi̱ fi s-sama̱'i taq̱addaça s-mouk*), il n'est pas *s̱ah̲ih* mais *d̲a^i̱f* comme l'a jugé *Ibnou l-J̱awz̲iyy*. Et s'il avait été *s̱ah̲ih*, son cas aurait été similaire à ce qui a précédé au sujet du *ẖadiṯh* de la femme esclave.

Quant au *ẖadiṯh* de *J̱oubayr Ibnou Mouṯ^im*, du Prophète ﷺ :

((إِنَّ اللهَ عَلَى عَرْشِهِ فَوْقَ سَمَوَاتِهِ، وَسَمَوَاتُهُ فَوْقَ أَرَاضِيهِ مِثْلُ الْقُبَّةِ))

(*'inna l-La̱ha ^ala̱ ^archihi̱ fawq̱a sama̱wa̱tih wasama̱wa̱touhou̱ fawq̱a 'ar̲adihi̱ mithlou l-q̱oubbah*), *Al-Boukha̱riyy* ne l'a pas mis dans son *S̱ah̲ih*. Il n'y a donc pas de preuve dans ce *ẖadiṯh*. Il y a d'autre part, dans sa chaîne de transmission, quelqu'un qui est faible, sur lequel on ne peut s'appuyer pour argumenter, tout comme *Ibnou l-J̱awz̲iyy* et d'autres l'ont mentionné.

De même, *Al-Boukhariyy* a transmis dans son livre *Khalqou 'Af^ali l-^Ibad* que *Ibnou ^Abbas* aurait dit :

«لَمَّا كَلَّمَ اللهُ مُوسَى كَانَ نِدَاؤُهُ فِي السَّمَاءِ وَكَانَ اللهُ فِي السَّمَاءِ»

(*lamma kallama l-Lahou Mouça kana nida'ouhou fi s-sama'i wakana l-Lahou fi s-sama'*), ce *hadith* n'a pas été confirmé, on ne s'appuie donc pas dessus.

Quant à la parole attribuée à *Malik* selon laquelle il aurait dit (*Allahou fi s-sama'i wa^ilmouhou fi koulli makan la yakhlou min-hou chay'*), il n'est pas confirmé non plus que cette parole soit de *Malik*. Il n'y a pas de chaîne de transmission qui remonte jusqu'à lui. *Abou Dawoud* ne lui a pas donné une chaîne de transmission forte. Il n'a fait que la citer dans son livre *Al-Maraçil*, et la simple citation ne vaut pas authentification.

Les Treize attributs de Allah

Les savants récents, compositeurs d'ouvrages sur la science de la croyance, ont l'habitude de dire : « C'est un devoir personnel, une obligation pour toute personne responsable, c'est-à-dire pubère et saine d'esprit, de connaître treize des attributs de *Allah* : **l'existence, l'éternité sans début, la non-ressemblance avec ce qui entre en existence, l'unicité, le non-besoin, l'éternité sans fin, la puissance, la volonté, la vie, la science, la parole, l'ouïe et la vue**, et de savoir que ce qui contredit ces attributs est impossible au sujet de *Allah*. »

Étant donné que ces attributs sont mentionnés de nombreuses fois dans les textes de la Loi de l'Islam, les savants ont dit qu'il est un devoir personnel de les connaître, c'est-à-dire que c'est une

obligation qui incombe à toute personne responsable. Certains ont déclaré qu'il est un devoir d'en connaître vingt, exigeant la connaissance supplémentaire de sept attributs *ma^nawiyyah*. Ils ont dit : « ainsi que le fait que *Allah ta^ala* soit puissant, qu'Il veuille, qu'Il soit vivant, qu'Il sache, qu'Il parle, qu'Il entende et qu'Il voie. » Mais c'est la première voie qui prévaut.

L'Existence (al-woujoud)

Sache, que *Allah* te fasse miséricorde, que *Allah ta^ala* existe éternellement sans début ni fin. Son existence *ta^ala* n'a pas lieu par l'acte d'autrui.

Il se trouve que certaines personnes aient pu désapprouver l'expression (*Allahou mawjoud*) parce qu'on y emploierait la forme verbale passive (*maf^oul*). La réponse à cela est que la forme passive (*mawjoud*) s'utilise aussi pour un sujet qui ne subit pas l'action d'autrui, tout comme on dit : (*Allahou ma^boud*) c'est-à-dire : « *Allah* est adoré. » Or ces gens ont pensé qu'ils avaient une part de connaissance dans la linguistique arabe, mais ce n'est pas le cas.

Le grand linguiste, le commentateur du *Qamous*, *Az-Zabidiyy*, dans son livre *Charhou l-'Ihya'* dit ce qui suit : « *Al-Bari', Celui Qui crée, ta^ala, est* (*mawjoud*) *existant, il est donc possible selon la raison qu'Il soit vu*. » *Al-Fayyoumiyy*, le linguiste, auteur du *Misbah* dit : « (*al-mawjoud*) *l'existant, c'est l'opposé de* (*al-ma^doum*) *l'inexistant*. »

Le non-début (al-qidam)

L'éternité est obligatoire selon la raison s'agissant de *Allah*, dans le sens de l'existence sans début et non pas dans le sens de l'ancienneté chronologique et temporelle. Les termes الْقَدِيم (*al-qadim*) et الأَزَلِيّ (*al-'azaliyy*), lorsqu'ils sont employés au sujet de *Allah*, signifient que Son existence n'a pas de début ; on dit que *Allah* est أَزَلِيّ (*'azaliyy*), *Allah* est قَدِيم (*qadim*). En revanche, lorsqu'ils sont employés au sujet de ce qui est créé, ils signifient l'ancienneté chronologique et temporelle.

Allah ta^ala dit à propos de la lune :

﴿حَتَّىٰ عَادَ كَٱلۡعُرۡجُونِ ٱلۡقَدِيمِ ٣٩﴾(1)

(*hatta ^ada kal-^ourjouni l-qadim*) ce qui signifie : « **Jusqu'à ce qu'elle devienne comme un rachis de palme ancienne.** » D'autre part, *Al-Fayrouz 'Abadiyy*, l'auteur du *Qamous*, dit : « *Les deux pyramides sont deux constructions* anciennes *en Égypte*. »

Quant à la preuve rationnelle que *Allah ta^ala* existe de toute éternité, elle est la suivante : s'Il n'était pas éternel exempt de début, Il serait entré en existence et serait alors tributaire de qui L'aurait fait entrer en existence. Or, ceci entraîne un cycle ou un enchaînement sans début qui, tous deux, sont impossibles selon la raison. Ainsi, l'impossibilité que *Allah* entre en existence étant avérée, il est établi qu'Il est éternel sans début.

---

(1) sourate *Yasin*, 39

La non-fin (al-baqa')

La non fin est obligatoire selon la raison concernant *Allah ta^ala,* dans le sens que l'anéantissement ne L'atteint pas. Puisqu'il est avéré que l'éternité sans début Lui est obligatoire selon la raison, l'éternité sans fin est également obligatoire à Son sujet. En effet, s'il était possible qu'Il s'anéantisse, l'exemption de début serait exclue à Son sujet. *Allah tabaraka wata^ala* est le seul dont l'existence soit sans fin de par sa réalité même, et rien d'autre que *Allah* n'est éternel sans fin de par sa réalité même. L'éternité sans fin du paradis et de l'enfer, quant à elle, n'est pas une caractéristique inhérente à leur réalité, mais c'est *Allah* Qui a voulu qu'ils soient tous deux éternels sans fin. Par conséquent, l'anéantissement est possible au paradis du strict point de vue de sa réalité. Il en est de même pour l'enfer : du strict point de vue de sa réalité, l'anéantissement lui est possible.

L'Ouïe (as-sam^)

C'est un attribut exempt de début, immuablement propre à *Allah*. Il entend les sons par une ouïe sans début ni fin, qui n'est pas comme notre ouïe, sans oreille ni tympan. Aucune chose audible n'échappe à Son ouïe *ta^ala*, même si elle nous est dissimulée et loin de nous, tout comme Il sait sans avoir de cœur. La preuve rationnelle que l'ouïe fait nécessairement partie de Ses attributs, est la suivante : s'Il n'avait pas l'ouïe pour attribut, Il serait caractérisé par la surdité, qui serait un défaut pour *Allah* ; or, l'imperfection est impossible à Son sujet. Par conséquent, si

quelqu'un disait qu'Il entend à l'aide d'une oreille, il ferait preuve d'irréligion et aurait mécru.

La vue (ar-rou'yah)

La vue, c'est-à-dire la vision, est obligatoire selon la raison, s'agissant de *Allah ta^ala*. Il voit, d'une vision éternelle sans début ni fin, tout ce qui est visible. Il voit donc Son être, sans pupille ni organe, car les sens font partie des attributs des créatures. La preuve rationnelle établissant qu'Il a la vue est la suivante : s'Il n'avait pas l'attribut de la vue, Il serait aveugle ; or, la cécité est une imperfection concernant *Allah* et l'imperfection est impossible à Son sujet.

Quant à la preuve tirée des textes établissant l'ouïe et la vue, elle provient des *'ayah* et des *hadith*, comme Sa parole *ta^ala* :

﴿وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلۡبَصِيرُ﴾(1)

(*wahouwa s-Sami^ou l-Basir*) qui signifie : « **Et Il est Celui Qui entend, Celui Qui voit** », et comme la parole du Messager ﷺ dans l'énumération des noms parfaits de *Allah* :

﴿ٱلسَّمِيعُ ٱلۡبَصِيرُ ١١﴾

(*As-Sami^ou l-Basir*) qui signifie : « ***Celui Qui entend, Celui Qui voit.*** » Ceci figure dans un *hadith* rapporté par *At-Tirmidhiyy* qui l'a jugé *haçan*.

---

(1) sourate *Ach-Choura*, 11

La Parole (al-kalam)

La parole est un attribut sans début ni fin par lequel Il parle, ordonne, interdit, promet et menace. Elle n'est pas comme la parole d'autre que Lui ; au contraire, elle est exempte de début de par l'éternité sans début de Son Être, et n'a pas de ressemblance avec la parole des créatures. Sa parole n'est pas un son produit par le passage de l'air ou l'entrechoquement de corps, ni des lettres qui seraient prononcées en rabattant une lèvre ou en remuant une langue.

Nous croyons que *Mouça* a entendu la parole de *Allah* exempte de début, sans lettre, ni son, tout comme les croyants verront *Allah* dans l'au-delà, bien qu'Il ne soit ni une substance ni une caractéristique de substance, car la raison ne juge pas impossible d'entendre ce qui n'est ni lettre ni son.

Sa parole *ta^ala*, qui Lui est propre, n'est pas une parole composée de lettres se succédant les unes aux autres comme notre parole. Si l'un d'entre nous récite la parole de *Allah*, sa récitation est faite de lettres et de sons, et n'est pas sans commencement.

Ce détail a, par ailleurs, été rapporté de *Abou Hanifah*, que *Allah* l'agrée, lui qui fait partie des gens du *Salaf* puisqu'il a vécu une partie des cent premières années et qu'il est décédé en l'an cent cinquante de l'hégire. Il a dit : « *Et Allah parle sans organes ni lettres alors que nous, nous parlons avec des organes et des lettres.* » Que l'on comprenne donc bien cela. Ainsi, il n'en est pas comme le disent les assimilationnistes, que les gens du *Salaf* n'auraient jamais dit que *Allah* parle d'une parole sans lettres et que ce ne serait qu'une innovation des Acharites. La parole

attribuée à *Abou Hanifah* est authentifiée, il l'a mentionnée dans l'une de ses cinq épîtres.

D'autre part, le terme (*Qour'an*) a deux usages :

Il est employé d'une part pour désigner les termes révélés à *Mouhammad,* et d'autre part, pour désigner la parole propre à l'Être de *Allah*, exempte de début, qui n'est ni lettre, ni son, ni langue arabe, ni aucune autre langue.

Si on fait référence par le nom (*Qour'an*) à la parole propre à l'Être de *Allah*, elle est sans début, sans lettre ni son. Si on fait référence par le nom (*Qour'an*) et par les noms des autres Livres célestes, aux termes révélés, alors certains sont en hébreu et d'autres en araméen. Ces langues ainsi que les autres langues n'existent pas de toute éternité. *Allah ta^ala* a créé les langues, leur existence a un commencement alors que *Allah ta^ala* existe avant toute chose, Il parle de toute éternité, alors qu'elles n'existent pas de toute éternité. Il est ainsi sans changement après leur existence. Sa parole, qui est Son attribut, est donc exempte de début et de fin. C'est une parole unique. Tous ces livres révélés sont des expressions de la parole propre à l'Être de *Allah*, exempte de début et de fin.

En outre, le fait que l'expression ait un début n'implique pas nécessairement que ce qu'elle indique ait aussi un début. Ne vois-tu pas que si nous écrivons sur un tableau ou un mur اللّه (*Allah*) et que nous disons que ceci est *Allah*, cela signifie-t-il que les formes de ces lettres tracées sont l'Être de *Allah* ? Quelqu'un de sensé n'ira pas croire une chose pareille. On en comprend seulement que ces lettres désignent le dieu Qui existe, Qui est adoré et Créateur de toute chose. Malgré cela, on ne dit pas que le

Qour’an ou les autres livres révélés sont créés. Mais on explique dans un cadre pédagogique, que les termes révélés ne sont pas un attribut de de *Allah* mais qu’ils sont au contraire créés par *Allah,* car ce sont des lettres qui se succèdent les unes aux autres, et tout ce qui est ainsi est indubitablement une chose qui a un début à son existence, qui est créée. Toutefois, ils ne sont l’œuvre ni d’un ange, ni d’un être humain. Ce sont des expressions de la parole propre à l'Être de *Allah*, parole dont on ne dit pas qu’elle est arabe, ni qu'elle est hébraïque, ni qu'elle est araméenne. On emploie pour tout cela l’expression « la parole de *Allah* », c’est-à-dire que l’attribut de la parole confirmé pour *Allah*, on dit que c'est « la parole de *Allah* » (*kalamou l-Lah*) et les termes révélés qui en sont une expression, on dit aussi qu'ils sont « la parole de *Allah*. »

D’autre part, les deux usages –du terme *Qour’an*– sont tous deux des sens propres car le sens propre est soit linguistique, soit religieux, soit conventionnel. Or l'emploi du terme (*Qour’an*) pour désigner les termes révélés est un sens propre religieux, il convient donc de le savoir.

Pour faire un rapprochement d’idées, comme cela avait été mentionné plus haut, le mot اللّه (*Allah*) est une expression se référant à un Être sans début ni fin. Lorsque nous disons : « Nous adorons *Allah* », c’est de cet Être Dont nous parlons. Si on écrit ce mot et que quelqu’un demande : « Qu’est-ce que c’est ? », on répond : « *Allah* », dans le sens que ces lettres désignent cet Être sans début ni fin, et non que ces lettres seraient elles-mêmes l’Être Que nous adorons.

La Volonté (al-ira̲dah)

Sache que la volonté, qui est le vouloir, est obligatoire concernant *Alla̲h*. C’est un attribut éternel sans début ni fin, par lequel *Alla̲h* caractérise ce qui est possible selon la raison par l’existence au lieu de l’inexistence, par un attribut à l’exclusion d’un autre, et par un temps à l’exclusion d’un autre.

La preuve que *Alla̲h* a obligatoirement la volonté, c’est que s’Il ne l'avait pas, rien de ce monde n’existerait. En effet, le monde a une existence possible. Son existence n’est donc pas obligatoire, de par sa réalité même, du point de vue de la raison. Or le monde existe, et de ce fait, nous savons qu’il n’existe que par une spécification de Qui l’a spécifié par l’existence et a fait que son existence ait primé sur son inexistence. Il est donc établi que *Alla̲h* a une volonté, un vouloir.

Ensuite, cette volonté dans le sens du vouloir, chez les gens de la vérité, concerne les actes des esclaves dans leur totalité, bons ou mauvais. Donc, tout ce qui entre en existence, que ce soit de bonnes ou de mauvaises oeuvres, que ce soit de la mécréance, des péchés, ou de l’obéissance, c’est bien par le vouloir de *Alla̲h* que tout cela a lieu, arrive et se produit ; et ceci est une perfection concernant *Alla̲h ta^a̲la̲*. Le fait que la puissance et la volonté englobent toute chose sied à l’éminence de *Alla̲h*. De fait, s’il se produisait, dans ce qui appartient à *Alla̲h*, quelque chose qu’Il n'aurait pas voulue, ce serait une preuve d’impuissance, or l’impuissance est impossible s’agissant de *Alla̲h*.

D'autre part, le vouloir est conforme à la science, c’est-à-dire que ce qu’Il sait que cela entrera en existence, Il en veut l'entrée

en existence, et ce qu'Il sait que cela n'existera pas, Il n'en veut pas l'existence.

Cependant, le vouloir n'est pas forcément conforme à Son ordre, la preuve étant que *Allah ta^ala* a ordonné à *'Ibrahim* d'égorger son fils *'Isma^il* mais Il n'a pas voulu que cela ait lieu pour *'Ibrahim*.

Si quelqu'un dit : « Comment ordonne-t-Il une chose alors qu'Il ne veut pas qu'elle ait lieu ? », la réponse est la suivante : il se peut qu'Il ordonne ce qu'Il ne veut pas que cela ait lieu, tout comme Il sait que l'esclave va faire quelque chose alors qu'Il lui a interdit de la faire.

La Puissance (al-qoudrah)

Il est obligatoire selon la raison que *Allah ta^ala* ait le pouvoir sur toute chose (*chay'*). Ce qu'on entend par le terme (*chay'*) ici, c'est tout ce qui est possible selon la raison. Ce qui est impossible selon la raison n'est donc pas concerné par la puissance car cela n'accepte pas l'existence. Par conséquent, il n'est pas correct de dire que cela serait concerné par la puissance. *Ibnou Hazm* a contredit cela en disant : « *Certes Allah ^azza wajall a le pouvoir d'avoir un fils, car s'Il ne l'avait pas, ce serait une incapacité*. » Or ce qu'il affirme n'est pas nécessaire selon la raison puisqu'avoir un fils est une impossibilité rationnelle s'agissant de *Allah* et ce qui est impossible selon la raison n'est pas concerné par la puissance. En effet, le fait qu'une puissance ne concerne pas quelque chose est dû :

(1) soit à son insuffisance pour que la chose ait lieu, et ceci vaut pour les créatures ;

(2) soit au fait que cette chose n’accepte pas l’entrée en existence, c’est-à-dire l'advenue à l'existence, du fait qu'elle est impossible selon la raison ;

(3) soit au fait que cela n’accepte pas le néant, du fait que c’est obligatoire selon la raison.

L'incapacité revient au premier cas, qui est impossible au sujet de Sa puissance *ta^ala*, et non au deuxième. Par conséquent, il n’est pas permis de dire que *Allah* aurait la capacité de le faire, ni qu’Il serait incapable de le faire. Un savant a dit : « *Tout comme on ne dit, à propos d’une pierre, ni qu’elle est savante, ni qu’elle est ignorante.* »

C’est ainsi qu’on répond à la parole de certains athées qui disent : « Est-ce que *Allah* est capable de créer un dieu pareil à lui ?. » Cette parole implique qu’une impossibilité rationnelle serait possible. On montre la contradiction que comporte cette question en disant que *Allah* est éternel exempt de début. S’il avait un pareil, il serait lui aussi éternel exempt de début. Or Celui Qui est éternel sans début n’est pas créé car Il existe de toute éternité. Comment alors ce qui existe entrerait-il en existence ?!

Quant à ce qui est impossible selon la raison, le fait que cela n’accepte pas l’entrée en existence est clair.

Concernant ce qui est obligatoire selon la raison, cela n’accepte pas l’entrée en existence car son existence est sans début. Il y a une différence entre l’existence et l’entrée en existence. L’existence englobe l’existence sans début et l’existence qui a un

début. Alors que l’entrée en existence, c’est l’existence qui a un début. Ce qui est obligatoire selon la raison, c’est *Allah* et Ses attributs. Ainsi, *Allah* est obligatoire selon la raison, Son existence est éternelle sans début et Ses attributs sont éternels sans début. Et on ne dit pas de *Allah*, ni d’aucun de Ses attributs, qu’Il est entré en existence car leur existence est éternelle sans début. Ainsi, notre parole : « *ce qui est obligatoire selon la raison n’accepte pas l’entrée en existence* », est correcte, mais les débutants dans la science de la croyance ont du mal à la comprendre, alors que pour ceux qui ont une certaine pratique, ce qu'elle veut dire est claire.

La Science (al-^ilm)

Sache que la science de *Allah* est éternelle sans début tout comme Son Être est éternel sans début. De toute éternité, Il sait Son être, Ses attributs et tout ce qu'Il fait exister parmi Ses créatures. Il n’est pas caractérisé par une science qui aurait un début car s’il Lui était possible d’être caractérisé par ce qui entre en existence, cela exclurait son exemption de début. En effet, ce qui est sujet à ce qui a un début a indispensablement un début à son existence.

Quant aux *‘ayah* du *Qour’an* dont le sens apparent est que la science de *Allah ta^ala* se renouvellerait, comme Sa parole *ta^ala* :

﴿ ٱلۡـَٔـٰنَ خَفَّفَ ٱللَّهُ عَنكُمۡ وَعَلِمَ أَنَّ فِيكُمۡ ضَعۡفٗا ٦٦ ﴾

(*‘al-‘ana khaffafa l-Lahou ^ankoum wa^alima ‘anna fikoum da^fa*) qui signifie : « **Et maintenant *Allah* vous a allégé votre charge car Il**

sait qu'il y a en vous une faiblesse », ce n'est pas ce sens-là qui est visé. Sa parole :

﴿ وَعَلِمَ ﴾

(*wa^alima*) qui signifie : « **car Il sait** » ne renvoie pas à Sa parole :

﴿ ٱلْـَٔـٰنَ ﴾

(*'al-'ana*) qui signifie : « **maintenant.** » La signification est donc que *Allah ta^ala* vous allège votre charge maintenant parce qu'Il a su, par Son savoir qui est éternel exempt de début, qu'il y aurait en vous une faiblesse.

De même Sa parole *ta^ala* :

﴿وَلَنَبْلُوَنَّكُمْ حَتَّىٰ نَعْلَمَ ٱلْمُجَـٰهِدِينَ مِنكُمْ وَٱلصَّـٰبِرِينَ ﴿٣١﴾﴾

(*walanablouwannakoum hatta na^lama l-moujahidina minkoum was-sabirin*) qui signifie : « **Nous vous éprouvons de sorte à montrer aux créatures, qui fait le *jihad* et fait preuve de patience contrairement aux autres** », *Allah ta^ala* le sait de toute éternité comme le rapporte *Al-Boukhariyy* d'après *Abou ^Oubaydah Ma^mar Ibnou l-Mouthanna*. Ceci est similaire à Sa parole *ta^ala* :

﴿ لِيَمِيزَ ٱللَّهُ ٱلْخَبِيثَ مِنَ ٱلطَّيِّبِ ﴿٣٧﴾﴾

(*liyamiza l-Lahou l-khabitha mina t-tayyib*) qui signifie : « **Pour que *Allah* manifeste à Ses esclaves qui est mauvais parmi eux et qui est bon parmi eux.** »

La Vie (al-hayat)

Il est obligatoire selon la raison que *Allah ta^ala* ait l'attribut de la vie. Il est donc vivant, mais pas comme les autres êtres vivants, car Sa vie est éternelle exempte de début et de fin. Elle n'est pas d'âme ni de sang.

La preuve que la vie est obligatoire s'agissant de *Allah*, c'est l'existence de ce monde. En effet, s'Il n'était pas vivant, rien de ce monde n'existerait. Or, l'existence de ce monde est avérée par l'évidence des sens, sans aucun doute.

L'Unicité (al-wahdaniyyah)

L'unité signifie qu'Il n'est pas un être composé de parties, qu'il n'y a pas d'être tel que Son Être à Lui et que rien d'autre que Lui n'a d'attributs semblables aux siens, ni d'actes semblables aux siens. Le sens de Son unicité, ce n'est pas l'unité numérique, car le nombre un possède deux moitiés et bien d'autres fractions. Ce qui est visé, c'est qu'Il n'a pas de semblable.

La preuve de son unicité est la suivante :

Il est indispensable que Celui Qui crée l'univers soit vivant, puissant, qu'Il ait la science, la volonté et qu'Il choisisse. Comme il a été confirmé que Celui Qui crée l'univers a les attributs que nous avons cités, nous disons : si le monde avait deux créateurs, il serait obligatoire selon la raison que chacun d'eux ait la vie, la puissance, la science, la volonté et le choix. Or il est possible selon la raison que deux êtres qui ont le choix divergent dans leurs choix car aucun des deux n'est obligé d'être en accord avec l'autre dans

son choix, sinon ils seraient contraints et il est impossible qu'un être qui est contraint ait la divinité. En faisant l'hypothèse que cela est correct, si l'un des deux voulait l'opposé de ce que veut l'autre au sujet d'une même chose, comme si l'un voulait qu'un homme vive et que l'autre voulait qu'il meure, soit leurs deux volontés se réalisent, soit aucune des deux ne se réalise, soit l'une se réalise et non l'autre. Il est impossible selon la raison que leurs deux volontés se réalisent du fait de leur contradiction mutuelle, c'est-à-dire que si l'un deux voulait qu'un homme vive et que l'autre voulait qu'il meure, il serait impossible que cet homme soit vivant et mort en même temps. Maintenant, si leurs deux volontés ne se réalisent pas, ils sont tous les deux impuissants. Enfin, si la volonté de l'un des deux se réalise et non l'autre, alors celui dont la volonté ne se réalise pas est impuissant et un être incapable ne peut avoir la divinité et n'est pas exempt de début. Cette preuve est connue chez les croyants en l'unicité de *Allah* et elle est appelée la preuve de l'exclusion mutuelle.

Allah ta^*ala* dit :

﴿ لَوْ كَانَ فِيهِمَآ ءَالِهَةٌ إِلَّا ٱللَّهُ لَفَسَدَتَا ﴿٢٢﴾ ﴾(1)

(*law kana fihima 'alihatoun 'il-la l-Lahou lafaçadata*) ce qui signifie : « **S'il y avait pour eux des dieux hormis *Allah*, ils seraient en désordre**. »

Le non-besoin (al-qiyamou bin n-nafs)

Sache que Son absence de besoin signifie qu'Il n'a pas besoin de tout autre que Lui. Il n'a donc pas besoin de qui l'aurait spéci-

(1) sourate *Al-'Anbiya'*, 22

fié par l'existence car le besoin d'autrui contredirait Son exemption de début, or l'obligation de Son exemption de début et de fin a été confirmée précédemment.

La Différence avec ce qui entre en existence (al-moukhalafatou lil-hawadith)

Il est obligatoire s'agissant de *Allah ta^ala* qu'Il soit différent de ce qui entre en existence : Il n'a aucune ressemblance avec Ses créatures. Il n'est donc pas une substance (*jawhar*) occupant un espace, ni une caractéristique de substance (*^arad*). Une substance, c'est ce qui occupe un espace et a une existence propre, comme les corps. Quant à la caractéristique d'une substance, c'est ce qui n'existe pas d'une manière indépendante, et dépend donc d'autre chose qu'elle, comme le mouvement, l'immobilité, le contact, la séparation, les couleurs, les goûts et les odeurs. Pour cette raison, l'Imam *Abou Hanifah,* dans l'une de ses épîtres à propos de la science de la croyance, dit : « *Comment Celui Qui crée aurait une ressemblance avec ce qu'Il crée* ? », c'est-à-dire qu'il n'est pas valable, selon la raison ni selon les textes, que le Créateur ait une ressemblance avec Sa création. *Abou Soulayman Al-Khattabiyy* dit : « *Ce que nous-mêmes et tout musulman devons savoir, c'est que notre Seigneur n'a pas d'image ni de forme. En effet, l'image implique le comment* (*kayfiyyah*)*, or le comment est exclu s'agissant de Allah et de Ses attributs.* » *Al-Bayhaqiyy* le rapporte de lui dans son livre *Al-'Asma'ou was-Sifat*.

Il arrive cependant que le terme *kayfiyyah* soit employé dans le sens de la réalité, comme dans la parole d'un des savants :

« *La kayfiyyah de l'homme, l'homme ne la cerne pas*
Que dire alors de la kayfiyyah du Jabbar Qui est de toute éternité »

Ce qu'a visé cet auteur, par le terme *kayfiyyah*, c'est la réalité (*al-haqiqah*). Ce vers de poésie a été cité par *Az-Zarkachiyy*, *Ibnou l-Jawziyy* et d'autres encore.

Abou Ja^far At-Tahawiyy dit : « *Celui qui attribue à Allah une signification des humains, il est devenu mécréant*. » Or il fait partie des gens du troisième siècle, il est donc concerné par le *hadith* :

((خَيْرُ الْقُرُونِ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ))

(*khayrou l-qourouni qarni thoumma l-ladhina yalounahoum thoumma l-ladhina yalounahoum*) qui signifie : « ***Le meilleur des siècles est mon siècle, puis le suivant, puis le suivant*** » rapporté par *At-Tirmidhiyy*.

Les Attributs de Allah sont tous parfaits

Les attributs de *Allah* sont sans début ni fin parce que *Allah* est un Être exempt de début, ainsi il ne Lui advient aucun attribut, qui ne serait pas de toute éternité. Quant aux attributs des créatures, ce sont des choses qui adviennent, qui peuvent évoluer d'un état complet à un état plus complet.

Par conséquent, la science de *Allah ta^ala* ne se renouvelle pas. *Allah ta^ala* crée toute chose selon Sa science éternelle sans début, par Sa puissance éternelle sans début et Son vouloir éternel sans début. Ainsi, le passé, le présent et le futur, *Allah* les sait complètement par Sa science sans commencement.

Quant à Sa parole *ta^ala* :

﴿وَلَنَبۡلُوَنَّكُمۡ حَتَّىٰ نَعۡلَمَ ٱلۡمُجَٰهِدِينَ مِنكُمۡ وَٱلصَّٰبِرِينَ ٣١﴾

[sourate *Mouhammad*] (*walanablouwannakoum hatta na^lama l-moujahidina minkoum was-sabirin*) qui signifie : « **Nous vous éprouvons de sorte à manifester aux créatures qui fait le *jihad* et fait preuve de patience.** » Cela ne veut pas dire qu'Il saura ceux qui font le *jihad* après ne l'avoir pas su, en les éprouvant et en les évaluant. Ceci est impossible au sujet de *Allah ta^ala*. Le sens de cette *'ayah* est plutôt: « afin de montrer aux esclaves de *Allah* qui parmi vous qui fait le *jihad* et fait preuve de patience, par rapport aux autres. »

Devient mécréant celui qui dit que *Allah* acquierrait de nouvelles connaissances. Les attributs de *Allah ta^ala* sont tous des attributs de perfection. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَلِلَّهِ ٱلۡأَسۡمَآءُ ٱلۡحُسۡنَىٰ ١٨٠﴾(١)

(*wali l-Lahi l-'asma'ou l-housna*) ce qui signifie : « ***Allah* a les noms parfaits.** »

Allah ta^ala dit :

﴿وَلِلَّهِ ٱلۡمَثَلُ ٱلۡأَعۡلَىٰ ٦٠﴾(٢)

(*wali l-Lahi l-mathalou l-'a^la*) ce qui signifie : « ***Allah* a les attributs qui n'ont pas de ressemblance avec les attributs d'autres que Lui.** »

Toute imperfection est donc impossible à Son sujet, *ta^ala*.

---

(1) sourate *Al-'A^raf*, 180

(2) sourate *An-Nahl*, 60

Quant à Sa parole *ta^ala* :

﴿ وَمَكَرُوا۟ وَمَكَرَ ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ ٱلْمَٰكِرِينَ ﴿٥٤﴾ ﴾(١)

(*wamakarou wamakara l-Lahou wal-Lahou khayrou l-makirin*), elle signifie : « **Ils rusent et *Allah* rétribue leur ruse d'un châtiment venant d'où ils ne s'attendaient pas.** » Le terme *makr* de la part des créatures désigne la perfidie et la tromperie pour faire parvenir la nuisance à autrui en utilisant la ruse. De la part de *Allah*, il signifie la rétribution des perfides par le châtiment, d'une manière à laquelle ils ne s'attendaient pas. En d'autres termes, *Allah* est plus puissant que tout perfide à faire parvenir ce qui nuira aux perfides en rétribution de leur perfidie. Ainsi, le *makr* dans le sens de la perfidie est impossible s'agissant de *Allah*.

Il en est de même pour Sa parole *ta^ala* :

﴿ ٱللَّهُ يَسْتَهْزِئُ بِهِمْ ﴿١٥﴾ ﴾(٢)

(*Allahou yastahzi'ou bihim*) qui signifie : « ***Allah* les rétribue par un châtiment pour leur moquerie.** »

Sache aussi que les savants ont dit : « *Nous croyons en la confirmation de ce qui nous est parvenu dans le Qour'an et dans les hadith sahih, du wajh, du yad, du ^ayn, du rida, du ghadab et d'autres, en tant qu'attributs que Allah sait, et non pas en considérant qu'ils seraient des organes ou des humeurs, tout comme nos mains, nos visages, nos yeux et notre colère.* »

Les organes sont impossibles s'agissant de *Allah* en raison de Sa parole *ta^ala* :

---

(1) sourate *'Ali ^Imran*, 54

(2) sourate *Al-Baqarah*, 15



(*layça kamithlihi chay’*) qui signifie : « **Absolument rien n’est pareil à Lui** » et en raison de Sa parole :

﴿ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ ﴿٤﴾ ﴾[2]

(*walam yakoun lahou koufouwan ‘ahad*) qui signifie : « **Et Il n’a aucun équivalent**. »

Ils ont dit : s’Il avait un ^*ayn* dans le sens organique et corporel –un œil–, Il aurait non pas un pareil, mais de très nombreux pareils, et il Lui serait possible tout ce qui est possible aux êtres qui entrent en existence, comme par exemple de mourir, de s’anéantir, de changer, d’évoluer. Cela reviendrait à s’affranchir de ce qu’implique la preuve rationnelle sur l’impossibilité du changement et du passage d’un état à un autre état au sujet de *Allah*. En effet, les preuves rationnelles que ce monde a un début sont, d’une part, l’avénement de caractéristiques que le monde n’avait pas auparavant et, d’autre part, son évolution d’un état à un autre.

De plus, il n’est pas valable de délaisser la raison, car la Loi de l’Islam n’amène que des choses rationnelles, c'est-à-dire que la raison saine accepte, parce qu'elle est témoin de la validité de la Loi de l’Islam. La raison juge que les corps, ainsi que les attributs corporels, ont forcément un début à leur existence et qu’ils ont besoin de Qui les fait entrer en existence. Cela implique qu'un

---

(1) sourate *Ach-Choura*, 11

(2) sourate *Al-’Ikhlas*, 4

être qui en est attribué a besoin d'un Créateur, et la divinité n'est pas valable pour celui qui a besoin d'autrui.

La Cause de la révélation de la sourate Al-'Ikhlas

Certains mécréants des fils de *'Isra'il* ont dit au Messager ﷺ : « *Parle-nous des attributs de ton Seigneur !* » Ils avaient posé leur question par obstination, c'est-à-dire par entêtement, et non par amour de la science ni par volonté d'être guidés. *Allah* a révélé alors la sourate *Al-'Ikhlas* :

﴿قُلۡ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ١﴾[1]

(*qoul houwa l-Lahou 'ahad*) ce qui signifie : « **Dis que *Allah* est unique** », c'est-à-dire Celui Qui n'accepte ni la division ni la multiplicité et Qui n'a pas d'associé, ni par Son Être, ni par Ses attributs, ni par Ses actes. Personne n'a un attribut qui serait similaire aux Siens. Ainsi, la puissance de *Allah ta^ala* est une puissance unique par laquelle Il est puissant sur toute chose, et Sa science est unique, par elle Il sait absolument tout.

﴿ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ ٢﴾[2]

(*Allahou s-Samad*) ce qui signifie : « **que *Allah* est *As-Samad*** », c'est-à-dire *Allah* est Celui Dont toutes les créatures ont besoin, alors que Lui n'a aucun besoin de quoi que ce soit qui existe. Il est Celui à Qui l'on s'en remet lors des difficultés de tous ordres. Il ne tire aucun profit pour Lui-même de Ses créatures et par Ses créatures Il ne repousse de Lui-même aucune nuisance.

---

(1) sourate *Al-'Ikhlas*, 1

(2) sourate *Al-'Ikhlas*, 2

﴿لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ﴿٣﴾﴾ (1)

(*lam yalid walam youlad*) ce qui signifie : « **qu'Il n'est pas engendré et qu'Il n'engendre pas.** » Ceci constitue une négation de la prétention que *Allah* serait l'origine matérielle d'autre chose et de l'incarnation, à savoir du fait qu'émanerait de Lui quelque chose ou qu'Il S'incarnerait Lui-même dans quelque chose.

Quant à ce qui a été cité dans le livre *Mawlidou l-^Arous* que *Allah, ta^ala,* aurait pris une poignée de la lumière de son visage (*nourou wajhih*) et qu'Il lui aurait dit : « sois *Mouhammad* » et qu'elle serait devenue *Mouhammad*, cela fait partie des choses inventées qui ont été introduites mensongèrement dans les textes religieux. Le jugement de celui qui croit que *Mouhammad* ﷺ serait une partie de *Allah ta^ala*, c'est de le déclarer mécréant catégoriquement. Il en est de même pour celui qui croit au sujet de ^*Iça* qu'il serait une partie de *Allah*.

Quant à ce livre, il n'est pas l'œuvre de *Ibnou l-Jawziyy*, que *Allah* lui fasse miséricorde. Personne ne le lui a attribué si ce n'est l'orientaliste Brockelmann.

﴿وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ ﴿٤﴾﴾ (2)

(*walam yakoun lahou koufouwan 'ahad*) ce qui signifie : « **et qu'Il n'a aucun équivalent** », c'est-à-dire qu'il n'a pas d'équivalent d'aucune manière que ce soit.

---

(1) sourate *Al-'Ikhlas*, 3

(2) sourate *Al-'Ikhlas*, 4

Les 'ayah explicites et les 'ayah non-explicites

Pour comprendre ce sujet comme il convient, il est un devoir de savoir qu'il y a dans le *Qour'an* des *'ayah* explicites (*mouhkamah*) et des *'ayah* non explicites (*moutachabihah*). *Allah ta^ala* dit :

﴿ هُوَ ٱلَّذِيٓ أَنزَلَ عَلَيۡكَ ٱلۡكِتَٰبَ مِنۡهُ ءَايَٰتٞ مُّحۡكَمَٰتٌ هُنَّ أُمُّ ٱلۡكِتَٰبِ وَأُخَرُ مُتَشَٰبِهَٰتٞۖ
فَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمۡ زَيۡغٞ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَٰبَهَ مِنۡهُ ٱبۡتِغَآءَ ٱلۡفِتۡنَةِ وَٱبۡتِغَآءَ تَأۡوِيلِهِۦۖ وَمَا
يَعۡلَمُ تَأۡوِيلَهُۥٓ إِلَّا ٱللَّهُۗ وَٱلرَّٰسِخُونَ فِي ٱلۡعِلۡمِ يَقُولُونَ ءَامَنَّا بِهِۦ كُلّٞ مِّنۡ عِندِ رَبِّنَاۗ وَمَا يَذَّكَّرُ
إِلَّآ أُوْلُواْ ٱلۡأَلۡبَٰبِ ٧ ﴾(١)

(*houwa l-Ladhi 'anzala ^alayka l-kitaba minhou 'ayatoun mouhkamatoun hounna 'oummou l-kitabi wa'oukharou moutachabihatoun fa'amma l-ladhina fi qouloubihim zayghoun fayattabi^ouna ma tachabaha minhou b-tigha'a l-fitnati wab-tigha'a ta'wilihi wama ya^lamou ta'wilahou 'il-la l-Lahou war-raçikhouna fi l-^ilmi yaqoulouna 'amanna bihi koulloun min ^indi Rabbina wama yadh-dhakkarou 'il-la 'oulou l-'albab*) ce qui signifie : « **C'est Lui Qui a fait descendre sur toi le Livre dans lequel il y a des *'ayah* explicites** (*mouhkamat*) **qui sont la référence, et d'autres *'ayah* non explicites** (*moutachabihat*)**. Ceux qui ont dans leur cœur un égarement suivent ce qui n'en est pas explicite en vue de semer la discorde et pour l'interpréter d'une mauvaise manière. Et seul *Allah* en sait l'interprétation** (*ta'wil*)**, ainsi que ceux qui sont versés dans la science, qui disent : "Nous y croyons, il est entièrement de la part de notre Seigneur !"**

---

(1) sourate *'Ali ^Imran*, 7

Mais ne seront exhortés [par cela] **que ceux qui font bon usage de leur raison**. »

Les 'A̲yah explicites (mouh̲kamah)

Ce sont celles qui n'admettent qu'un seul sens du point de vue de la langue, ou encore celles dont le sens visé est clairement connu. C'est le cas de Sa parole *ta^a̲la̲* :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۝١١﴾(١)

(*layça kamithlihi̲ chay'*) qui signifie : « **Absolument rien n'est pareil à Lui** », de Sa parole :

﴿وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ ۝٤﴾(٢)

(*walam yakoun laho̲u̲ koufouwan 'ah̲ad*) qui signifie : « **Et Il n'a aucun équivalent** » et de Sa parole *ta^a̲la̲* :

﴿هَلْ تَعْلَمُ لَهُۥ سَمِيًّا ۝٦٥﴾(٣)

(*hal ta^lamou laho̲u̲ samiyya̲*) qui signifie : « **Lui connaîtrais-tu un seul semblable** ?!», c'est-à-dire qu'il n'a assurément pas de semblable.

Les 'A̲yah non explicites (moutacha̲bihah)

Ce qui n'est pas explicite (*moutacha̲bih*), c'est ce dont le sens visé n'a pas été clairement indiqué, ou bien ce qui admet, du

(1) sourate *Ach-Cho̲u̲ra̲*, 11

(2) sourate *Al-'Ikhla̲s̲*, 4

(3) sourate *Maryam*, 65

point de vue de la langue, plusieurs sens et nécessite donc une réflexion pour en indiquer un sens qui soit en concordance avec les *'ayah* explicites (*mouhkamah*). C'est le cas de Sa parole *ta^ala* :

﴿ٱلرَّحۡمَٰنُ عَلَى ٱلۡعَرۡشِ ٱسۡتَوَىٰ ٥﴾[1]

(*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa*) et de Sa parole *ta^ala* :

﴿إِلَيۡهِ يَصۡعَدُ ٱلۡكَلِمُ ٱلطَّيِّبُ وَٱلۡعَمَلُ ٱلصَّٰلِحُ يَرۡفَعُهُۥ ١٠﴾

(*'ilayhi yas^adou l-kalimou t-tayyibou wal-^amalou s-salihou yarfa^ouh*) à savoir que les bonnes paroles telles que (*la 'ilaha 'il-la l-Lah)* montent jusqu'au lieu honoré par *Allah*, qui est le ciel, et que les bonnes œuvres, elles les élèvent, c'est-à-dire que les bonnes paroles élèvent les bonnes œuvres. Ceci est en accord et en conformité avec la *'ayah* explicite :

﴿لَيۡسَ كَمِثۡلِهِۦ شَيۡءٞ ١١﴾[2]

(*layça kamithlihi chay'*) ce qui signifie : « **Absolument rien n'est pareil à Lui**. »

Ainsi, il est un devoir de renvoyer l'exégèse des *'ayah* non-explicites aux *'ayah* explicites. Tout ceci concerne les choses non-explicites qu'il est possible pour les savants de connaître.

En revanche, Sa parole :

﴿وَمَا يَعۡلَمُ تَأۡوِيلَهُۥٓ إِلَّا ٱللَّهُ ٧﴾[3]

(*wama ya^lamou ta'wilahou 'il-la l-Lah*) qui signifie : « **Et n'en sait le *ta'wil* que *Allah*** », selon la récitation rapportée du *Qour'an*

(1) sourate *Taha*, 5

(2) sourate *Ach-Choura*, 11

(3) sourate *'Ali ^Imran*, 7

s’arrêtant sur le terme الله *Allah*, elle concerne ce qui est de l’ordre de l’avènement du Jour dernier, de l’apparition du faux Messie, le *dajjal,* et par conséquent ce n’est pas du même ordre que ce qui est visé par la *‘ayah* de l'*istiwa’*.

Il a été rapporté du Prophète ﷺ :

((إِعْمَلُوا بِمُحْكَمِهِ وَآمِنُوا بِمُتَشَابِهِه))

(*‘i^malou bimouhkamihi wa’aminou bimoutachabihih*) ce qui signifie : « ***Agissez en conformité avec ses ‘ayah explicites et ayez foi en ce qui n’est pas explicite*** », en sachant que ce *hadith* est d’une légère faiblesse dans la chaîne de transmission.

Le *Mouhaddith*, le *Hafidh*, le linguiste et spécialiste du *fiqh* hanéfite *Mourtada Az-Zabidiyy*, dit dans son commentaire intitulé *‘It-hafou s-Sadati l-Mouttaqin*, en rapportant du livre *At-Tadhkiratou ch-Charqiyyah* de *Al-Qouchayriyy*, textuellement ce qui signifie :

« Quant à la parole de *Allah ^azza wajall* :

﴿وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُۥٓ إِلَّا ٱللَّهُ ۝٧﴾ (1)

(*wama ya^lamou ta’wilahou ‘il-la l-Lah*) qui signifie : « **Et n'en sait le *ta'wil* que *Allah*** », elle renvoie à l’Heure de l’avènement du Jour dernier. Les associateurs avaient en effet interrogé le Prophète ﷺ à propos de l’avènement du Jour dernier, à quelle époque il adviendrait et quand il aurait lieu. Ce qui n’est pas explicite, ici, fait donc référence à la connaissance de ce qui nous est caché, du *ghayb*. Nul ne sait l’issue des choses sinon *Allah ^azza wajall*.

---

(1) sourate *’Ali ^Imran*, 7

Pour cela, il dit :

﴿هَلۡ يَنظُرُونَ إِلَّا تَأۡوِيلَهُۥۚ يَوۡمَ يَأۡتِي تَأۡوِيلُهُۥ ٥٣﴾[1]

(*hal yandhourouna 'il-la ta'wilahou yawma ya'ti ta'wilouh*) c'est-à-dire « **N'attendent-ils que l'avènement de l'Heure du Jour dernier ?** »

De plus, comment serait-il possible à quelqu'un de dire à propos du Livre de *Allah ta^ala*, qu'il s'y trouverait des choses qu'aucune créature n'a les moyens d'en connaître la signification, et dont nul ne sait l'interprétation sinon *Allah* ? Ne serait-ce pas là l'une des façons les plus graves de porter atteinte au statut de prophète ?

Et comment serait-il possible de dire que le Prophète n'a pas connu l'interprétation de ce qu'il a transmis au sujet des attributs de *Allah ta^ala* et qu'il a appelé les créatures à connaître ce qui ne peut être connu ? *Allah* ne dit-il pas :

﴿بِلِسَانٍ عَرَبِيّٖ مُّبِينٖ ١٩٥﴾

(*biliçanin ^arabiyyin moubin*) ce qui signifie : « **Dans une langue arabe claire et compréhensible** » ? Ainsi, selon leur prétention, il leur serait obligatoire de dire qu'il mentirait lorsqu'Il dit :

﴿بِلِسَانٍ عَرَبِيّٖ مُّبِينٖ ١٩٥﴾

(*biliçanin ^arabiyyin moubin*) ce qui signifie : « **Dans une langue arabe claire et compréhensible** », puisque cela ne pourrait pas être connu selon eux ! Sinon, où serait donc cette clarté ?

(1) sourate *Al-'A^raf*, 53

Le *Qour’an* étant dans la langue des Arabes, comment prétendre que les Arabes ne le comprennent pas puisqu’il est en arabe ? Que dire donc d’une parole dont la signification revient à attribuer le mensonge au Seigneur, gloire à Lui Qui est exempt de toute imperfection ?

De plus, le Prophète ﷺ appelait les gens à adorer *Allah ta^ala*. Si dans ce qu’il transmettait à la communauté, il y avait eu une parole dont *Allah* seul saurait l’interprétation, les gens auraient pu lui dire : « Explique-nous d’abord qui tu nous appelles à adorer et ce que tu dis », car la croyance en quelque chose dont la base ne peut être connue ne peut pas advenir –c’est-à-dire n’est pas possible–.

D’autre part, attribuer au Prophète ﷺ qu’il aurait appelé à adorer un Seigneur ayant pour attributs des attributs que l’on ne peut comprendre est une chose grave, qu’aucun musulman ne peut concevoir. En effet, l'ignorance des attributs entraîne l’ignorance de celui qui en est attribué.

Le but de ce propos, c’est que celui qui a un peu de raison sache et discerne bien que la parole de ceux qui disent : « *Son istiwa’ est un attribut qui Lui est propre et dont on ne peut pas comprendre le sens, Son yad est un attribut qui Lui est propre et dont on ne peut pas comprendre le sens et son qadam est un attribut qui Lui est propre et dont on ne peut pas comprendre le sens* », cette parole est une tromperie, comportant implicitement l'attribution d'un comment et de ressemblants à *Allah*, ainsi qu'un appel à l’ignorance. La vérité apparaît bien clairement à celui qui a deux yeux pour voir.

Et allons savoir, celui-là même qui nie l'interprétation, est-ce qu'il nie l'interprétation dans tous les cas et à propos de toute *'ayah* ou se contente-t-il de nier l'interprétation seulement à propos des attributs de *Allah ta^ala* ?

S'il s'abstient de l'interprétation de façon absolue, il aura aboli la Loi et les sciences de l'Islam, car il n'y a pas une *'ayah* ni une nouvelle rapportée sans qu'elle nécessite d'avoir recours à l'interprétation et à la prise en compte des différents sens des termes et des phrases selon la langue(1). En effet, il y a des choses qu'il est indispensable d'interpréter, il n'y a pas de divergence à ce sujet chez les gens raisonnables, mis à part chez les irréligieux dont l'objectif est d'abolir les Lois de l'Islam. Par conséquent, sa croyance en cela conduit à la réfutation de sa prétention d'être attaché à la Loi de l'Islam.

Si maintenant il dit qu'il est permis de faire des interprétations d'une façon générale sauf pour ce qui a trait à *Allah* et à Ses attributs et qu'il n'y a pas d'interprétation possible Le concernant, cela revient donc à dire que ce qui concerne tout autre que *Allah ta^ala*, il serait un devoir de le connaître, et que ce qui concerne le Créateur et Ses attributs, il serait un devoir de s'en écarter ; et cela aucun musulman ne peut l'admettre.

---

(1) hormis pour ce qui est explicite, de l'ordre de Sa parole *ta^ala* :

﴿وَهُوَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿٣﴾﴾

(*wahouwa bikoulli chay'in ^alim*) qui signifie : « **Il est Celui Qui sait absolument tout** » parmi les textes rapportés ayant trait aux attributs de *Allah*, et ce qui est de l'ordre de Sa parole *ta^ala* :

﴿حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةُ وَالدَّمُ وَلَحْمُ الْخِنزِيرِ ﴿٣﴾﴾

(*hourrimat ^alaykoumou l-maytatou wad-damou walahmou l-khinzir*) qui signifie : « **Il vous a été interdit de consommer la *maytah*, le sang et la chair de porc** » parmi les textes rapportés ayant trait aux lois.

Le fond de la question est que ceux-là mêmes qui s'interdisent l'interprétation (*ta'wil*) croient en la réalité même de l'assimilation (*tachbih*). Seulement, ils usent d'artifices et disent qu'Il a un *yad* pas comme les *yad*, un *qadam* pas comme les *qadam* et un *istiwa'* par Son Être, mais pas comme nous percevons les choses avec notre raison.

Alors, que celui qui fait partie des gens véridiques et dotés de compréhension dise :

—Ce sont là des paroles qu'il est indispensable de tirer au clair. Quand vous dites : « *Nous considérons le sujet selon le sens qui vient communément à l'esprit et nos raisons ne peuvent en saisir la signification* », cette parole se contredit elle-même. Effectivement, si vous interprétez selon le sens qui vient communément à l'esprit, alors, dans Sa parole *ta^ala* :

﴿يَوۡمَ يُكۡشَفُ عَن سَاقٖ ٤٢﴾[1]

(*yawma youkchafou ^an saq*)[2], le sens apparent de (*saq*) est celui du membre inférieur, qui est constitué de peau, de chair, d'os, de ligaments et de moelle. Si tu retiens ce sens qui vient communément à l'esprit et que tu t'en tiens à confirmer ces organes, c'est donc de la mécréance. En revanche, s'il ne t'est pas possible de retenir ce sens –c'est-à-dire, si tu dis n'avoir pas cela pour croyance– alors où est ton principe de retenir le sens qui vient communément à l'esprit ? N'auras-tu pas abandonné le sens apparent et n'auras-tu pas reconnu que le Seigneur est exempt

---

(1) sourate *Al-Qalam*, 42

(2) elle signifie qu'au Jour du jugement, d'extrêmes difficultés y seront dévoilées.

de ce que laisse penser le sens apparent ? Finalement, comment t'en tiendras-tu à retenir le sens apparent ?

Si maintenant notre adversaire dit : « *Ce que je vise par le fait de prendre le sens apparent, c'est que ces termes, fondamentalement, n'ont pas de signification* », alors cela revient à juger que ces *'ayah* ne comptent pas, qu'il n'y a aucune utilité à nous les avoir transmises et qu'elles sont vaines ; ce qui est impossible.

Dans la langue des Arabes, il y a de larges possibilités d'utilisation des sens figurés et beaucoup de richesse dans le langage. De plus, les arabes connaissaient les significations des mots et quels étaient les sens visés. En définitive, celui qui s'écarte avec aversion de l'interprétation (*ta'wil*) en s'attachant au sens apparent, c'est en raison de son peu de compréhension de la langue. Quant à celui qui a de vastes connaissances dans la langue arabe d'origine[1], il lui est facile de saisir les réalités.

Il a été dit :

﴿وَمَا يَعۡلَمُ تَأۡوِيلَهُۥٓ إِلَّا ٱللَّهُۗ وَٱلرَّٰسِخُونَ فِي ٱلۡعِلۡمِ ٧﴾

(*wama ya^lamou ta'wilahou 'il-la l-Lahou war-racikhouna fi l-^ilm*) ce qui signifie : « **Et n'en sait l'interprétation que *Allah* et ceux qui sont versés dans la science** », *c'est comme s'Il avait dit : « et ceux qui sont ancrés dans la science aussi le connaissent et disent nous avons cru en cela. » En effet, la croyance en quelque chose n'est concevable qu'après en avoir eu connaissance. Quant à ce que l'on ne peut pas connaître –ne serait-ce que d'un certain point de vue–, y croire ne peut pas advenir. Pour cette raison, Ibnou ^Abbas a dit : « Je fais partie de ceux qui sont versés dans*

(1) la langue arabe dans laquelle est descendue le *Qour'an*

la science. » Fin de citation de la parole du *Hafidh Az-Zabidiyy*, de ce qu'il a rapporté de *Abou n-Nasr Al-Qouchayriyy*, que *Allah* lui fasse miséricorde.

Il y a ici deux voies qui toutes deux sont correctes :

La première : la voie des gens du *Salaf,* qui sont les gens des trois premiers siècles de l'Hégire, c'est-à-dire la voie de la plupart d'entre eux : ils faisaient une interprétation dite globale de ces *'ayahs* non-explicites, en ayant foi en elles et en croyant qu'elles n'ont pas le sens des attributs des corps mais qu'elles ont au contraire un sens digne de la gloire et de l'éminence de *Allah*, sans préciser tel ou tel sens, mais en renvoyant ces *'ayah* aux *'ayah* explicites telles que Sa parole *ta^ala* :

﴿لَيۡسَ كَمِثۡلِهِۦ شَيۡءٞ ﴿١١﴾﴾(١)

(*layça kamithlihi chay'*) qui signifie : « **Absolument rien n'est pareil à Lui**. »

Cette voie est conforme à ce qu'a dit l'Imam *Ach-Chafi^iyy*, que *Allah* l'agrée : « *Je crois fermement en ce qui nous a été rapporté de Allah conformément au sens voulu par Allah et en ce qui nous a été rapporté du Messager de Allah* ﷺ *conformément au sens voulu par le Messager de Allah*. » Il voullait dire, que *Allah* l'agrée, non pas selon les significations sensitives et physiques auxquels pourraient mener les illusions et les suppositions, et qui ne sont pas possibles au sujet de *Allah ta^ala*.

De plus, déclarer que les gens du *Salaf* n'ont jamais fait d'interprétation détaillée, comme d'aucuns le prétendent, est réfuté par ce qui figure dans le *Sahih* de *Al-Boukhariyy*, au chapitre Exégèse

(1) sourate *Ach-Choura*, 11

du *Qour'an*. Son expression telle qu'elle s'y trouve est la suivante dans la *sourate Al-Qasas* :

﴿كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُۥ ﴿٨٨﴾﴾[1] [سورة القصص]

إِلَّا مُلْكَهُ ويُقالُ ما يُتَقَرَّبُ بِهِ إِلَيهِ.

(*koullou chay'in halikoun 'il-la wajhah : 'il-la moulkah wayougalou ma youtaqarrabou bihi 'ilayh*) ce qui signifie : « *Sourate Al-Qasas* : « **Toute chose va à sa fin sauf Son *wajh*** » *: sauf Sa souveraineté, et on peut dire : sauf les actes par lesquels on a recherché Son agrément.* » En effet, la souveraineté de *Allah* fait partie de Ses attributs éternels exempts de début, elle n'est pas comme la souveraineté qu'Il accorde aux créatures.

On y trouve aussi d'autres points à ce sujet, comme l'interprétation du terme (*ad-dahik*) rapporté dans le *hadith* par (*ar-rahmah*), la volonté de faire grâce.

De même, il a été confirmé que l'Imam *'Ahmad*, qui fait partie des gens du *Salaf*, a lui aussi fait des interprétations détaillées. Il a été confirmé qu'il a dit : « *Sa puissance* » à propos de Sa parole *ta^ala* :

﴿وَجَآءَ رَبُّكَ ﴿٢٢﴾﴾

(*waja'a Rabbouk*) qui signifie : « **Et viendront** [des manifestations de la puissance de] **ton Seigneur**. »

(1) sourate *Al-Qasas*, 88. Le sens qui vient communément à l'esprit de cette *'ayah* et qui n'est pas à retenir est que *Allah* aurait un visage et que tout aurait une fin sauf son "visage". Ceci est impossible car *Allah* est exempt des organes. Le véritable sens est comme l'a dit *Al-Boukhariyy* dans son *Sahih*.

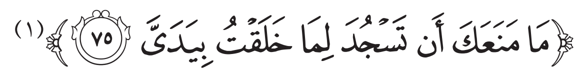
Le *Hafidh Al-Bayhaqiyy* a confirmé la chaîne de transmission de cette parole. Le *Hafidh Salahou d-Din Al-^Ala'iyy* a dit à propos de *Al-Bayhaqiyy* : « *Personne n'est venu après Al-Bayhaqiyy et Ad-Daraqoutniyy qui les égale ou qui se rapproche de leur niveau*. »

La parole de *Al-Bayhaqiyy* citée ci-dessus figure dans le livre *Manaqibou l-'Imami 'Ahmad* ; et la parole du *Hafidh Salahou d-Din Al-^Ala'iyy* à propos de *Al-Bayhaqiyy* et de *Ad-Daraqoutniyy*, elle, figure dans le livre *Al-Wachyou l-Mou^lam*. Quant au *Hafidh Salahou d-Din Al-^Ala'iyy*, c'est celui à propos duquel le *Hafidh Ibnou Hajar* dit : « *C'est le chaykh de nos chaykh* » –et il vivait au septième siècle de l'Hégire–.

Il y a aussi un grand nombre de savants qui ont cité dans leurs livres que *Ahmad* a pratiqué l'interprétation détaillée, comme le *Hafidh ^Abdou r-Rahman Ibnou l-Jawziyy* le hanbalite qui est l'un des piliers de l'école hanbalite grâce à sa connaissance approfondie des textes de l'école et de la biographie de l'Imam *'Ahmad*.

La seconde : la voie des gens du *Khalaf* : ils les interprètent de façon détaillée en leur précisant des significations parmi celles que la langue arabe requiert, sans les prendre selon leurs sens apparents, eux non plus, tout comme les gens du *Salaf*.

Il n'y a pas de mal à suivre leur voie, notamment lorsque l'on craint que la croyance des gens soit ébranlée, en protection contre l'assimilation (*tachbih*). Comme pour Sa parole *ta^ala* concernant le blâme de *'Iblis* :



(1) sourate *Sad*, 75

(*ma mana^aka 'an tasjouda lima khalaqtou biyadayy*) ce qui signifie : « **Qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner pour ce que J'ai créé *biyadayy*.** »

Il est permis de dire que ce qui est voulu par le terme (*biyadayy*), c'est (*al-^inayah*), le fait de créer en accordant un honneur et (*al-hifdh*), la protection.

L'Exégèse de Sa parole ta^ala : ﴿مِن رُّوحِنَا﴾ (min rouhina) et de Sa parole ta^ala : ﴿مِن رُّوحِى﴾ (min rouhi)

Que l'on sache que *Allah ta^ala* a créé les âmes et les corps ; Il n'est donc ni une âme, ni un corps.

D'autre part, *Allah ta^ala* a adjoint –d'un point de vue grammatical– l'âme de *^Iça* à Lui-même, dans le sens de la possession et de l'honneur qu'Il lui a accordé, et non dans le sens qu'elle serait une partie de Lui-même, et cela, dans Sa parole *ta^ala* :

﴿مِن رُّوحِنَا ﴿١٢﴾﴾(١)

(*min rouhina*) qui signifie : « **de l'âme que Nous avons créée et honorée.** » Il en est de même, s'agissant de *'Adam*, pour Sa parole *ta^ala* :

﴿مِن رُّوحِى ﴿٧٢﴾﴾

(1) sourate *At-Tahrim*, 12, selon le sens qui vient communément à l'esprit et qui n'est pas à retenir concernant *Allah*, (*min rouhina*) signifie : (à partir de notre âme) et ceci est impossible car *Allah* ne se divise pas en parties.

(*min rouhi*)[1] qui signifie : « **de l'âme que J'ai créée et honorée.** » Ainsi, la signification de Sa parole *ta^ala* :

﴿فَنَفَخْنَا فِيهِ مِن رُّوحِنَا ﴿١٢﴾﴾

(*fanafakhna fihi min rouhina*) est la suivante : « **Nous avons ordonné à *Jibril ^alayhi s-salam* d'insuffler en Maryam l'âme qui Nous appartient et à laquelle Nous avons accordé de l'honneur.** »

En effet, les âmes sont de deux sortes : il y a des âmes honorées et des âmes malignes.

Les âmes des prophètes sont de la première sorte. Ainsi, l'adjonction grammaticale de l'âme de ^*Iça* et de l'âme de *'Adam* à *Allah* Lui-même est une adjonction (*'idafah*) de possession et d'honneur.

Devient mécréant celui qui croit que *Allah ta^ala* serait une âme. En effet, l'âme est créée et *Allah* est absolument exempt de cela.

De même dans Sa parole *ta^ala* se rapportant à la *Ka^bah* :

﴿بَيْتِيَ﴾

(*baytiya*)[2] qui signifie : « **Ma maison** », il s'agit d'une adjonction signifiant l'honneur et non de l'adjonction d'un attribut ou d'une corrélation spatiale, en raison de l'impossibilité rationnelle du contact ou de la contiguïté entre *Allah* et la *Ka^bah*.

De même, Sa parole *ta^ala* :

(1) sourate *Sad*, 72

(2) sourate *Al-Baqarah*, 125 et sourate *Al-Hajj*, 26



(*Rabbou l-^arch*) qui signifie : « **Le Seigneur du Trône** » n'est venue que pour signifier que *Allah* est le Créateur du Trône qui est la plus grande des créatures, et non pas parce que le Trône serait un lieu pour *Allah* en s'asseyant dessus ou en lui faisant face sans s'asseoir dessus. La signification n'est pas que *Allah* serait assis sur SonTrône en contact avec lui, et n'est pas non plus que *Allah* ferait face au Trône en présence d'un espace entre *Allah* et le Trône, que l'on estime cet espace large ou étroit, tout cela est impossible au sujet de *Allah*.

La distinction accordée au Trône est seulement qu'il est la *Ka^bah* des anges qui l'entourent, tout comme la *Ka^bah* est honorée par le fait que les croyants font les tours rituels autour d'elle.

Parmi les spécificités du Trône, il y a que *Allah* n'y a jamais été désobéi car tous ceux qui sont autour sont des esclaves honorés, qui ne désobéissent à *Allah* pas même le temps d'un clin d'œil.

Par conséquent, si quelqu'un croit que *Allah* a créé le Trône pour s'asseoir dessus, il aura assimilé *Allah* aux rois qui se font faire de grands Trônes afin de s'asseoir dessus, et celui qui a cru cela n'a pas connu *Allah*.

Devient mécréant quiconque croit au contact avec *Allah* en raison de son impossibilité au sujet de *Allah ta^ala*.

L'Exégèse de la 'ayah : ﴿ٱلرَّحۡمَٰنُ عَلَى ٱلۡعَرۡشِ ٱسۡتَوَىٰ﴾ (Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa)

Il est un devoir de faire l'exégèse de cette *'ayah* dans un autre sens que celui de l'établissement, de la position assise ou de ce qui est de cet ordre, et devient mécréant qui croirait en de telles choses. Il est donc un devoir de s'abstenir de prendre le sens apparent et l'on retient au contraire une acception compatible avec la raison. Par conséquent, on retient pour le terme (*istawa*) le sens du (*qahr*), la domination. En effet dans la langue des arabes, on dit qu'Untel a dominé les royaumes :

(إِسْتَوَى فُلَانٌ عَلَى الْمَمَالِكِ)

(*istawa foulanoun ^ala l-mamalik*) lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir et a dominé les gens, comme le dit le poète :

(قَدِ اسْتَوَى بِشْرٌ عَلَى الْعِرَاقِ   مِنْ غَيْرِ سَيْفٍ وَدَمٍ مُهْرَاقٍ)

(*qadi stawa Bichroun ^ala l-^Iraqi*
min ghayri sayfin wadamin mouhraqi)

ce qui signifie :

« *Bichr a dominé l'Irak assurément*
sans tirer d'épée ni faire couler de sang. »

L'intérêt de spécifier le Trône en le citant dans la *'ayah*, c'est qu'il est la plus grande des créatures de *Allah ta^ala* ; ainsi, on apprend que cela concerne à plus forte raison ce qui est plus petit que le Trône.

L'Imam *^Aliyy* dit : (*'inna l-Laha khalaqa l-^archa 'idh-haran liqoudratihi walam yattakhidh-hou makanan lidhatih*) ce qui signi-

fie : « *Allah ta^ala a créé le Trône par manifestation de sa puissance et ne l'a pas pris comme endroit pour Lui-même*. » Ceci a été rapporté par l'Imam, le *mouhaddith*, *faqih* et linguiste, *Abou Mansour At-Tamimiyy* dans son livre *Al-Farqou bayna l-Firaq*.

Il est possible par ailleurs de dire qu'Il a un *istiwa'* que Lui sait tout en l'exemptant de l'*istiwa'* des créatures tel que la position assise et l'établissement.

Sachez aussi qu'il est un devoir de prendre garde à ces gens qui considèrent possible le fait de s'asseoir et de s'établir sur le Trône au sujet de *Allah*, en expliquant Sa parole *ta^ala* :

﴿ٱلرَّحۡمَٰنُ عَلَى ٱلۡعَرۡشِ ٱسۡتَوَىٰ ٥﴾[1]

(*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa*) par la position assise ou par le face à face par au-dessus, en prétendant qu'on ne peut concevoir l'existence d'un être que dans un endroit. Cette argumentation n'est pas valable. Ils prétendent aussi que la déclaration des gens du *Salaf* : « *istawa sans comment* » serait en accord avec leur croyance, ils n'ont pas su que le comment que les gens du *Salaf* ont nié, c'est justement la position assise, l'établissement, la localisation dans un endroit, le face à face avec un corps ainsi que toutes les aspects physiques ou moraux tels que le mouvement, l'immobilité et l'humeur.

Al-Qouchayriyy dit :

« *Et ce qui réfute leur équivoque, c'est de leur dire : « Allah existe-t-Il avant de créer le monde ou l'endroit, ou non ?» Par l'évidence rationnelle, ils devraient dire : « oui. » Par conséquent,*

(1) sourate *Taha*, 5

leur parole que l'on ne concevrait l'existence d'un être que s'il est dans un endroit, si elle était valable les mènerait à l'une de deux choses : soit à dire que l'endroit, le Trône et le monde sont éternels sans début, soit à dire que le Seigneur est entré en existence. Voilà à quoi aboutissent les ignorants hachawiyy[1]*. Or ce qui éternel exempt de début n'est pas créé et ce qui est créé n'est pas éternel exempt de début* » Fin de citation

Al-Qouchayriyy dit aussi dans *At-Tadhkiratou ch-charqiyyah* :

« *D'autre part, s'ils disent : "Allah ne dit-il pas :*

﴿ٱلرَّحۡمَٰنُ عَلَى ٱلۡعَرۡشِ ٱسۡتَوَىٰ ٥﴾ (٢)

(*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa'*), *il faut donc le prendre selon son sens apparent ?", nous disons : « Allah dit aussi :*

﴿وَهُوَ مَعَكُمۡ أَيۡنَ مَا كُنتُمۡ ٤﴾ (٣)

(*wahouwa ma^akoum 'aynama kountoum*) *et Il dit :*

﴿أَلَآ إِنَّهُۥ بِكُلِّ شَيۡءٖ مُّحِيطُۢ ٥٤﴾ (٤)

(*'ala 'innahou bikoulli chay'in mouhit*), *il conviendrait donc aussi selon vous de prendre le sens apparent de ces 'ayah, de sorte qu'Il serait d'après vous au-dessus du Trône, près de nous, avec nous, englobant le monde, l'entourant de tout les côtés par son être, tout cela en même temps !*» »

---

(1) un *hachawiyy,* c'est-à-dire un *mouchabbih moujassim* : c'est quelqu'un qui croit que *Allah* serait un corps.

(2) sourate *Taha*, 5

(3) sourate *Al-Hadid*, 4

(4) sourate *Foussilat*, 54

Al-Qouchayriyy, que *Allah* l’agrée, dit : « *Et il est impossible qu’un être unique –qui ne se divise pas– soit par son être en même temps à tout endroit.* »

Al-Qouchayriyy, *Allah* l’agrée, dit : « *Ils disent eux-mêmes que sa parole :*

﴿وَهُوَ مَعَكُمْ﴾

(*wahouwa ma^akoum*) *signifie « par Sa science» et que :*

﴿بِكُلِّ شَيْءٍ مُّحِيطُۢ ٥٤﴾

(*bikoulli chay’in mouhit*) *c’est l’englobement de la science. Nous nous disons : « et Sa parole :*

﴿عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ ٥﴾

(*^ala l-^archi stawa*) *signifie :* (*qahara*) *–Il domine–,* (*hafidha*) *–Il préserve– et* (*’abqa*) *–Il maintient en existence–»* » Fin de citation

Cela signifie qu’ils interprètent ces *‘ayah* sans retenir leurs sens apparents. Alors, comment se fait-il qu’ils reprochent aux autres d’interpréter la *‘ayah* de l'*istiwa’* par la domination (*al-qahr*) ! Qu’est-ce que c’est que ce parti pris arbitraire ?!

Al-Qouchayriyy, que *Allah* l’agrée, a dit : « *Si ce que nous disons laissait penser qu’Il aurait été vaincu –avant d’avoir dominé, d’après eux–, alors Sa parole :*

﴿وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ ١٨﴾[1]

(*wahouwa l-qahirou fawqa ^ibadih*)[2] *elle aussi suggérerait cela, au*

---

(1) sourate *Al-’An^am*, 61

(2) ce qui signifie : « **Et Il est Celui Qui domine Ses esclaves par Sa toute-puissance** »

point que quelqu'un irait dire qu'Il aurait été dominé avant la création des esclaves ; loin de là puisque les esclaves n'avaient pas d'existence avant qu'Il ne les crée ! Plus encore, s'il en était comme les ignorants se l'imaginent, à savoir qu'il s'agirait d'un istiwa' qui adviendrait à Son Être, cela suggérerait le changement et un ploiement précédant l'instant de l'istiwa' ! D'autre part Celui Qui crée, Al-Bari' ta^ala existe de toute éternité, avant le Trône, et quelqu'un d'équitable et d'objectif aura su que la parole de celui qui dit (*al-^archou bir-Rabbi stawa*) *est plus convenable que la parole de celui qui dit* (*ar-Rabbou bil-^archi stawa*). *Ainsi, le Seigneur a pour attributs la gloire* (*al-^oulouww*), *la supériorité du mérite* (*fawqiyyatou r-routbah*), *l'éminence* (*al-^adhamah*) *et Il est sans endroit et sans être en face d'un corps.* » Fin de citation

Al-Qouchayriyy, que *Allah* l'agrée, dit : « *Il est apparu une racaille de gens que j'aurais évité de citer pour ne pas entacher ce livre, s'ils n'entraînaient pas la population dans l'égarement avec des paroles proches de leur façon de réfléchir et de ce que leurs imaginations conçoivent facilement. Ils disent : "Nous nous prenons le sens apparent et nous retenons le sens apparent des 'ayah dont les sens apparents suggèrent l'assimilation et pour les nouvelles rapportées qui suggèrent des limites et desmembres, et il n'est pas permis de faire appel à l'interprétation pour quoi que ce soit de tout cela." Et ils s'attachent, selon leur prétention, à la parole de Allah ta^ala :*

﴿وَمَا يَعۡلَمُ تَأۡوِيلَهُۥٓ إِلَّا ٱللَّهُۗ ٧﴾(1)

(1) sourate *'Ali ^Imran*, 7, selon la lecture dans laquelle on s'arrête après le nom « *Allah* ».

(*wama ya^lamou ta'wilahou 'il-la l-Lah*) qui signifie : « **Et n'en sait son *ta'wil* que *Allah***. » *Ces gens-là, par Celui Qui détient nos âmes par Sa puissance, sont plus nuisibles à l'Islam que les mécréants déclarés. En effet, les égarements des mécréants déclarés sont clairs et les musulmans s'en écartent spontanément, alors que ceux-là ont attaqué la religion et les gens du commun d'une manière par laquelle les plus faibles se laissent duper. Ils ont suggéré ces innovations à leurs adeptes et ont fait pénétrer dans leurs cœurs la croyance que Celui Qui est adoré soubhanah aurait pour attribut des membres, des organes, la montée, la descente, l'appui, la position couchée, la position assise ainsi que le déplacement dans les directions.* » Fin de citation

Al-Qouchayriyy, que *Allah* l'agrée, dit : « *Celui donc qui penche pour leurs sens apparents se mettra avec sa propre imagination à s'imaginer des choses perceptibles aux sens, il aura cru dès lors des choses scandaleuses et le courant l'emportera sans même qu'il s'en rende compte.* » Fin de citation

Il est donc clairement apparu que la parole de ceux qui disent que l'interprétation ne serait pas permise est une grossièreté et une ignorance. Ceci est prouvé par sa parole ﷺ en faveur de *Ibnou ^Abbas* :

((اللَّهُمَّ عَلِّمْهُ الحِكْمَةَ وَتَأْوِيلَ الْكِتَابِ))

(*Allahoumma ^allimhou l-hikmata wata'wila l-kitab*) qui signifie : « ***Ô Allah, apprends-lui la sagesse et l'interprétation du Livre***. » Cette parole est rapportée par *Al-Boukhariyy*, *Ibnou Majah* et d'autres encore en des termes différents.

Le *Hafidh Ibnou l-Jawziyy* dans son livre *Al-Majalis* dit : « *Il n'y a pas de doute que Allah a exaucé cette invocation du Messager*

ﷺ. » Puis, il blâme et dénonce fortement ceux qui interdisent l'interprétation et s'étend sur ce sujet. Que celui qui veut s'en assurer davantage en prenne connaissance.

La signification de Sa parole *ta^ala* :

﴿ يَخَافُونَ رَبَّهُم مِّن فَوۡقِهِمۡ ﴿٥٠﴾ ﴾[1]

(*yakhafouna rabbahoum min fawqihim*) c'est la supériorité par la domination (*fawqiyyatou l-qahr*) et non la supériorité (*fawqiyyah*) spaciale et directionnelle –c'est-à-dire le fait d'être au-dessus physiquement. Quant à la signification de Sa parole *ta^ala* :

﴿ وَجَآءَ رَبُّكَ وَٱلۡمَلَكُ صَفّٗا صَفّٗا ﴿٢٢﴾ ﴾[2]

(*waja'a rabbouka wal-malakou saffan saffa*) il ne s'agit pas dans cette *'ayah* d'une venue (*maji'*) par le mouvement, le déplacement, le départ d'un lieu, la libération d'un endroit pour en occuper un autre concernant *Allah*, celui qui croit cela devient mécréant.

En effet, *Allah ta^ala* crée le mouvement et l'immobilité et tout ce qui fait partie des attributs des créatures. Ainsi, on ne qualifie *Allah ta^ala* ni par le mouvement ni par l'immobilité. Bien plus, le sens qui est visé par Sa parole :

﴿ وَجَآءَ رَبُّكَ ﴾

(*waja'a rabbouk*) c'est (*ja'a 'amrou rabbik*) c'est-à-dire : « **Et viendra la manifestation de la puissance de ton Seigneur**. » Il a été confirmé à propos de Sa parole *ta^ala* :

---

(1) sourate *An-Nahl*, 50. Elle signifie : « **Ils craignent leur Seigneur Lui Qui a sur eux la domination absolue.** »

(2) sourate *Al-Fajr*, 22

﴿ وَجَآءَ رَبُّكَ ﴾

(*waja'a rabbouka*) que l'*Imam 'Ahmad* a dit (*ja'at qoudratouh*) ce qui signifie : « *viendront* [des manifestations] *de Sa puissance* » c'est-à-dire des faits importants que *Allah* crée pour le Jour du jugement. Ceci est rapporté par *Al-Bayhaqiyy* dans *Manaqibou 'Ahmad* qui a déjà été mentionné plus haut.

Explication de la ma^iyyah de Allah(1) citée dans le Qour'an

La signification de Sa parole *ta^ala* :

﴿ وَهُوَ مَعَكُمْ أَيْنَ مَا كُنتُمْ ﴿٤﴾ ﴾(٢)

(*wahouwa ma^akoum 'aynama kountoum*) c'est le fait qu'il sache tout par Sa science. La *ma^iyyah* vient également dans le sens du soutien et de l'octroi de la victoire, comme dans Sa parole *ta^ala* :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَواْ ﴿١٢٨﴾ ﴾(٣)

(*'inna l-Laha ma^a l-ladhina ttaqaw*)

Ce qui est visé ici n'est ni l'incarnation ni le contact. Celui qui croit cela devient mécréant car Il est, *soubhanahou wata^ala*, exempt du contact et de la séparation par une distance. Par conséquent, on ne dit ni qu'Il est en contact avec ce monde, ni

(1) La *ma^iyyah* de *Allah*, c'est l'expression ...الله مع *Allah ma^a*... et le terme مع *ma^a* signifie « avec. »

(2) sourate *Al-Hadid*, 4

(3) sourate *An-Nahl*, 128

qu’Il en est séparé par la distance, car cela fait partie des caractéristiques des substances ; une substance, c’est elle qui accepte ces deux caractéristiques.

Allah jalla wa^ala n’est pas un être dont l’existence aurait un début et *Allah* a réfuté cela au sujet de Lui-même par Sa parole :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ١١﴾

(*layça kamithlihi chay’*) qui signifie : « **Absolument rien n’est pareil à Lui**. »

De même, on ne dit pas de *Allah* qu’Il est grand par la taille, ni petit, ni long, ni court, car Il n’a aucune ressemblance avec ce qui entre en existence, et il est un devoir de chasser toute idée passant par l’esprit qui amènerait à quantifier *Allah ta^ala* ou à Le limiter.

Les mécréants parmi les fils de *‘Isra’il* ont attribué à *Allah ta^ala* la fatigue. Ils ont dit qu’après avoir créé les cieux et la terre, Il se serait reposé en se couchant sur son dos ; leur parole est de la mécréance. *Allah ta^ala* est exempt de cela, tout comme Il est exempt des émotions, comme de ressentir la fatigue, les douleurs ou les plaisirs. En effet, un être à qui ces états adviennent est obligatoirement un être dont l'existence a un début, une créature à qui advient le changement, et ceci est impossible concernant *Allah ta^ala*.

Allah ta^ala dit :

﴿وَلَقَدْ خَلَقْنَا ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ وَمَا مَسَّنَا مِن لُّغُوبٍ ٣٨﴾ (1)

(1) sourate *Qaf*, 38

(*walaqad khalaqna s-samawati wal-'arda wama baynahouma fi sittati 'ayyamin wama massana min loughoub*) ce qui signifie : « **Et Nous avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux dans six jours et Nous n'avons été atteint d'aucune fatigue**. »

Ne se fatigue que celui qui utilise des organes et *Allah soubhanahou wata^ala* est exempt des organes.

Allah ta^ala dit :

﴿إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ ۝٢٠﴾(1)

(*'inna l-Laha houwa s-Sami^ou l-Basir*) ce qui signifie : « **Certes, *Allah* est Celui Qui entend, Celui Qui voit**. »

Ainsi, *Allah ta^ala* entend tout et voit tout sans comment. L'ouïe et la vue sont deux attributs éternels exempts de début, sans organe, c'est-à-dire sans oreille ni œil, sans condition de proximité, d'éloignement ou de direction, et sans propagation de rayon lumineux ou de vibration d'air.

Si quelqu'un disait que *Allah* a une oreille, il deviendrait mécréant, même s'il disait qu'Il a une oreille pas comme nos oreilles. Ce n'est pas le cas de celui qui dit qu'il a un (^*ayn*) pas comme nos yeux et un (*yad*) pas comme nos mains, si toutefois il le dit dans le sens de l'attribut. En effet, ceci est permis en raison de l'emploi des mots عَين (^*ayn*) et يَد (*yad*) dans le *Qour'an* concernant *Allah ta^ala*. En revanche, le mot أُذُن (*'oudhoun*) n'y figure pas au sujet de *Allah*.

---

(1) sourate *Al-Mou'min*, 20.

L'exégèse de Sa parole ta^ala ﴿فَثَمَّ وَجْهُ ٱللَّهِ﴾ *(fathamma wajhou l-Lah)*

Allah ta^ala dit :

﴿وَلِلَّهِ ٱلْمَشْرِقُ وَٱلْمَغْرِبُۚ فَأَيْنَمَا تُوَلُّوا۟ فَثَمَّ وَجْهُ ٱللَّهِ ﴿١١٥﴾﴾(1)

(*walil-Lahi l-machriqou wal-maghribou fa'aynama touwallou fathamma wajhou l-Lah*) La signification est la suivante : où que vous vous orientiez dans la prière surérogatoire, pendant le voyage, là est la *qiblah* que *Allah* agrée, c'est-à-dire : cette direction vers laquelle vous vous orientez est une direction qui est valable pour vous. Ainsi, il n'est pas visé par le *wajh,* ici, l'organe. Et le jugement de celui qui croit que *Allah* aurait un organe, c'est de le déclarer mécréant. En effet, s'Il avait un organe, Il serait semblable à nous, Il Lui serait donc possible tout ce qui nous est possible à nous, comme d'avoir une fin.

Il se peut que l'on vise par le *wajh* la voie par laquelle on recherche l'agrément de *Allah ta^ala*, comme en disant par exemple : « *J'ai fait telle et telle chose liwajhi l-Lah.* ». Cela signifie : J'ai fait telle et telle chose par recherche de l'agrément de *Allah*, c'est-à-dire en me conformant à l'ordre de *Allah ta^ala*.

Il est interdit de dire, comme cela s'est répandu parmi les ignorants : « *Ouvre la fenêtre pour qu'on puisse voir* (*wajha l-Lah*) », car *Allah ta^ala* dit à *Mouça* :

---

(1) sourate *Al-Baqarah*, 115, qui signifie : « **À *Allah* appartiennent le levant et le couchant. Où que vous vous dirigiez pendant le voyage pour vos prières surérogatoires, il y a la *qiblah* de *Allah*.** »



(*lan tarani*) ce qui signifie : « **Tu ne Me verras pas** », même si celui qui le dit ne vise pas la vision de *Allah*, cette parole est interdite.

L'exégèse de : ﴿ٱللَّهُ نُورُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۝٣٥﴾ *:* *(Allahou nourou s-samawati wal-'ard)*

Sa parole *ta^ala* :

﴿ٱللَّهُ نُورُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۝٣٥﴾ (2)

(*Allahou nourou s-samawati wal-'ard*) signifie : « *Allah ta^ala* est Celui Qui guide les gens des cieux et de la terre vers la lumière de la foi. » Ceci est rapporté par *Al-Bayhaqiyy* de *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas*, que *Allah* les agrée tous deux. *Allah ta^ala* n'est pas une luminosité. En effet, c'est Lui Qui a créé la lumière. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَجَعَلَ ٱلظُّلُمَٰتِ وَٱلنُّورَ ۝١﴾

(*waja^ala dh-dhouloumati wan-nour*)[3] c'est-à-dire : « **Il a créé les obscurités et la lumière**. » Alors, comment se pourrait-il qu'Il soit une lumière comme Ses créatures ! *Allah* est exempt de cela.

Le jugement de celui qui croit que *Allah ta^ala* serait une luminosité, c'est de le déclarer mécréant de façon absolue. De plus, cette *'ayah* :

﴿ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ ٱلظُّلُمَٰتِ وَٱلنُّورَ ۝١﴾

(1) sourate *Al-'A^raf*, 143

(2) sourate *An-Nour*, 35

(3) sourate *Al-'An^am*, 1

(*al-hamdou lil-Lahi l-Ladhi khalaqa s-samawati wal-'arda waja^ala dh-dhouloumati wan-nour*) qui signifie : « **La louange est à *Allah*, Celui Qui crée les cieux et la terre et Qui crée les obscurités et la lumière** », est la preuve la plus explicite que *Allah* n'est ni un corps palpable comme les cieux et la terre, ni un corps impalpable comme les obscurités et la lumière. Par conséquent, si quelqu'un croit que *Allah* serait un corps palpable ou impalpable, il a assimilé *Allah* à Sa créature et la *'ayah* en témoigne. La plupart des assimilationnistes croient que *Allah* serait un corps palpable et certains disent qu'Il serait un corps impalpable puisqu'ils disent qu'Il est une lumière étincelante. Cette *'ayah*, à elle seule, suffit pour répliquer aux deux groupes.

Il y a de nombreuses croyances de mécréance, comme le fait de croire que *Allah ta^ala* aurait une couleur ou une forme. Alors, que chacun y prenne garde de toutes ses forces et en toute situation.

Signification et foi en la destinée (al-qadar)

Certains savants ont dit : la prédestination (*al-qadar*), c'est de faire exister les choses dans un état conforme à la science et à au vouloir exempts de début, de *Allah*. Il les fait donc exister dans l'instant dans lequel Il sait qu'elles existeront. Les actes bons et mauvais, faits par l'esclave de son propre choix, sont donc concernés par la prédestination. Ceci est prouvé par la parole du Messager de *Allah* ﷺ adressée à *Jibril* lorsqu'il l'avait interrogé sur la foi (*al-'iman*) :

((الإِيمَانُ أَنْ تُؤْمِنَ بِاللهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ وَالْيَوْمِ الآخِرِ وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ))

[rapporté par *Mouslim*] (*'al-'imanou 'an tou'mina bil-Lahi wamala'ikatihi wakoutoubihi warouçoulihi wal-yawmi l-'akhiri watou'mina bil-qadari khayrihi wacharrih*) ce qui signifie : « ***La foi, c'est que tu croies en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour dernier et que tu croies en la prédestination du bien comme du mal.*** »

La signification de ce *hadith* est la suivante : les créatures que *Allah ta^ala* a prédestinées et parmi lesquelles il y a le bien et le mal, existent par la prédestination exempte de début de *Allah*. Ainsi, la prédestination, qui est Son attribut, ne peut être qualifiée de mauvaise. La volonté de *Allah ta^ala* de faire exister se réalise en tout ce qu'Il veut, conformément à Sa science. La chose dont Il sait l'existence, Il en veut l'existence dans l'instant dans lequel elle existe. Ce dont Il sait que cela ne sera pas, Il ne veut pas que cela soit.

Une chose n'entre donc en existence dans ce monde que par Son vouloir. Rien n'atteint l'esclave de *Allah*, que ce soit un bien, un mal, la santé, la maladie, la pauvreté, la richesse ou autre que cela, que par le vouloir de *Allah ta^ala*, et rien de ce que *Allah* a prédestiné et voulu que cela l'atteigne ne ratera l'esclave de *Allah*. Il a été rapporté du Prophète ﷺ qu'il a enseigné à l'une de ses filles :

((مَا شَاءَ اللَّهُ كَانَ وَمَا لَمْ يَشَأْ لَمْ يَكُنْ))

(*ma cha'a l-Lahou kana wama lam yacha' lam yakoun*) ce qui signifie : « **Ce que *Allah* veut est, et ce qu'il ne veut pas n'est pas**. » Ce *hadith*, rapporté par *Abou Dawoud* dans ses *Sounan*, a été transmis ensuite par un grand nombre de gens à un grand nombre de gens et s'est largement répandu dans la communauté.

Al-Bayhaqiyy, que *Allah ta^ala* lui fasse miséricorde, rapporte de notre maître *^Aliyy*, que *Allah* l'agrée, qu'il a dit : « *Certes, la foi ne se réalisera pas dans le cœur de l'un d'entre vous tant qu'il ne croira pas, en toute certitude et sans aucun doute, que ce qui l'a atteint n'allait pas le manquer et que ce qui l'a manqué n'allait pas l'atteindre, et tant qu'il n'admettra pas la destinée en totalité* », c'est-à-dire qu'il n'est pas permis de croire en une partie de la destinée et de ne pas croire en une autre.

Il rapporte également, par chaîne de transmission, que *^Oumar Ibnou l-Khattab* était à *Al-Jabiyah* –une région du *Cham*–. Il s'est levé et a prononcé un discours. Il a loué *Allah* et a rappelé Ses bienfaits. Ensuite, il a dit : « *Celui que Allah guide, personne ne le rendra égaré et celui que Allah égare, personne ne le rendra guidé*. » Alors, un mécréant des non-arabes qui était présent et faisait partie des gens de la *dhimmah* a dit dans sa langue : « *Certes, Allah n'égare personne*. » *^Oumar* a dit à l'interprète : « *Qu'est-ce qu'il a dit ?* » Il lui répondit : « *Il a dit que Allah n'égare personne*. » Alors, *^Oumar* a dit : « *Tu mens, ô ennemi de Allah*. »

Le *Hafidh Abou Nou^aym* rapporte de *Az-Zouhriyy* que *^Oumar Ibnou Al-Khattab* aimait une poésie de *Labid Ibnou Rabi^ah* –la traduction de quelques-uns de ses vers est la suivante :

Certes, la piété envers notre Seigneur est le meilleur des dons
Et par la volonté de Allah sont ma lenteur et ma rapidité
Je loue Allah, Il n'a pas d'égal
C'est à Lui qu'appartient le bien, ce qu'Il veut, Il le fait
Celui qu'Il guide vers les voies du bien trouve la bonne guidée
L'esprit tranquille, mais celui qu'Il veut égarer, Il l'égare

Le sens de sa parole « *Certes, la piété envers notre Seigneur est le meilleur des dons* », c'est qu'elle est la meilleure des choses qui soit accordée à l'homme.

Le sens de sa parole « *Et par la volonté de Allah sont ma lenteur et ma rapidité* », c'est que personne ne tarde ou ne se hâte d'accomplir quelque chose sinon par le vouloir de *Allah*.

Sa parole « *Je loue Allah, Il n'a pas d'égal* », c'est qu'Il n'a pas de semblable.

Sa parole « *C'est à Lui qu'appartient le bien* » sous-entend le mal également. Mais l'auteur s'est contenté de citer le bien en employant un style qui suffit à sous-entendre le mal également, comme dans la parole de *Allah ta^ala* :



(1)

(*sarabila taqikoumou l-harr*) qui signifie : « **Des tuniques qui vous protègent de la chaleur** », c'est-à-dire du froid également car les tuniques protègent des deux, pas seulement de la chaleur.

Sa parole « *Ce qu'Il veut, Il le fait* » veut dire qu'une chose que *Allah* veut qu'elle arrive, il est inévitable qu'elle ait lieu et une chose qu'il ne veut pas qu'elle arrive n'a pas lieu.

Sa parole « *Celui qu'Il guide sur les voies du bien trouve la bonne guidée* » signifie que si *Allah* veut que quelqu'un soit sur la voie juste de droiture, il se retrouve sur cette voie.

Sa parole « *L'esprit tranquille* », c'est-à-dire qu'il aura l'esprit en paix et satisfait.

---

(1) sourate *An-Nahl*, 81

Finalement, sa parole « *mais celui qu'Il veut égarer, Il l'égare* » veut dire que celui qu'Il veut qu'il soit égaré, Il l'égare.

Al-Bayhaqiyy rapporte de *Ach-Chafi^iyy* que lorsqu'on l'avait interrogé sur la prédestination, il avait dit ce qui signifie :

Ce que Tu veux est, même si moi je ne le veux pas
Et ce que je veux, si Tu ne le veux pas, n'est pas
Tu crées les esclaves conformément à ce que Tu sais
Conformément à Ta science agissent le jeune et le plus âgé
À celui-là Tu accordes la réussite et à cet autre Tu ne l'accordes pas
Et celui-ci tu l'aides et cet autre tu ne l'aides pas
Parmi eux des malheureux[1] *et parmi eux des heureux*[2]
Voilà que celui-là est laid et que cet autre est beau.

À partir de là, il devient clair que dans Sa parole *ta^ala* :

﴿يُضِلُّ مَن يَشَآءُ وَيَهۡدِي مَن يَشَآءُ ۝٩٣﴾ (٣)

(*youdil-lou man yacha'ou wayahdi man yacha'*) qui signifie : « **Il égare qui Il veut et Il guide qui Il veut** », le pronom inclus dans le verbe arabe, correspondant à "Il" dans "qui Il veut", se réfère à *Allah* et non à l'esclave comme l'ont prétendu les *qadariyyah*. Preuve en est Sa parole *ta^ala*, au sujet de notre maître *Mouça* :

﴿إِنۡ هِيَ إِلَّا فِتۡنَتُكَ تُضِلُّ بِهَا مَن تَشَآءُ وَتَهۡدِي مَن تَشَآءُ ۝١٥٥﴾ (٤)

(*'in hiya 'il-la fitnatouka toudil-lou biha man tacha'ou watahdi man*

(1) c'est-à-dire des gens qui seront en enfer pour l'éternité.

(2) c'est-à-dire des gens qui seront au paradis pour l'éternité.

(3) sourate *An-Nahl*, 93

(4) sourate *Al-'A^raf*, 155

tacha') qui signifie : « **Ce n'est certes que Ton épreuve par laquelle Tu égares qui Tu veux et Tu guides qui Tu veux**. »

Un groupe se réclamant de *'Amin Chaykhou* a dit la même chose que les *mou^tazilah*. Son chef aujourd'hui est *^Abdou l-Hadi Al-Bani* qui est à Damas. Ils ont effectivement considéré que la volonté de *Allah* suivrait la volonté de l'esclave puisque selon eux, le sens de la *'ayah* serait que si l'esclave veut suivre le bon chemin, *Allah* l'y guide et que si l'esclave veut l'égarement, *Allah* l'égare. Ils ont ainsi contredit la *'ayah* :

﴿وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ ٢٩﴾[1]

(*wama tacha'ouna' il-la 'an yacha'a l-Lah*) qui signifie : « **Et vous ne voulez que si *Allah* veut**. »

Si maintenant l'un d'eux veut donner une *'ayah* du *Qour'an* comme preuve pour contredire ce sens, on lui dit que les significations du *Qour'an* sont cohérentes les unes avec les autres et ne se contredisent pas. Il n'y a pas dans le *Qour'an* une *'ayah* dont la signification soit opposée à la signification d'une autre *'ayah*.

D'autre part, ceci ne relève pas de ce qui abroge (*an-naçikh*) et ce qui est abrogé (*al-mansoukh*) car l'abrogation ne concerne pas les croyances et n'implique aucune contradiction. Ainsi, l'abrogation n'intervient jamais dans les nouvelles rapportées mais n'intervient que dans l'ordre et l'interdiction. L'abrogation n'est que l'annonce que le jugement d'une *'ayah* antérieure a pris fin par le jugement d'une *'ayah* ultérieure, tout en sachant que ce groupe ne croit pas en ce qui abroge et en ce qui est abrogé.

---

(1) sourate *At-Takwir*, 29

Relevant encore de leur surprenante stupidité, il y a leur explication de Sa parole *ta^ala* :

﴿ وَعَلَّمَ ءَادَمَ ٱلۡأَسۡمَآءَ كُلَّهَا ﴿٣١﴾ ﴾(١)

(*wa^allama 'Adama l-'asma'a koullaha*) ce qui signifie : « **Et Il a appris à *'Adam* tous les noms.** » Ils disent que ce sont les noms de *Allah*. Si on dit à ces gens : Si les noms en question étaient les noms de *Allah*, *Allah* n'aurait pas dit :

﴿ فَلَمَّآ أَنۢبَأَهُم بِأَسۡمَآئِهِمۡ ﴿٣٣﴾ ﴾(٢)

(*falamma 'anba'ahoum bi'asma'ihim*) ce qui signifie : « **Et lorsqu'il leur a appris leurs noms** », mais Il aurait dit « Et lorsqu'il leur a appris Mes noms », là ils se taisent. Sauf que ces gens-là persistent encore sur leur ignorance et leur déformation du *Qour'an*.

Al-Hakim, que *Allah ta^ala* lui fasse miséricorde, rapporte que *^Aliyy Ar-Rida Ibnou Mouça Al-Kadhim* s'asseyait dans la Mosquée du Prophète, dans l'espace que l'on nomme *Ar-Rawdah* alors qu'il était encore jeune, enveloppé dans une cape soyeuse à rayures. Les gens venaient l'interroger alors que les savants agés étaient dans la mosquée. Comme il était questionné sur la prédestination, il avait répondu : « *Allah ^azza wajall dit* :

﴿ إِنَّ ٱلۡمُجۡرِمِينَ فِي ضَلَٰلٖ وَسُعُرٖ ﴿٤٧﴾ يَوۡمَ يُسۡحَبُونَ فِي ٱلنَّارِ عَلَىٰ وُجُوهِهِمۡ ذُوقُواْ مَسَّ سَقَرَ ﴿٤٨﴾ إِنَّا كُلَّ شَيۡءٍ خَلَقۡنَٰهُ بِقَدَرٖ ﴿٤٩﴾ ﴾(٣)

(*'inna l-moujrimina fi dalalin wasou^our ; yawma yous-habouna fi n-nari ^ala woujouhihim dhouqou massa saqar ; 'inna koulla chay'in*

---

(1) sourate *Al-Baqarah*, 31

(2) sourate *Al-Baqarah*, 33

(3) sourate *Al-Qamar*, 47-49

khalaqnahou biqadar) ce qui signifie : « **Certes, les mécréants sont dans un égarement ; le jour où ils seront traînés dans le feu sur leur visage, il leur sera dit** : **goûtez le châtiment de l'enfer. Certes, Nous créons toute chose selon une destinée** » Fin de citation

Puis, *Ar-Rida* a dit : « *Mon père citait de ses ancêtres que l'Émir des croyants, ^Aliyy Ibnou Abi Talib disait : « Certes, Allah crée toute chose selon une destinée, même la faiblesse dans la compréhension et l'intelligence. À Lui la volonté, par Lui la préservation des péchés et la force pour l'obéissance.* » Fin de citation

Ainsi, les esclaves de *Allah* sont amenés à faire ce qui provient d'eux par leur propre choix, et non pas en étant contraints sans avoir choisi, telle une plume suspendue dans l'air que le vent emmènerait à droite et à gauche, comme le prétendent les *jabriyyah*.

De plus, si *Allah* ne voulait pas la désobéissance de ceux qui désobéissent, la mécréance des mécréants et l'obéissance de ceux qui obéissent, Il n'aurait pas créé le paradis et l'enfer.

Celui qui attribue à *Allah ta^ala* la création du bien mais pas la création du mal, il attribue de fait à *Allah ta^ala* l'incapacité. Et s'il en était ainsi, il y aurait pour ce monde deux créateurs, un créateur du bien et un créateur du mal et ceci est de la mécréance et une attribution de la divinité à autre que *Allah*.

Cet avis insensé, d'un autre point de vue, conduit à considérer que *Allah ta^ala* serait vaincu dans sa souveraineté. En effet, à en croire cet avis, *Allah ta^ala* voudrait le bien seulement alors que le mal se produirait de la part de Son ennemi *'Iblis* et de ses

suppôts mécréants, malgré Sa volonté. Celui qui croit cet avis devient mécréant pour avoir contredit Sa parole *ta^ala* :

﴿وَٱللَّهُ غَالِبٌ عَلَىٰٓ أَمۡرِهِۦ ٢١﴾[1]

(*wal-Lahou ghaliboun ^ala 'amrih*) qui signifie : « **La volonté de *Allah* se réalise inévitablement** », c'est-à-dire que personne n'empêche la réalisation de Sa volonté.

Le jugement de celui qui attribue à *Allah ta^ala* le bien et à l'esclave de *Allah* le mal par respect, c'est qu'il n'encourt aucun danger. Mais, s'il croit que *Allah* est le créateur du bien à l'exclusion du mal, son jugement est de le déclarer mécréant.

Sachez également, que *Allah* vous fasse miséricorde, que si *Allah ta^ala* châtie les désobéissants, c'est par Sa justice, sans injustice. Et s'Il récompense les obéissants, c'est par Sa grâce sans que cela soit un devoir pour Lui, car l'injustice ne peut provenir que de celui qui est sujet à l'ordre et à l'interdiction d'autrui. Or, *Allah*, personne ne Lui ordonne ni ne Lui interdit. Il agit dans ce qui Lui appartient comme Il le veut car Il est Celui Qui crée les choses et c'est à Lui qu'elles appartiennent.

Il nous est parvenu dans le *hadith sahih* que l'Imam *Ahmad* rapporte dans son *Mousnad*, l'Imam *Abou Dawoud* dans ses *Sounan* et *Ibnou Hibban* de *Ibnou d-Daylamiyy*, que ce dernier a dit : « *Je suis venu voir 'Oubayy Ibnou Ka^b et je lui ai dit : « Ô Abou l-Moundhir, quelque chose m'a traversé l'esprit au sujet de la prédestination, peux-tu m'en parler, puisse Allah me faire tirer profit de ce que tu me diras.* » Il a dit : « *Certes, si Allah châtiait les habitants de Sa terre et de Ses cieux, Il les châtierait sans être*

---

(1) sourate *Youçouf*, 21

injuste envers eux, et s'Il leur faisait miséricorde, Sa miséricorde leur serait plus bénéfique que leurs actes. Si tu dépensais en or autant que la montagne de 'Ouhoud dans une voie agréée par Allah (fi sabili l-Lah), Allah ne l'accepterait pas de toi tant que tu n'auras pas cru en la destinée et que tu n'auras pas su que ce qui t'a atteint n'allait pas te manquer et que ce qui t'a manqué n'allait pas t'atteindre. Si tu meurs sur une autre croyance que celle-là, tu entreras en enfer. »

Il a dit : « *Ensuite, j'ai été voir ^Abdou l-Lah Ibnou Mas^oud qui m'a dit la même chose, puis j'ai été voir Houdhayfah Ibnou l-Yaman qui m'a dit semblable à cela, puis j'ai été voir Zayd Ibnou Thabit et il m'a rapporté des propos semblables du Prophète* ﷺ. »

D'autre part, *Mouslim* dans son *Sahih* ainsi que *Al-Bayhaqiyy* dans *Kitabou l-Qadar*, rapportèrent d'après *Abou l-'Aswad Ad-Dou'aliyy*, qu'il a dit : « *^Imran Ibnou l-Housayn m'a dit : « As-tu vu ce que font les gens aujourd'hui et ce pour quoi ils œuvrent, est-ce une chose qui leur est prédestinée et qui est voulue pour eux auparavant ou est-ce quelque chose qui se présente à eux sans avoir été prédestinée ?* [explique-moi] *à partir des textes que leur a apporté leur Prophète et qui ont constitué une preuve pour eux ? » Je lui ai alors dit : « C'est plutôt quelque chose qui leur est prédestinée et qui est voulue pour eux auparavant. » Il dit : « Ne serait-ce pas là une injustice ? » Je fus alors terriblement effrayé et je dis : « Toute chose est Sa création et Lui aps partient. On ne L'interroge pas sur ce qu'Il fait, alors que nous nous serons interrogés. » Il me dit alors : « Que Allah te fasse miséricorde ! Par ma question j'ai seulement voulu évaluer tes connaissances dans la religion ; il y a deux hommes de la tribu de*

Mouzaynah qui sont allés voir le Messager de Allah et lui ont dit : « Ô Messager de Allah, as-tu vu ce que font les gens aujourd'hui et ce pour quoi ils œuvrent, est-ce une chose qui leur est prédestinée et qui est voulue pour eux dès auparavant ou est-ce que c'est une chose qui se présente à eux sans avoir été prédestinée ? [explique-nous] *à partir des textes que leur a apporté leur Prophète et qui ont constitué une preuve pour eux ? » Il répondit alors :*

((بَلْ شَيءٌ قُضِيَ عَلَيْهِم ومَضى عليهم))

(*bal chay'oun qoudiya ^alayhim wamada ^alayhim*) ce qui signifie : « ***C'est plutôt une chose qui leur est prédestinée et qui est voulue pour eux auparavant*** *», et ce qui atteste de cela, c'est la parole de Allah tabaraka wata^ala :*

﴿وَنَفْسٍ وَمَا سَوَّىٰهَا ۝٧ فَأَلْهَمَهَا فُجُورَهَا وَتَقْوَىٰهَا ۝٨﴾[1]

(*wanafsin wama sawwaha ; fa'alhamaha foujouraha wataqwaha*) qui signifie : « **Par *Allah*, Lui Qui a créé l'âme, Il lui inspire sa perversion et sa piété.** » Fin de citation

D'autre part, le *hadith* qui suit a été jugé *sahih* :

((فَمَنْ وَجَدَ خَيْرًا فَلْيَحْمَدِ اللهَ وَمَنْ وَجَدَ غَيْرَ ذَلِكَ فَلَا يَلُومَنَّ إِلَّا نَفْسَهُ))

[rapporté par *Mouslim* du *hadith* de *Abou Dharr* qu'il rapporte du Prophète ﷺ de *Allah ^azza wajall*] (*faman wajada khayran falyahmadi l-Laha ; waman wajada ghayra dhalika fala yaloumanna 'il-la nafsah*) ce qui signifie : « ***Ainsi, celui qui fait des actes de bien, qu'il loue Allah, et celui qui agit contrairement à cela, qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même***. »

(1) sourate *Ach-Chams*, 7-8

Quant au premier cas, c’est celui qui fait du bien, parce que *Allah ta^ala* lui a fait grâce de faire exister ce bien et de lui accorder la réussite dans son accomplissement sans que cela soit un devoir pour *Allah* de le lui accorder. Que l’esclave loue son Seigneur pour les grâces qu’Il lui accorde.

Quant au second cas, c’est celui qui fait du mal, parce que *Allah ta^ala* manifeste par Sa puissance ce que cet esclave a comme mauvais penchants. Celui que *Allah* égare, c’est donc par Sa justice et celui qu’Il guide, c’est par Sa grâce.

De plus, si *Allah* avait créé les créatures et avait mis un groupe directement au paradis et un groupe directement en enfer du fait qu’Il aurait su de toute éternité qu’ils ne seraient jamais croyants, alors, ceux qui subiraient le châtiment seraient comme l’a décrit *Allah* par Sa parole :

﴿ وَلَوْ أَنَّآ أَهْلَكْنَٰهُم بِعَذَابٍ مِّن قَبْلِهِۦ لَقَالُوا۟ رَبَّنَا لَوْلَآ أَرْسَلْتَ إِلَيْنَا رَسُولًا فَنَتَّبِعَ ءَايَٰتِكَ مِن قَبْلِ أَن نَّذِلَّ وَنَخْزَىٰ ﴿١٣٤﴾ ﴾[1]

(*walaw ’anna ’ahlaknahoum bi^adhabin min qablihi laqalou Rabbana lawla ’arsalta ’ilayna raçoulan fanattabi^a ’ayatika min qabli ’an nadhil-la wanakhza*) qui signifie : « **Et si Nous les avions châtiés avant son envoi, ils auraient certainement dit** : **Seigneur, si Tu nous avais envoyé un messager, nous aurions suivi Tes ordres avant d’être humiliés et rabaissés.** »

Allah ta^ala a ainsi envoyé des messagers chargés d’annoncer la bonne nouvelle et d’avertir d'un châtiment pour manifester ce que l’esclave a comme prédisposition pour l’obéissance ou pour la désobéissance. Par conséquent, celui qui sera châtié le sera

(1) sourate *Taha*, 134

après avoir eu la preuve et celui qui sera récompensé le sera après avoir eu la preuve.

Allah nous a appris qu'il y a un groupe de gens de Sa création dont le devenir est l'enfer à cause de leurs actes qu'ils commettent de leur propre choix. *Allah ta^ala* sait de toute éternité, par Sa science éternelle exempte de début qu'ils ne seraient jamais croyants. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَلَوْ شِئْنَا لَآتَيْنَا كُلَّ نَفْسٍ هُدَاهَا وَلَٰكِنْ حَقَّ الْقَوْلُ مِنِّي لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ
مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ ١٣﴾[1]

(*walaw chi'na la'atayna koulla nafsin houdaha walakin haqqa l-qawlou minni la'amla'anna jahannama mina l-jinnati wan-naci 'ajma^in*) ce qui signifie : « **Si telle avait été Notre volonté, Nous aurions accordé à chaque âme d'être sur la bonne voie. Mais Ma parole est vérité** : **certes, Je remplirai l'enfer de *jinn* et d'hommes ensemble. »** » *Allah ta^ala* nous informe dans cette *'ayah* qu'Il dit de toute éternité :

﴿لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ ١٣﴾

(*la'amla'anna jahannama mina l-jinnati wan-naci 'ajma^in*) ce qui signifie : « **Certes, Je remplirai l'enfer de *jinn* et d'hommes ensemble** » et ce qu'Il dit est vérité et ne changera pas, car le changement signifierait un mensonge et le mensonge est impossible au sujet de *Allah*.

Allah ta^ala dit :

﴿قُلْ فَلِلَّهِ الْحُجَّةُ الْبَالِغَةُ فَلَوْ شَاءَ لَهَدَاكُمْ أَجْمَعِينَ ١٤٩﴾[2]

(1) sourate *As-Sajdah*, 13

(2) sourate *Al-'An^am*, 149

(*qoul lil-Lahi l-houjjatou l-balighah ; falaw cha’a lahadakoum ’ajma^in*) ce qui signifie : « **Dis : à *Allah* la preuve incontestable. S’Il le voulait, Il vous aurait accordé à tous d’être sur la voie du bien** », c’est-à-dire qu’au contraire, Il ne veut pas la guidée pour la totalité d’entre vous ; en effet, ce n’est pas une chose que *Allah* sait de toute éternité qu’elle aura lieu. Les esclaves sont donc amenés à faire ce qui provient d’eux par leur propre choix et non sous la menace ni sous la contrainte.

Sache que ce que nous avons cité au sujet de la destinée ne relève pas de la recherche et de l’approfondissement que le Prophète ﷺ a interdits par sa parole :

((إِذَا ذُكِرَ الْقَدَرُ فَأَمْسِكُوا))

[rapporté par *At-Tabaraniyy*] (*’idha dhoukira l-qadarou fa’amsi- kou*) (1). En effet, ce qui précède concerne l’exégèse de la destinée que les textes ont rapportée. Tandis que ce qui est interdit, c’est la recherche et l’approfondissement pour chercher à parvenir à son secret.

Ach-Chafi^iyy et le *Hafidh Ibnou ^Açakir* ont rapporté de *^Aliyy*, que *Allah* l’agrée, qu’il a dit à celui qui l’avait interrogé sur la destinée : (*sirrou l-Lahi fala tatakallaf*) ce qui signifie : « *C’est un secret de Allah, alors ne te charge pas de le rechercher.* » Lorsqu’il insista, il lui avait répondu : « *Mais puisque tu insistes, sache que ce n’est ni une contrainte, ni une autonomie, mais quelque chose d'intermédiaire*. »

---

(1) ce *hadith* signifie : « ***Lorsqu’on évoque la destinée, ne vous plongez pas dans la recherche et la discussion à son sujet pour tenter d’en percer le secret.*** »

Sache aussi que le Messager de *Allah* ﷺ a blâmé les *qadariyyah*, qui se divisent en plusieurs groupes. Parmi eux, il y a ceux qui disent : « *L'esclave de Allah est le créateur de tous ses actes qu'il fait de son propre choix* » et parmi eux, il y a ceux qui disent : « *L'esclave de Allah est le créateur du mal et non du bien*. » Les deux groupes sont des mécréants. Le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((الْقَدَرِيَّةُ مَجُوسُ هَذِهِ الأُمَّةِ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et d'autres du *hadith* de ^*Oumar*] (*al-qadariy-yatou majouçou hadhihi l-'oummah*) ce qui signifie : « ***Les qadariyyah sont les mazdéens de cette communauté***. »

Dans une autre version de ce *hadith* :

((لِكُلِّ أُمَّةٍ مَجُوسٌ، وَمَجُوسُ هَذِهِ الأُمَّةِ الَّذِينَ يَقُولُونَ لَا قَدَر))

[rapporté par *Abou Dawoud* de *Houdhayfah* du Prophète ﷺ] (*likoulli 'oum-matin majous wamajouçou hadhihi l-'oummati l-ladhina yaqoulouna la qadar*) qui signifie : « ***Chaque communauté a des mazdéens et les mazdéens de cette communauté sont ceux qui disent qu'il n'y a pas de destinée***. »

Dans le livre *Al-Qadar* de *Al-Bayhaqiyy* et le livre *Tahdhibou l-'Athar* de l'Imam *Ibnou Jarir At-Tabariyy*, que *Allah ta^ala* leur fasse miséricorde, d'après ^*Abdou l-Lah Ibnou* ^*Oumar*, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((صِنْفَانِ مِنْ أُمَّتِي لَيْسَ لَهُمَا نَصِيبٌ فِي الإِسْلَامِ الْقَدَرِيَّةُ وَالْمُرْجِئَةُ))

(*sinfani min 'oummati layça lahouma nasiboun fi l-'Islam : 'al-qada-riyyatou wal-mourji'ah*) ce qui signifie : « ***Deux sortes de gens se réclamant de ma communauté n'ont aucune part dans l'Islam : les qadariyyah et les mourji'ah*** »

Les *mou^tazilah* sont les *qadariyyah* car ils ont considéré égaux *Allah* et l'esclave en reniant à Son sujet *^azza wajall* la puissance sur ce qu'Il aurait rendu Son esclave capable de faire. C'est comme s'ils confirmaient l'existence de deux créateurs en réalité, tout comme les mazdéens l'ont fait en affirmant l'existence de deux créateurs, un créateur du bien qui pour eux serait la lumière et un créateur du mal qui selon eux serait l'obscurité.

Quant au terme « la guidée »[1]**, il est employé dans deux sens :**

Le premier sens : c'est le fait de montrer la vérité, d'y appeler et d'en présenter les preuves. Employé dans ce sens, il est valable d'attribuer la guidée aux messagers et à toute personne qui appelle à la religion agréée par *Allah*, comme dans Sa parole *ta^ala* à propos de son Messager *Mouhammad* :

﴿ وَإِنَّكَ لَتَهْدِيٓ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسْتَقِيمٖ ٥٢ ﴾[٢]

(*wa'innaka latahdi 'ila siratin moustaqim*) qui signifie : « **C'est bien toi qui guides effectivement vers un chemin de droiture** » ; et dans Sa parole *ta^ala* :

﴿ وَأَمَّا ثَمُودُ فَهَدَيْنَٰهُمْ فَٱسْتَحَبُّواْ ٱلْعَمَىٰ عَلَى ٱلْهُدَىٰ ١٧ ﴾[٣]

(*wa'amma thamouda fahadaynahoum fastahabbou l-^ama ^ala l-houda*) qui signifie : « **Quant à *Thamoud*, Nous leur avons montré la vérité mais ils ont préféré l'égarement à la guidée**. »

---

(1) *al-hidayah* : la guidée

(2) sourate *Ach-Choura*, 52

(3) sourate *Foussilat*, 17

Quant au second sens : c'est le fait que *Allah ta^ala* guide Ses esclaves, c'est-à-dire la création de la guidée dans leurs cœurs, comme dans Sa parole *ta^ala* :

﴿فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهۡدِيَهُۥ يَشۡرَحۡ صَدۡرَهُۥ لِلۡإِسۡلَٰمِۖ وَمَن يُرِدۡ أَن يُضِلَّهُۥ يَجۡعَلۡ صَدۡرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجًا ١٢٥﴾(١)

(*faman youridi l-Lahou 'an yahdiyahou yachrah sadrahou lil-'Islami waman youridi l-Lahou 'an youdil-lahou yaj^al sadrahou dayyiqan haraja*) qui signifie : « **Quant à celui que *Allah* veut guider, Il fait que son cœur soit ouvert pour accepter l'Islam et celui qu'Il veut égarer, Il fait que son cœur soit étroit et resserré**. » Quant à l'*idlal*, le fait d'égarer, c'est la création de l'égarement dans le cœur des égarés.

Le vouloir des esclaves de *Allah* est donc sous le vouloir de *Allah*. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ ٢٩﴾(٢)

(*wama tacha'ouna 'il-la 'an yacha' Allahou Rabbou l-^alamin*) ce qui signifie : « **Et vous ne voulez que si *Allah*, le Seigneur des mondes, le veut**. »

Par ailleurs, cette *'ayah* est la preuve la plus explicite de l'égarement du groupe de *'Amin Chaykhou* car ils disent que si l'esclave veut la bonne voie, *Allah* le guide et si l'esclave veut l'égarement, *Allah* l'égare. Que disent-ils donc au sujet de cette *'ayah* :

﴿فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهۡدِيَهُۥ يَشۡرَحۡ صَدۡرَهُۥ لِلۡإِسۡلَٰمِ ١٢٥﴾

---

(1) sourate *Al-'An^am*, 125

(2) *Sourate At-Takwir*, 29

(*faman youridi l-Lahou ‘an yahdiyahou yachrah sadrahou lil-‘Islam*) qui signifie : « **Ainsi, celui que *Allah* veut guider, Il fait que son cœur soit grand ouvert à l’Islam** » ? En effet, elle indique explicitement que la volonté de *Allah* précède la volonté de l’esclave, car dans cette *‘ayah*, *Allah* S'est attribué la volonté à Lui-même et ne l’a pas renvoyée à l’esclave. Ces gens-là, c’est comme s’ils disaient que si l’esclave veut que son cœur soit grand ouvert à l’Islam, *Allah* fait que son cœur y soit grand ouvert.

Ensuite, dans Sa parole :

﴿وَمَن يُرِدۡ أَن يُضِلَّهُۥ ١٢٥﴾(١)

(*wa man yourid ‘an youdil-lah*), il n’est pas possible que dans :

﴿يُرِدۡ أَن يُضِلَّهُۥ﴾

(*yourid ‘an youdil-lah*), le pronom inclus se réfère à l'esclave, car ceci reviendrait à attribuer au *Qour’an* une pauvreté de style et une faiblesse dans l’expression. Or le *Qour’an* a le plus haut degré de rhétorique. Il n’est rien qui soit plus éloquent.

Ainsi leur profonde ignorance est exposée au grand jour de même que l'extrême lourdeur de leur esprit.

De plus, selon ce qu’impliquerait leur parole, la signification de la *‘ayah* :

﴿فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهۡدِيَهُۥ يَشۡرَحۡ صَدۡرَهُۥ لِلۡإِسۡلَٰمِ ١٢٥﴾

(*faman youridi l-Lahou ‘an yahdiyahou yachrah sadrahou lil-‘Islam*)[2] serait que l’esclave qui veut que *Allah* le guide, *Allah* ferait que

---

(1) ce qui signifie : « **Et celui qu’Il veut égarer.** »

(2) ce qui signifie : « **Celui donc que *Allah* veut guider, Il fait que son cœur soit grand ouvert à l’Islam.** »

son cœur soit grand ouvert à la bonne guidée, et ceci est exactement l'inverse des termes que *Allah* a descendus par la révélation.

De la même manière, il serait nécessaire selon ce qu'implique leur croyance, que *Allah* ait dit qu'un esclave qui voudrait que *Allah* l'égare, *Allah* ferait que son cœur soit étroit et reserré. Ceci constitue une falsification du *Qour'an,* en le faisant sortir du cadre linguistique de la langue arabe avec laquelle est descendu le *Qour'an* et selon les implications de laquelle les compagnons ont compris le *Qour'an*. La preuve que les compagnons ont compris le *Qour'an* à l'inverse de ce qu'a compris ce groupe, c'est l'accord des musulmans, qu'ils soient du *Salaf* ou du *Khalaf*, sur leur parole :

(ما شاءَ اللهُ كانَ وما لَمْ يَشَأْ لَمْ يَكُنْ)

(*ma cha' Allahou kana wama lam yacha' lam yakoun*) qui signifie : « **Ce que *Allah* veut est et ce qu'Il ne veut pas n'est pas.** »

La Prédestination de Allah ne change pas

Sache que la prédestination de *Allah ta^ala* est éternelle exempte de début, rien ne peut la changer, ni l'invocation de celui qui invoque, ni l'aumône de celui qui la donne, ni la prière de celui qui l'accomplit, ni rien d'autre parmi les bons actes. Il est au contraire indispensable que les créatures soient telles qu'Il les prédestine de toute éternité, sans que cela change. Quant à Sa parole *ta^ala* :

﴿يَمْحُوا اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُثْبِتُ وَعِندَهُ أُمُّ الْكِتَابِ ﴿٣٩﴾﴾(١)

(1) sourate *Ar-Ra^d*, 39

(*yamhou l-Lahou ma yacha'ou wayouthbitou wa^indahou 'oummou l-kitab*) qui signifie : « ***Allah* efface et confirme ce qu'Il veut et Il garde la Table préservée en un lieu qu'Il honore** », elle ne signifie pas que l'effacement et la confirmation concerneraient la prédestination de *Allah*. Mais la signification est bien que *Allah, jalla thana'ouh*, a fait inscrire ce qui touchera chacun de Ses esclaves, les épreuves, les privations, la mort et autre, et que si l'esclave invoque *Allah ta^ala* ou s'il Lui obéit en entretenant les relations avec ses proches ou autrement, il ne sera pas atteint par de telles épreuves, il aura beaucoup de bien ou bien il atteindra un âge avancé ; et Il a fait écrire sur la Table préservée (*'oummou l-kitab*) ce qui aura lieu de l'une ou l'autre chose. Par conséquent, l'effacement et la confirmation reviennent à l'un des deux écrits, comme l'a signalé *Ibnou ^Abbas*. *Al-Bayhaqiyy* rapporte de *Ibnou ^Abbas*, à propos de la parole de *Allah ^azza wajall* :

﴿يَمْحُوا اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُثْبِتُ وَعِندَهُ أُمُّ الْكِتَابِ ﴿٣٩﴾﴾(١)

(*yamhou l-Lahou ma yacha'ou wayouthbitou wa^indahou 'oummou l-kitab*) *Il a dit :* « *Allah efface ce qu'Il veut de l'un des deux écrits. Ce sont deux écrits, Allah efface et confirme ce qu'Il veut de l'un des deux et Il garde la Table préservée en un lieu qu'Il honore*. » Fin de citation

D'autre part, l'effacement ne concerne pas le malheur éternel (*ach-chaqawah*) ni le bonheur éternel (*as-sa^adah*). Ainsi, *Al-Bayhaqiyy* rapporte également de *Moujahid* dans l'exégèse de la parole de *Allah ta^ala* :

﴿فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ ﴿٤﴾﴾

---

(1) sourate *Ar-Ra^d*, 39

(*fi̱ha̱ youfraqou koullou 'amrin hakim*) qu'il dit : « *Lors de la nuit de Al-Qadr, ce qui doit arriver aux gens comme bien ou comme épreuve pour toute l'année est copié de la Table préservée sur les feuillets des anges. Quant à l'inscription du malheur éternel et du bonheur éternel, elle est confirmée et ne change pas* » Fin de citation

Pour cela, il n'est pas valable d'affirmer que le Messager de *Allah* ﷺ ait dit l'invocation qui comporte les termes suivants : (*'in kounta katabtani fi 'oummi l-kitabi ^indaka chaqiyyan famhou ^anni sma ch-chaqa'i wa'athbitni ^indaka sa^idan wa'in kounta katabtani fi 'oummi l-kitabi mahrouman mouqattaran ^alayya rizqi famhou ^anni hirmani wataqtira rizqi wa'athbitni ^indaka sa^idan mouwaffaqan lil-khayri fa'innaka taqoulou fi kitabika :*

﴿يَمۡحُواْ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ وَيُثۡبِتُۖ وَعِندَهُۥٓ أُمُّ ٱلۡكِتَٰبِ ٣٩﴾

yamhou l-Lahou ma yacha'ou wayouthbitou wa^indahou 'oummou l-kitab) ni quoi que ce soit de semblable. De plus, cette invocation n'est pas rapportée de façon sûre non plus de ^*Oumar*, ni de *Moujahid,* ni d'autres prédécesseurs (*Salaf*) que ces deux-là comme on l'apprend du livre *Al-Qadar* de *Al-Bayhaqiyy*.

La classification des sujets en quatre catégories

Les sujets se classent en quatre catégories :

La première : ce que *Allah* veut et qu'Il ordonne : c'est la croyance des croyants et l'obéissance de ceux qui obéissent.

La deuxième : ce que *Allah* veut et qu'Il n'ordonne pas : c'est la désobéissance de ceux qui désobéissent et la mécréance des mécréants.

Toutefois, *Allah* n'agrée pas la mécréance. Bien qu'Il la crée par Sa volonté, Il ne l'agrée pas pour Ses esclaves. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَلَا يَرۡضَىٰ لِعِبَادِهِ ٱلۡكُفۡرَ ۝٧﴾ (١)

(*wala yarda li^ibadihi l-koufr*) ce qui signifie : « **Et Il n'agrée pas la mécréance pour Ses esclaves.** »

La troisième : ce que *Allah* ne veut pas de toute éternité et qu'Il ordonne : c'est la croyance concernant les mécréants, ceux que *Allah* sait qu'ils mourront sur la mécréance. Ils ont l'ordre d'avoir la foi mais Il ne la veut pas pour eux.

La quatrième : ce qu'il ne veut pas de toute éternité et qu'Il n'ordonne pas : c'est la mécréance concernant les prophètes et les anges.

Quant à celui qui croit fermement au *Qour'an* honoré, qu'il s'arrête à Sa parole *ta^ala* :

﴿لَا يُسۡـَٔلُ عَمَّا يَفۡعَلُ وَهُمۡ يُسۡـَٔلُونَ ۝٢٣﴾ (٢)

(*la yous'alou ^amma yaf^alou wahoum yous'aloun*) qui signifie : « **Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait mais ce sont eux qui seront interrogés.** »

Par conséquent, on ne dit pas « *Comment châtierait–t-il ceux qui désobéissent pour les péchés qu'Il a voulu qu'ils commettent ?* »

---

(1) sourate *Az-Zoumar*, 7

(2) sourate *Al-'Anbiya'*, 23

Le tawhid de Allah dans Son acte

On rapporte de *Al-Jounayd*, l'Imam des soufis connaisseurs, lorsqu'il fut interrogé sur la croyance en l'unicité qu'il a dit : (*al-yaqin*) « *La certitude* ». Puis lorsqu'on lui demanda des explications sur sa signification, il avait répondu : « [La certitude] *qu'il n'est de Créateur pour la moindre chose, qu'elle soit substance ou acte, que Allah ta^ala*. »

Allah ta^ala dit :

﴿ وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ ٩٦ ﴾ (١)

(*wa l-Lahou khalaqakoum wama ta^maloun*) ce qui signifie : « ***Allah* vous crée ainsi que vos actes.** »

Le Messager dit :

((إِنَّ اللهَ صَانِعُ كُلِّ صَانِعٍ وَصَنْعَتِهِ))

[rapporté par *Al-Hakim*, *Al-Bayhaqiyy* et *Ibnou Hibban* du *hadith* de *Houdhayfah*] (*'inna l-Laha sani^ou koulli sani^in wasan^atih*) ce qui signifie : « **Certes, *Allah* est Celui Qui crée tout être qui agit et tout ce qu'il fait.** »

Les esclaves ne créent rien de leurs actes, mais ils les acquièrent. *Allah ta^ala* dit :

﴿ ٱللَّهُ خَٰلِقُ كُلِّ شَيْءٍ ١٦ ﴾ (٢)

(*Allahou khaliqou koulli chay'*) ce qui signifie : « ***Allah* est Celui Qui crée toute chose.** » *Allah* fait Son propre éloge *ta^ala* par cette *'ayah*, car le fait de créer Lui est spécifique ; et cela implique la

(1) sourate *As-Saffat,* 96

(2) sourate *Ar-Ra^d*, 16

généralisation à l'ensemble des substances, des actes, des mouvements et des immobilités.

Allah ta^ala dit :

﴿قُلۡ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحۡيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ١٦٢ لَا شَرِيكَ لَهُۥۖ
وَبِذَٰلِكَ أُمِرۡتُ وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلۡمُسۡلِمِينَ ١٦٣﴾[1]

(*qoul 'inna salati wanouçouki wamahyaya wamamati lil-Lahi Rabbi l-^alamin la charika lahou wabidhalika 'oumirtou wa'ana 'awwalou l-mouslimin*) ce qui signifie : « **Dis** : **mes prières, mes sacrifices rituels, ma vie et ma mort appartiennent à *Allah* le Seigneur des mondes**. »

Allah évoque la prière, les sacrifices par recherche de son agrément, la vie et la mort dans un seul et même contexte et Il nous apprend qu'ils Lui appartiennent. Tout comme *Allah* est Celui Qui crée la vie et la mort, Il est aussi Celui Qui crée les actes volontaires, comme la prière et les sacrifices rituels, et les actes involontaires à fortiori.

Les actes volontaires que nous réalisons, c'est à dire ceux pour lesquels nous avons un penchant pour les faire, ne se distinguent que par le fait qu'ils sont acquis pour nous ; ils sont donc sujets à notre responsabilité.

L'acquisition (*al-kasb*), qui est l'œuvre de l'esclave et en fonction de laquelle l'esclave sera récompensé ou châtié dans l'au-delà, c'est que l'esclave oriente son intention et sa volonté vers un acte, c'est-à-dire qu'il mobilise sa capacité pour le faire, et que *Allah* le crée dans cet instant-là.

---

(1) sourate *Al-'An^am*, 162

Par conséquent, l'esclave est acquisiteur de son acte et *Allah ta^ala* est Créateur de l'acte de cet esclave, qui est acquis pour l'esclave. Ceci est une des questions de cette science qui requiert le plus de réflexion. *Allah ta^ala* dit :

﴿لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا ٱكْتَسَبَتْ ﴿٢٨٦﴾﴾ (١)

(*laha ma kaçabat wa^alayha ma ktaçabat*) ce qui signifie : « **La personne a en sa faveur le bien qu'elle aura acquis et contre elle le mal qu'elle aura acquis**. »

L'homme n'est donc pas contraint, car la contrainte contredirait la responsabilité. Telle est la voie des gens de la vérité, qui est étrangère aux doctrines de la contrainte et de l'autonomie, c'est-à-dire aux voies des *jabriyyah* et des *qadariyyah*.

Devient mécréant celui qui dit que l'esclave crée ses actes, comme les *mou^tazilah*, tout comme l'a dit *Ibnou ^Abbas*, que *Allah* l'agrée : « *Les paroles des qadariyyah sont de la mécréance* », et les *qadariyyah*, ce sont les *mou^tazilah*.

Abou Youçouf a dit : « *Les mou^tazilah sont des zanadiqah* »[2].

Abou Mansour At-Tamimiyy les a décrits dans son livre *Al-Farqou Bayna l-Firaq* comme étant des associateurs. Il est à savoir que *Abou Mansour* est celui à propos duquel *Ibnou Hajar Al-Haytamiyy* a dit cette parole : « *Et le grand Imam, l'Imam de nos compagnons, Abou Mansour Al-Baghdadiyy, a dit*... » D'autre part, il fait partie de ceux auprès de qui *Al-Bayhaqiyy* a pris le *hadith*.

---

(1) sourate *Al-Baqarah*, 286

(2) un *zindiq*, c'est quelqu'un qui n'a pas de religion.

Ne sois pas abusé par l'absence de déclaration de mécréance à l'encontre des *mou^tazilah* de la part de certains auteurs relativement récents. Le maître *Abou Mansour At-Tamimiyy* rapporte des grands Imams, dans son livre *'Ousoulou d-Din* et aussi dans son livre *Tafsirou l-'Asma' was-Sifat*, qu'ils les ont déclarés mécréants.

L'Imam *Al-Baghdadiyy* a dit dans son livre *Tafsirou l-'Asma'i was-Sifat* : « *Nos compagnons ont été unanimes à juger mécréants les mou^tazilah* », c'est-à-dire ceux qui disent que l'esclave créerait les actes qu'il fait de son propre choix, de même que ceux qui disent qu'il serait un devoir pour *Allah* de faire ce qui est le mieux pour les esclaves.

Lorsqu'il dit : « *nos compagnons* », cela signifie les acharites et les chaféites, car *Al-Baghdadiyy* était acharite et chaféite. Plus encore, il était parmi les plus grands chaféites, comme l'a dit *Ibnou Hajar*. De plus, il était un Imam de très haut rang dans la transmission, connu pour cela chez les savants du *fiqh*, chez les spécialistes de la croyance musulmane et chez les historiens qui ont écrit au sujet des groupes déviants. Celui qui veut s'en assurer davantage, qu'il lise ses livres cités plus haut. On ne réfute pas ce qu'il rapporte –*Al-Baghdadiyy*– par les propos de *Al-Bajouriyy* ou de l'un de ses semblables, qu'ils soient antérieurs à son époque ou plus récents.

Quant aux propos de certains savants des plus anciens qui s'abstenaient de les déclarer mécréants, ils portaient sur des gens comme *Bichr Al-Mariçiyy* et *Al-Ma'moun Al-^Abbaçiyy*. *Bichr* était d'accord avec eux sur leur parole que le *Qour'an* serait créé mais il les jugeaient mécréants pour leur parole concernant la création par l'homme de ses actes. Ainsi, on ne juge pas tous ceux qui se

réclament de la doctrine des *mou^tazilah* d'un seul et même jugement ; néanmoins, chaque individu d'entre eux est jugé égaré.

La Preuve rationnelle de la perversion de la parole des mou^tazilah qui prétendent que l'esclave créerait ses actes

Les gens de la vérité ont dit :

« *Il est impossible que l'esclave crée ses actes du fait que la puissance, la volonté et la science de Allah ta^ala concernent toute chose*. »

La démonstration de la preuve que la parole des *mou^tazilah* est inepte, c'est que la puissance de *Allah* concerne toute les créatures, de même que Sa science et Sa volonté concernent toutes choses. Le rapport de Sa puissance aux différentes choses possibles est le même quelles qu'elles soient.

En effet, l'entrée en existence d'une chose possible selon la raison a besoin de Celui Qui a la puissance, du point de vue qu'elle est possible selon la raison et que son existence a un début.

Par conséquent, si Ses attributs, mentionnés plus haut, ne concernaient que certaines des choses qui entrent en existence, *Allah ta^ala* aurait aussi l'opposé de ces attributs-là, à savoir l'ignorance et l'impuissance. Or ceci est une imperfection et l'imperfection est impossible à Son sujet. Par ailleurs, la spécification de ces attributs impliquerait aussi l'existence de Qui les aurait spécifiés, et la spécification concernerait alors Celui Dont l'existence est obligatoire ainsi que Ses attributs, et ceci est impossible. Ainsi, il est confirmé que Ses attributs concernent toute chose.

Par conséquent, si *Allah ta^ala* voulait faire exister quelque chose, qu'un esclave voulait l'opposé et que la volonté de l'esclave se réalisait aux dépens de la volonté de *Allah*, cela impliquerait la possibilité de l'existence de deux êtres divins ; or la pluralité de l'Être divin est une impossibilité démontrée par la preuve rationnelle, et ce qui conduit à une impossibilité est en soi impossible.

Démonstration que les causes habituelles n'e font rien exister en réalité, et que Celui Qui fait exister en réalité c'est Allah.

Al-Hakim, l'auteur du *Moustadrak*, a dit dans son livre d'histoire de *Nayçabour* : J'ai entendu *Abou Zakariyya Yahya Ibnou Mouhammad Al-'Anbariyy* dire : J'ai entendu *Abou l-^Abbas ^Iça Ibnou Mouhammad Ibni ^Iça At-Tahmaniyy Al-Marwaziyy* dire :

« *Certes, Allah tabaraka wata^ala manifeste ce qu'Il veut s'Il le veut comme signes et leçons de morale au sein de Ses créatures. Il augmente l'honneur et la force de l'Islam et Il appuie ce qu'Il a révélé de guidée et de preuves claires. Il fait apparaître les preuves de la véracité de la prophétie et Il éclaire la signification du message. Il renforce l'Islam et confirme les réalités de la foi, par une grâce accordée de Sa part à Ses saints, en prodiguant un surcroît de preuves à travers eux contre ceux qui s'entêtent à ne pas Lui obéir et qui contredisent la religion qu'Il agrée. Ainsi, celui qui sera mené à la perdition le sera après avoir eu les preuves et celui qui sera sauvé le sera après avoir eu les preuves. À lui les louanges, il n'est de dieu que Lui, Celui Qui a les argu-*

ments catégoriques, la gloire dominatrice et la grâce éminente. Que Allah honore et élève davantage le degré de notre maître Mouhammad, le Prophète de la miséricorde et le Messager de la bonne guidée. À lui la préservation de ce qu'il craint pour sa communauté et à sa famille pure la préservation, ainsi que la miséricorde et les bénédictions de Allah.

Certes, voilà ce dont nous avons été témoin oculaire, ce que nous avons vu à notre époque et dont nous nous sommes assurés. Ceci a fait croître notre certitude dans notre religion et notre foi en la vérité avec laquelle est venu notre prophète et à laquelle il a appelé et a incité, concernant le jihad et le mérite des martyrs et ce qu'il a porté à notre connaissance de la part de Allah ^azza wajall à leur propos. Allah jalla thana'ouh dit :

﴿وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمْوَٰتًۢا ۚ بَلْ أَحْيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ فَرِحِينَ﴾(١)

(*wala tahsabanna l-ladhina qoutilou fi sabili l-Lahi 'amwatan bal 'ahya'oun ^inda Rabbihim yourzaqouna farihin*) ce qui signifie : « **Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans la voie que *Allah* agrée sont morts actuellement. Ils sont vivants : leurs âmes sont en un lieu honoré par *Allah*, ils sont pourvus et sont heureux.** »

J'ai traversé en l'an deux cent trente huit l'une des villes de Khouwarizm qui s'appelle Hazarasp et qui se trouve à l'ouest de la rivière Jayhoun[2]. Elle est à une distance d'une demi-journée de la grande ville. On m'avait informé qu'il s'y trouvait une

---

(1) sourate *'Ali ^Imran*, 169

(2) l'Amou-Daria

femme, veuve d'un martyr, qui avait vu dans le rêve qu'elle avait été comme nourrie de quelque chose. Depuis, elle ne mangeait plus rien et ne buvait plus rien depuis le règne de Abou l-^Abbas Ibnou Tahir le gouverneur de Khouraçan qui était mort depuis huit ans, que Allah l'agrée.

Ensuite, je suis passé par cette ville en l'an deux cent quarante deux, je l'ai vue à cette occasion et elle m'a raconté son histoire mais je ne me suis pas informé davantage en raison de mon jeune âge.

Par la suite, je suis retourné à Khouwarizm à la fin de l'an deux cent cinquante deux et je l'ai vue encore vivante. J'ai aussi constaté que son histoire s'était répandue et était très connue. Cette ville est sur le chemin des caravanes et nombreux étaient ceux qui y descendaient. Lorsqu'ils entendaient son histoire, ils voulaient la voir. Pas un homme, une femme ou un enfant qu'ils interrogeaient à son sujet qui ne la connût et ne la leur montrât. Lorsque je suis parvenu dans cette région, j'ai demandé à la voir. J'ai su qu'elle s'était absentée, à plusieurs parasanges (farsakh) de là. J'ai suivi sa trace de village en village et je l'ai rejointe entre deux villages, elle marchait d'un bon pas. C'était une femme d'âge moyen, de bonne taille, en bonne santé, les joues colorées, intelligente. Elle m'a accompagné à pied alors que j'étais sur ma monture. Je lui ai proposé une monture mais elle ne l'a pas montée et elle a marché avec moi vigoureusement.

Certains commerçants et autres propriétaires fonciers assistaient à mes assemblées. Parmi eux, il y avait un faqih nommé Mouhammad Ibnou Hamdawayh Al-Harithiyy –un homme mûr, persévérant dans l'accomplissement des adorations et rappor-

tant le hadith–, Mouça Ibnou Haroun Al-Bazzar qui a écrit des hadith qu’il rapportait à la Mecque. Il y avait aussi un bon jeune homme, appelé ^Abdou l-Lah Ibnou ^Abdi r-Rahman, qui jugeait entre les plaignants de sa région. Je les avais interrogés sur cette femme. Ils avaient fait son éloge et avaient dit du bien d’elle. Ils avaient dit que son cas était clair pour eux, il n’y avait pas de divergence entre eux à son sujet.

Celui qui s’appelle ^Abdou l-Lah Ibnou ^Abdi r-Rahman a dit : « J’entends son histoire depuis mon jeune âge. J’ai grandi et les gens se transmettaient son histoire. Je me suis libéré de mes occupations et j’ai entrepris des recherches à son sujet. Je n’ai vu d’elle que modestie et chasteté. Je n’ai pas trouvé de mensonge dans ce qu’elle disait, ni de ruse pour frauder. »

Il a aussi cité que des gens parmi ceux que le Sultan avait délégués dans les alentours de Khouwarizm l’avaient retenue enfermée par le passé un mois, deux mois et plus dans une maison. Ils fermaient les issues et chargeaient quelqu’un de la surveiller. Ils ne la voyaient ni manger, ni boire et ne trouvaient avec elle ni traces d’urine, ni de selles. Ils avaient dès lors agit en bien avec elle en lui donnant des vêtements et ils l’avaient relâchée. Lorsque tous les gens du pays l’ont crue, je lui ai demandé de me raconter son histoire. Je lui ai demandé son nom et toute son affaire.

Elle a dit que son nom est Rahmah Bintou ’Ibrahim. Elle avait un époux menuisier et pauvre. Sa subsistance lui provenait du travail de ses mains au jour le jour. Il n’avait pas plus que ce qui suffisait pour la subsistance de sa famille. Elle lui avait donné plusieurs enfants. Al-’Aqta^, le roi des turcs était venu un jour

jusqu'au village. Il avait traversé la rivière lorsqu'elle était gelée à la tête d'environ trois mille cavaliers. Les gens de Khouwarizm l'appellaient Kasra. »

Abou l-^Abbas a dit :

« *Cet homme, Al-'Aqta^, était un mécréant, perpétrant de grandes injustices, il avait beaucoup d'animosité envers les musulmans. Il avait fait beaucoup de mal aux habitants des régions frontalières avec les mécréants. Il avait harcelé les gens de Khouwarizm par les captures, les tueries et les attaques. Les gouverneurs de Khouraçan le traitaient avec une certaine délicatesse, lui et ses semblables, les notables parmi les non-arabes, pour faire cesser leurs attaques contre les sujets et empêcher de faire couler le sang des musulmans. Ils envoyaient donc à chacun d'eux des biens, de nombreux présents et différentes sortes de vêtements prestigieux. Mais ce mécréant, une année, fut mécontent de la part du Sultan. Je n'en connais pas la raison, était-ce parce qu'il avait trouvé que les cadeaux tardaient à venir ou parce qu'il avait trouvé que ce qu'on lui avait offert avait moins de valeur que ce qu'on avait offert à d'autres rois parmi ses semblables. Il est alors venu avec ses soldats et a barré les routes. Il a ravagé, détruit, tué et mutilé les cadavres. Les cavaleries de Khouwarizm n'ont pas pu le contenir. La nouvelle de ses agissements parvint à Abou l-^Abbas ^Abdou l-Lah Ibnou Tahir, que Allah lui fasse miséricorde. Il a levé contre lui quatre chefs d'armées : Tahir Ibnou 'Ibrahim Ibni Moudrik, Ya^qoub Ibnou Mansour Ibni Talhah, Mikal Mawla Tahir et Haroun Al-^Ayyad.*

Il a aussi fourni la ville en soldats et en armes qu'il a placés aux quatre coins de la ville, chacun dans un quart. Ils ont réussi à

protéger les femmes et les enfants par la volonté de Allah ta^ala. Cependant, le fleuve Jayhoun qui se trouve en amont du fleuve de Balakh a gelé lorsque le froid s'est accru. Ce fleuve est très grand et sa crue est dévastatrice et très étendue. Lorsqu'il s'élargit, sa largeur atteint environ une parasange et lorsqu'il gèle, il devient ferme. On ne peut atteindre l'eau que si on creuse, comme on creuserait les puits dans la roche. J'ai vu l'épaisseur de la glace atteindre dix empans. On m'a informé que dans le passé, elle dépassait vingt empans. Et lorsqu'il gèle, la glace sert de pont aux gens du pays de sorte que les soldats, les chariots et les caravanes peuvent circuler dessus. La liaison se fait entre les deux berges. Cette situation peut durer cent vingt jours et si une année, le froid est moins rude, cela dure de soixante-dix jours à trois mois.

La femme a dit : « Le mécréant traversa avec ses cavaliers jusqu'aux portes de la forteresse. Les gens s'étaient barricadés et avaient rassemblé leurs biens. Ils attaquèrent les musulmans le matin et leur firent du mal. Les gens de la région furent pris à l'intérieur et voulurent sortir. Le chargé du gouverneur les empêcha de sortir tant que les renforts du Sultan n'étaient pas encore parvenus jusqu'à eux et que les volontaires n'étaient pas arrivés. Un groupe de jeunes gens et d'hommes jeunes s'avancèrent et se rapprochèrent des remparts avec ce qu'ils avaient pu prendre d'armes et ils attaquèrent les mécréants. Les mécréants firent semblants de se retirer et amenèrent les musulmans à les suivre en dehors des constructions. Quand ils se retrouvèrent à l'extérieur, les turcs les avaient attaqués et les musulmans furent encerclés. Ils prirent une barricade derrière laquelle ils combattirent. Ils se retrouvèrent ainsi isolés de la forteresse et les ren-

forts étaient encore loin. Ils combattirent de toutes leurs forces et ne lâchèrent pas jusqu'à ce que cordes et arcs furent cassés. Ils furent gagnés de fatigue, de faim et de soif. La plupart d'entre eux furent tués et le restant atteint de graves blessures. À la tombée de la nuit, les deux groupes se séparèrent. »

La femme a dit : « *Les feux avaient été allumés en signal sur des endroits élevés dès que le mécréant avait traversé. La nouvelle était alors arrivée à Al-Jourjaniyyah*[1] *qui est une ville immense à l'extrémité de Khouwarizm. Mikal Mawla Tahir y campait avec son armée. Il avait alors accouru en renfort par égard à l'émir Abou l-^Abbas ^Abdou l-Lah Ibnou Tahir, que Allah lui fasse miséricorde. Il avait parcouru jusqu'à Hazarasp, en un jour et une nuit, quarante parasanges de celles de Khouwarizm qui valent beaucoup plus que celles de Khouraçan. Les turc étaient venus tôt le matin pour en finir avec le groupe encerclé. C'est alors qu'ils ont vu s'élever les drapeaux noirs et ont entendu le bruit des tambours. Ils ont alors fuit et laissé ces gens-là. Mikal est alors arrivé sur le lieu de la bataille, il enterra les morts et transporta les blessés.* »

La femme a dit : « *Cette après-midi là, on amena à la forteresse environ quatre cents morts. Il n'y eut pas une maison à laquelle on ne portât un tué. La catastrophe était générale et toute la région était en pleurs.* » *Elle a dit :* « *Mon époux fut déposé chez moi, tué. J'ai pleuré et ressenti une extrême tristesse, comme celle que ressent une jeune femme pour la perte de son mari, le père de ses enfants, et nous avions des enfants en bas âge.* » *Elle a dit :* « *Les femmes de mes proches et des voisines se sont*

(1) Il s'agit de l'ancienne ville de Ourguentch.

réunies pour m’aider à supporter ma tristesse. Les enfants étaient venus, ils étaient jeunes, ils ne réalisaient pas ce qui était arrivé. Ils demandaient du pain et je n’en avais pas. Je me suis sentie gênée. C’est alors que j’ai entendu l’appel à la prière du maghrib. Je me suis alors levée pour la prière et j’ai accompli ce que mon Seigneur m’a ordonné. Je me suis prosternée, j’ai invoqué et j’ai supplié Allah ta^ala et je Lui ai demandé qu’Il m’accorde la patience et qu’Il subvienne aux besoins de mes enfants orphelins. Le sommeil m’a prise dans ma prosternation et je me suis vue comme si j’étais sur une terre rocheuse et je cherchais mon mari. Un homme m’a alors appelée : Où vas-tu femme libre ? Je lui ai répondu : Je cherche mon mari. Il m’a dit : Prends à droite. J’eus alors devant moi une terre étendue, bien arrosée, verdoyante. Je vis des palais et des édifices que je ne pourrais décrire. Je n’ai jamais rien vu de semblable. Il y avait aussi des rivières qui coulaient sur la surface du sol, sans lit profond ni berges. Je suis arrivée auprès de gens assis en ronds, habillés de vêtements verts, la lumière rayonnant d’eux. Ils étaient ceux qui avaient été tués dans la bataille, en train de manger autour de plats servis à portée de mains. Je me suis mise à marcher parmi eux, à les dévisager pour trouver mon mari. C’est lui qui m’aperçut. Il m’a appelée : Rahmah ! J’ai suivi la provenance de la voix et je l’ai trouvé dans le même état que les autres martyrs que j’avais vus : son visage était comme la lune une nuit de pleine lune. Il mangeait avec des compagnons à lui qui s’étaient faits tués ce jour-là avec lui. Il a dit à ses compagnons : Cette pauvre femme est affamée depuis ce jour, est-ce que vous permettez que je lui donne quelque chose à manger ? Ils l’ont autorisé. Il m’a donné un morceau de pain. »

Elle a dit : « Et je savais à cet instant que c'était du pain mais je ne savais pas comment il avait été préparé. Il était plus blanc que la neige et le lait, plus sucré que le miel et le sucre, et plus tendre que le beurre et le samn[1]*. Je l'ai mangé. Lorsqu'il parvint dans mon estomac, il m'a dit : Va, Allah te suffit à ta nourriture et à ta boisson tant que tu seras encore vivante dans le basmonde. Je me suis alors réveillée de mon sommeil, rassasiée, sans soif, je n'avais pas besoin de nourriture ni de boisson. Je ne les ai plus goûtés depuis ce jour-là et jusqu'à aujourd'hui, pas une seule chose que les gens consomment. »*

Abou l-^Abbas a dit : « *Et elle venait à nous alors que nous mangions, elle se mettait de côté et se bouchait le nez en disant que l'odeur de la nourriture la gênait. Je lui ai demandé : est-ce que tu manges quelque chose ou tu bois autre chose à la place de l'eau ? Elle a dit : non. Je lui ai demandé : est-ce qu'il sort de toi des gaz ou autre, comme il en sort des gens ? Elle a dit : rien ne sort depuis cette époque. Je lui dit alors : et les menstrues ? Je pense qu'elle a dit : elles se sont arrêtées avec l'arrêt de la nourriture. Je lui ai dit : n'éprouves-tu pas le besoin qu'ont les femmes pour les hommes ? Elle a dit : n'as-tu pas honte de me poser pareille question ? Je lui dit alors : peut-être parlerai-je aux gens de toi, il est indispensable que je demande. Elle a dit : je n'ai pas de besoin. Je lui ai dit : est-ce que tu dors ? Elle a dit : oui, du meilleur des sommeils. Je lui ai dit : que vois-tu dans ton sommeil ? Elle a dit : comme ce que vous voyez. Je lui ai dit : éprouves-tu de la fatigue à cause de la perte de la nourriture ? Elle a dit : je n'ai pas ressenti de faim depuis que j'ai mangé de*

---

(1) Le beurre clarifié

cette nourriture. Elle acceptait l'aumône. Je lui ai dit : que fais-tu avec ? Elle a dit : je m'habille et j'habille mes enfants. Je lui ai dit : ressens-tu le froid, es-tu affectée par la chaleur ? Elle a dit : oui. Je lui ai dit : éprouves-tu de la fatigue lorsque tu marches ? Elle a dit : oui, ne suis-je pas un être humain ?! Je lui ai dit : fais-tu le woudou' pour la prière ? Elle a dit : oui. Je lui ai dit : pourquoi ? Elle a dit : les savants me l'ont ordonné. Je me suis dit : ils lui ont donné l'avis de jurisprudence d'après le hadith :

((لَا وُضُوءَ إِلَّا مِنْ حَدَثٍ أَوْ نَوْمٍ))

(*la woudou'a 'il-la min hadathin 'aw nawm*) qui signifie : « ***Pas de woudou' sinon à la suite d'un hadath ou d'un sommeil.*** » *Elle m'a dit que son ventre collait à son dos. J'ai alors demandé à l'une de nos femmes qui a ainsi regardé. Elle a trouvé que son ventre était comme elle l'avait décrit. Elle avait pris un sac, l'avait bourré de coton et le tenait sur son ventre pour que son dos ne se casse pas lorsqu'elle marche.*

Ensuite, j'allais et venais à Hazarasp tous les deux ou trois ans et je la trouvais. Je lui posais à nouveau les mêmes questions. Elle n'ajoutait rien ni ne diminuait. J'ai parlé d'elle au faqih ^Abdou l-Lah Ibnou ^Abdi r-Rahman. Il a dit : « J'ai entendu ces paroles depuis mon plus jeune âge. Je n'ai trouvé personne qui l'ait accusée de mensonge ou qui prétende qu'il a entendu qu'elle mange ou qu'elle boive ou qu'elle défèque. » » Fin de citation

Cette histoire montre que l'absence de nourriture n'implique pas obligatoirement selon la raison, la maladie, la perte de la santé ou la dégradation physique. De même pour toutes les causes habituelles, il est valable selon la raison que leurs conséquences

ne se produisent pas. Et elle montre que les choses sont par la volonté de *Allah ta^ala* et que les martyrs ont une vie dans le temps qui sépare la mort de la résurrection [1]. Il est exempt d'imperfection Celui Qui est puissant sur toute chose.

Avertissement important

L'ignorant au sujet des fondements que nous avons cités n'est pas dispensé de les connaître et il n'est pas excusé pour ce qui se produirait de sa part comme mécréance suite à sa négligence à l'égard de la religion.

Si l'ignorance dispensait de rendre des comptes, elle serait meilleure que la connaissance, et ceci est contraire à Sa parole *ta^ala* :

﴿قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ۝٩﴾ (٢)

(*qoul hal yastawi l-ladhina ya^lamouna wal-ladhina la ya^lamoun*) qui signifie : « **Dis : sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?** » Sauf que celui qui est récemment entré en Islam ou dont la situation est analogue ne devient pas mécréant en reniant l'obligation de la prière ou l'interdiction de consommer les boissons alcoolisées ou ce qui est semblable s'il n'avait pas entendu auparavant que cela fait partie de la religion de l'Islam.

La première obligation envers les membres de sa propre famille, c'est de leur enseigner les bases de la croyance pour qu'ils ne tombent pas dans la mécréance par leur ignorance dans la

---

(1) cette période s'appelle le *barzakh*.

(2) sourate *Az-Zoumar*, 9

croyance. S’ils ont cru que *Allah* serait un corps lumineux blanc ou ce qui est de cet ordre, et qu’ils persistent là-dessus après la puberté puis meurent ainsi, ils entreront en enfer pour y rester éternellement, sans fin, en conséquence de leur mauvaise croyance.

Al-Foudayl Ibnou ^Iyad a dit : « *Ne sois pas trompé par le grand nombre de gens allant à leur perte.* » Cette ignorance des sujets de la croyance, est-ce le résultat de l’amour des gens pour leurs enfants ?!

Allah ta^ala dit :

﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ٥٦ ﴾ (١)

(*wama khalaqtou l-jinna wal-’insa ’il-la liya^boudoun*). Il est parvenu dans l’exégèse de cette *’ayah* qu’elle signifie que *Allah* ne crée les *jinn* et les hommes que pour leur ordonner de L’adorer.

Ainsi, après que nous est parvenue la bonne guidée en la personne du Messager ﷺ et après que les preuves nous ont été présentées, nous n’avons plus d’excuse. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّىٰ نَبْعَثَ رَسُولًا ١٥ ﴾ (٢)

(*wama kounna mou^adh-dhibina hatta nab^atha raçoula*) ce qui signifie : « **Nous ne châtions qu’après avoir envoyé un messager**. »

---

(1) sourate *Adh-Dhariyat* 56

(2) sourate *Al-’Isra’*, 15

La Prophétie

La prophétie (*an-noubouwwah*) tire sa racine de (*an-naba'*), c'est-à-dire la nouvelle, car la prophétie est une transmission de la part de *Allah*, ou bien de (*an-nabwah*) qui est l'élévation. Ainsi, le mot *nabiyy* en arabe est une dérivation de la racine indiquant celui qui fait l'acte, dans le sens qu'il nous informe de la part de *Allah* conformément à ce qui lui est révélé ; ou bien c'est une dérivation de la racine indiquant celui qui est sujet à l'acte, dans le sens qu'il est informé de la part de *Allah*, c'est-à-dire que l'ange l'informe de la part de *Allah*. La prophétie est donc possible selon la raison, elle n'est pas impossible.

Allah ta^ala a envoyé les prophètes par miséricorde pour Ses esclaves car il n'y a pas, selon la raison, ce qui permetrait de se dispenser d'eux. En effet, la raison ne parvient pas à elle seule à connaître les choses qui peuvent sauver dans l'au-delà. Par conséquent, il y a dans l'envoi des prophètes une utilité indispensable pour suffire au besoin des esclaves dans ce domaine, et la grâce revient à *Allah* pour le leur avoir accordé. Ce sont donc des ambassadeurs de Sa part, *ta^ala*, auprès des créatures.

La Différence entre les prophètes et les messagers

Sache que les prophètes et les messagers ont en commun la révélation. *Allah* révèle donc à chacun une Loi de l'Islam, conformément à laquelle il œuvre, pour la transmettre aux gens.

Toutefois, un messager vient avec l'abrogation de certains jugements de la Loi antérieure à son envoi ou avec une nouvelle Loi.

Alors qu'un prophète qui n'est pas messager, il lui est révélé de suivre la Loi du messager précédent et de la transmettre.

C'est pour cela que les savants ont dit : « *Tout messager est aussi prophète alors que tout prophète n'est pas forcément messager*. »

Ils se différencient aussi par le fait que le statut de messager peut être attribué aux anges et aux êtres humains, alors que le statut de prophète non messager ne peut l'être qu'aux humains.

Les Attributs obligatoires des prophètes et ce qui est impossible à leur sujet

Les prophètes ont obligatoirement pour attribut la véracité, le mensonge est donc impossible de leur part. Il leur est obligatoire aussi l'intelligence et il est impossible à leur sujet l'idiotie et la stupidité. Il leur est également obligatoire l'honnêteté. Les prophètes sont préservés de la mécréance, des grands péchés et des petits péchés de bassesse et c'est cela la préservation qui leur est obligatoire. De même, la traîtrise est impossible à leur sujet. D'autre part, la chasteté est obligatoire à leur sujet, de sorte qu'un mauvais comportement, le manque de sagesse et la lâcheté sont impossibles les concernant. Est également impossible à leur sujet tout ce qui pourrait repousser l'acceptation de leur appel et de même, toute maladie repoussante.

Par conséquent, celui qui leur attribue un mensonge, une traîtrise, un mauvais comportement, un manque de sagesse, une lâcheté ou ce qui est de cet ordre, est certes devenu mécréant.

Le Miracle

Sache que le moyen de reconnaître un prophète, ce sont les miracles. Un miracle est une chose extraordinaire, qui vient en accord avec les dires de celui qui dit être prophète et qui est sauf de l'opposition par quoi que ce soit de semblable.

Ce qui fait partie des choses étonnantes mais qui n'est pas extraordinaire n'est donc pas un miracle.

De même, toutes les choses extraordinaires mais qui ne sont pas accompagnées de la prétention à la prophétie, comme les choses extraordinaires qui apparaissent aux mains des saints, eux qui suivent les prophètes de manière complète, ce ne sont pas des miracles (*mou^jizah*) mais on appelle cela prodige (*karamah*).

De même, une chose à laquelle on peut opposer une chose semblable, comme la magie, n'est pas un miracle. En effet, la magie peut être contrée par une magie semblable.

De plus, il y a deux sortes de miracles :

Il y a les miracles qui ont lieu à la demande des gens, demande faite à celui qui dit être prophète.

Il y a aussi les miracles qui ont lieu sans demande des gens.

De la première sorte, il y a par exemple le miracle de la chamelle de *Salih* qui est sortie du rocher. Son peuple le lui avait demandé en lui disant : si tu es vraiment un prophète envoyé à nous pour que nous croyions en toi, alors fais nous sortir une chamelle et

son petit de ce rocher. Il avait alors fait sortir pour eux une chamelle avec son petit. Ils en furent stupéfaits et crurent en lui.

Certes, s'il avait été menteur dans son affirmation que *Allah* l'avait envoyé en tant que messager, il n'aurait pas pu produire cette chose étonnante et extraordinaire, à laquelle personne parmi les gens ne pouvait opposer quoi que ce soit de semblable. La preuve leur a ainsi été donnée. Ils ne pouvaient faire autrement que de se soumettre et de croire, car la raison oblige à croire celui qui vient avec une telle chose, à laquelle ne peut être opposé de la part des opposants quoi que ce soit de semblable.

Par conséquent, quelqu'un qui ne se soumet pas et s'entête est considéré comme rejetant la valeur de l'argumentation rationnelle.

Quelques miracles qui ont eu lieu pour ceux qui ont précédé Mouhammad ﷺ

Parmi les exemples de miracles qui ont eu lieu pour ceux qui ont précédé *Mouhammad* ﷺ, il y a l'absence d'effet du feu gigantesque sur *'Ibrahim* ﷺ puisqu'il ne l'a pas brûlé, ni lui ni ses vêtements.

Parmi ces exemples, il y a également la transformation du bâton de *Mouça* en un véritable serpent, puis son retour à son état initial après la reconnaissance des magiciens que Pharaon avait convoqués pour le contrecarrer. Ils se sont soumis, ont cru fermement en *Allah*, et ont abandonné leur foi en Pharaon. Ils ont reconnu à *Mouça* sa véracité en ce qu'il avait amené.

Parmi ces exemples encore, il y a la résurrection des morts qui a eu lieu pour le *Macih* ^*Iça* fils de *Maryam*. Pour cela aussi, il n'y a aucune possibilité de lui opposer quoi que ce soit de semblable. Ainsi, les mécréants des fils de *'Isra'il*, eux qui brûlaient d'ardeur à le contredire et s'acharnaient à le calomnier, n'ont pas pu opposer à ce miracle quoi que ce soit de semblable.

^*Iça* est également venu avec un autre miracle stupéfiant et éminent, qui est la guérison de l'aveugle de naissance. Aucun de ses contemporains n'avait rien pu lui opposer de semblable, bien que la médecine fût très répandue à cette époque. Ceci est donc une preuve de sa véracité en tout ce qu'il a porté à la connaissance des gens, concernant le devoir d'adorer le Créateur, Lui seul, sans rien adorer d'autre que Lui, et le devoir de le suivre, lui le messager, dans les œuvres qu'il leur ordonnait d'accomplir.

Parmi ses miracles ﷺ

Quant à *Mouhammad* ﷺ, il y a parmi ses miracles, que *Allah* l'élève davantage en degrés ainsi que tous ses frères prophètes :

1- Le gémissement du tronc. Le Prophète ﷺ s'appuyait, quand il donnait ses discours, contre le tronc d'un palmier dans sa mosquée avant qu'on lui fabriquât sa chaire (*minbar*). Lorsqu'on la lui construisit, il monta dessus ﷺ et commença son discours, debout sur le *minbar*. C'est alors que le tronc se mit à gémir, au point que tous ceux qui étaient dans la mosquée entendirent son gémissement. Le Messager de *Allah* ﷺ est alors descendu et l'étreignit, c'est-à-dire qu'il le prit contre lui et le serra dans ses bras, alors il s'est tu.

2- Il y a parmi ses miracles ﷺ, le fait que les animaux ont parlé. L'Imam *Ahmad* et *Al-Bayhaqiyy* rapportent avec une forte chaîne de transmission du *hadith* de *Ya^la Ibnou Mourrah Ath-Thaqafiyy*, qu'il a dit : « *Tandis que nous marchions avec le Prophète, un chameau affecté au transport de l'eau est passé à côté de nous. Lorsqu'il le vit, le chameau blatéra et baissa l'avant de son cou. Le Prophète ﷺ s'arrêta à son côté et dit :*

((أَيْنَ صَاحِبُ هَذَا الْبَعِيرِ ؟))

(*'ayna sahibou hadha l-ba^ir*) ce qui signifie : « ***Où est le propriétaire de ce chameau ?*** » *Le propriétaire est alors venu. Le Prophète lui dit :*

((بِعْنِيهُ))

(*bi^nih*) ce qui signifie : « ***Vends-le moi….*** » *Il lui dit : « Nous te le donnons Ô Messager de Allah et il appartient à une famille qui n'a pas d'autre moyen de vivre que lui.* » *Le Prophète lui dit :*

((أَمَّا مَا ذَكَرْتَ مِنْ أَمْرِهِ فَإِنَّهُ شَكَا كَثْرَةَ الْعَمَلِ وَقِلَّةَ الْعَلَفِ فَأَحْسِنُوا إِلَيْهِ))

(*'amma ma dhakarta min 'amrihi fa'innahou chaka kathrata l-^amali waqil-lata l-^alafi fa'ahsinou 'ilayh*), ce qui signifie : « ***Par rapport à ce que tu as dit à son propos, il s'est plaint de l'excès de travail et du peu de foin, alors traitez-le bien.*** » »

3- *Ibnou Chahin* rapporte dans *Dala'ilou n-Noubouwwah* de *^Abdou l-Lah Ibnou Ja^far* qu'il a dit : « *Le Messager de Allah ﷺ me portait un jour derrière lui sur sa monture. Il pénétra dans le verger d'un homme des 'ansar à Médine où se trouvait un chameau. Lorsqu'il vit le Prophète ﷺ ce chameau gémit de*

tendresse et ses larmes ont coulé. Le Prophète ﷺ alla vers lui et lui essuya les larmes, il s'est alors calmé. Le Prophète a dit :

((مَنْ رَبُّ هَذَا الْجَمَل؟))

(*man rabbou hadha l-jamal*) ce qui signifie : « ***Qui est le propriétaire de ce chameau ?*** » *Un jeune des 'ansar vint alors et dit : Il est à moi. Alors, il lui dit :*

((أَلَا تَتَّقِي اللهَ فِي هَذِهِ الْبَهِيمَةِ الَّتِي مَلَّكَكَ اللهُ إِيَّاهَا فَإِنَّهُ شَكَا إِلَيَّ أَنَّكَ تُجِيعُهُ وَتُدْئِبُهُ))

(*'ala tattaqi l-Laha fi hadhihi l-bahimati l-lati mallakaka l-Lahou 'iyyaha ! fa'innahou chaka 'ilayya 'annaka touji^ouhou wa-toud'ibouh*) ce qui signifie : « ***Ne crains-tu pas Allah concernant cette bête dont Allah t'a fait propriétaire. Elle s'est plainte à moi du fait que tu l'affames et la fatigues.*** » »

Ce *hadith* est sûr, comme l'a dit le *Mouhaddith Mourtada Az-Zabidiyy* dans *Charhou 'Ihya'i ^Ouloumi d-din*.

4- Parmi eux, il y a le jaillissement de l'eau d'entre ses doigts, chose éminente qui a été observée en plusieurs occasions, en présence d'assemblées nombreuses. Ceci nous est parvenu par plusieurs voies dont l'ensemble entraîne la connaissance catégorique, celle qui est acquise par *tawatour ma^nawiyy*(1). Ce miracle n'est arrivé à personne d'autre qu'à notre Prophète puisque l'eau a jailli de ses os, de ses ligaments, de sa chair et de son sang. Ceci est bien plus éminent que le jaillissement de l'eau de la roche que *Mouça* frappait de son bâton, car

(1) C'est-à-dire que le sens de cette nouvelle est parvenu par *tawatour* mais qu'ils ne l'ont pas transmise avec exactement les mêmes termes.

le jaillissement d'eau à partir d'un rocher est une chose commune, contrairement à son jaillissement à partir de la chair et du sang. Ceci a été rapporté par *Jabir*, *'Anas*, *Ibnou Mas^oud*, *Ibnou ^Abbas*, *Abou Layla Al-'Ansariyy* et *Abou Rafi^*.

5- Les deux *Chaykh –Al-Boukhariyy* et *Mouslim–* ont rapporté du *hadith* de *'Anas* sa parole : « *J'ai vu le Messager de Allah* ﷺ *alors que le temps de la prière du ^asr avait débuté, il avait demandé de l'eau pour le woudou' mais les gens n'en avaient pas trouvé. C'est alors qu'on apporta au Messager de Allah* ﷺ *un récipient d'eau pour le woudou' dans lequel il mit sa main et il dit aux gens de faire leur woudou' avec cette eau. J'ai vu alors l'eau jaillir d'entre ses doigts. Les gens ont fait leur woudou' jusqu'au dernier d'entre eux.* » Dans une version de *Al-Boukhariyy*, celui qui rapporte a dit à *'Anas* : « *Combien étiez-vous ?*. » Il lui a dit : « *Trois cents*. »

6- *Al-Boukhariyy* et *Mouslim* ont rapporté du *hadith* de *Jabir* également : « *Les gens eurent soif le jour de Al-Houdaybiyah alors que le Messager de Allah* ﷺ *avait devant lui un petit récipient à partir duquel il faisait le woudou'. Les gens l'assaillirent. Il leur dit* :

((ما لكم))

(*ma lakoum ?*) ce qui signifie : « ***Qu'avez-vous ?*** » *Ils lui dirent : Ô Messager de Allah, nous n'avons plus de quoi faire le woudou', ni de quoi boire mis à part ce que tu as devant toi. Il mit alors sa main dans le récipient et l'eau se mit à jaillir comme les sources. C'est ainsi que nous bûmes et fîmes le woudou'. On demanda : combien étiez-vous ? Il a dit : si nous avions été cent mille, cela nous aurait suffi ; nous étions quinze cents.* »

Le fait est que l’eau a jailli d’à même la chair qui se trouve sur les doigts. C’est explicitement ce qu’a dit *An-Nawawiyy* dans le Commentaire de *Mouslim* et ceci est appuyé par la parole de *Jabir* : « *J’ai vu l’eau qui sortait* », et dans une autre version : « *qui jaillissait d’entre ses doigts.* »

7- Parmi ses miracles, il y a la remise en place de l’œil de *Qatadah* après qu’il fut arraché.

Al-Bayhaqiyy, dans *Ad-Dala’il*, rapporte de *Qatadah Ibnou n-Nou^man* que son œil avait été blessé le jour de la bataille de *Badr*. Le globe de son œil pendait sur sa joue. Les gens voulurent alors le lui sectionner. Ils demandèrent donc la permission au Messager de *Allah* qui leur dit :

((لا))

(*la*) ce qui signifie : « ***non.*** » Il demanda qu’on le fasse venir à lui et il remit le globe oculaire en place avec la paume de sa main, de sorte que par la suite, *Qatadah* ne distinguait plus lequel de ses deux yeux avait été blessé. Fin de citation

À propos de ces deux miracles, l’un des compositeurs d’éloges a dit en poésie :

Si Mouça a abreuvé les ’asbat à partir de la pierre
Certes Il y a dans la main une signification qui n’est pas dans la pierre
Si ^Iça a guéri l’aveugle par son invocation
Combien par la paume de sa main a-t-elle rendu de visions

8- Il y a, parmi ses miracles, la nourriture qui faisait le *tasbih* dans sa main. *Al-Boukhariyy* rapporte un *hadith* de *Ibnou*

Mas^oud qui a dit : « *Nous mangions avec le Prophète et nous entendions le tasbih de la nourriture.* »

Ces trois miracles sont plus étonnants que de ressusciter les morts, qui est l'un des miracles de *Al-Macih*.

9- Et parmi ses miracles ﷺ, il y a :

Le Voyage nocturne (al-'isra') et l'Ascension (al-mi^raj)

Le Voyage nocturne, *al-'isra'*, est confirmé par le texte du *Qour'an* et du *hadith sahih*. Il est un devoir de croire que *Allah* l'a fait voyager ﷺ en une partie de la nuit, de *Makkah* à la mosquée *Al-'Aqsa*.

Quant à l'Ascension, *al-mi^raj*, elle a été confirmée par le texte des *hadith*. Mais dans le *Qour'an*, il n'y a pas de texte y faisant référence qui soit explicite et qui n'accepte aucune interprétation. Il y a cependant à son sujet ce qui constitue un texte quasi explicite.

Ainsi, le Voyage nocturne a été cité dans Sa parole *ta^ala* :

﴿سُبۡحَٰنَ ٱلَّذِيٓ أَسۡرَىٰ بِعَبۡدِهِۦ لَيۡلٗا مِّنَ ٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡحَرَامِ إِلَى ٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡأَقۡصَا
ٱلَّذِي بَٰرَكۡنَا حَوۡلَهُۥ لِنُرِيَهُۥ مِنۡ ءَايَٰتِنَآۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلۡبَصِيرُ ١﴾ (1)

(*soubhana l-ladhi 'asra bi^abdihi laylan mina l-masjidi l-harami 'ila l-masjidi l-'aqsa l-ladhi barakna hawlahou linouriyahou min 'ayatina*) qui signifie : « **Il est exempt de toute imperfection Celui Qui a fait voyager Son esclave en une partie de la nuit, de la mosquée**

---

(1) sourate *Al-'Isra'*, 1

***Al-Haram* à la mosquée *Al-'Aqsa* dont Nous avons béni les alentours, pour lui montrer certaines des grandes manifestations de Notre puissance.** »

Si quelqu'un dit : « *Sa parole ta^ala :*

﴿ وَلَقَدْ رَءَاهُ نَزْلَةً أُخْرَىٰ ﴿١٣﴾ عِندَ سِدْرَةِ ٱلْمُنتَهَىٰ ﴿١٤﴾ عِندَهَا جَنَّةُ ٱلْمَأْوَىٰٓ ﴿١٥﴾ ﴾(١)

(*walaqad ra'ahou nazlatan 'oukhra*) qui signifie : « **Et certes, il l'a vu une seconde fois** » *pourrait admettre qu'il s'agit d'une vision dans le rêve* », nous répondons : ce serait un *ta'wil* et il ne sied pas de faire le *ta'wil* d'un texte s'il n'y a, pour le faire, aucun argument rationnel catégorique, ni aucun texte rapporté et confirmé qui soit une preuve pour le faire. Conformément à ce qu'a dit *Ar-Raziyy* dans *Al-Mahsoul* et d'autres que lui parmi les savants de la science des fondements. Dans le cas présent, il n'y a pas de tels arguments pour faire cette interprétation (*ta'wil*).

Mouslim rapporte d'après *'Anas Ibnou Malik*, que *Allah* l'agrée, que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((أُتِيتُ بِالْبُرَاقِ وَهُوَ دَابَّةٌ أَبْيَضُ طَوِيلٌ فَوْقَ الْحِمَارِ وَدُونَ الْبَغلِ يَضَعُ حَافِرَهُ عِنْدَ مُنْتَهَى طَرَفِهِ فَرَكِبْتُهُ حَتَّى أَتَيْتُ بَيْتَ الْمَقْدِسِ فَرَبَطْتُهُ بِالْحَلقَةِ الَّتِي يَرْبِطُ بِهَا الأَنْبِيَاءُ. ثُمَّ دَخَلْتُ الْمَسْجِدَ فَصَلَّيْتُ فِيهِ رَكْعَتَيْنِ ثُمَّ خَرَجْتُ فَجَاءَنِي جِبْرِيلُ عَلَيْهِ السَّلَامُ بِإِنَاءٍ مِنْ خَمْرٍ وَإِنَاءٍ مِنْ لَبَنٍ فَاخْتَرْتُ اللَّبَنَ. فَقَالَ جِبْرِيلُ عَلَيْهِ السَّلَامُ : اخْتَرْتَ الْفِطْرَةَ. ثُمَّ عَرَجَ بِنَا إِلَى السَّمَاءِ))

(*'outitou bil-bouraq wahouwa dabbatoun 'abyadou tawiloun fawqa l-himari wadouna l-baghli yada^ou hafirahou ^inda mountaha tarfi-*

(1) sourate *An-Najm*, 14-16

hi, qala : farakibtouhou hatta 'ataytou bayta l-maqdis farabattouhou bil-hilqati l-lati yarbitou biha l-'anbiya', qala : thoumma dakhaltou l-masjida fasallaytou fihi rak^atayni thoumma kharajtou faja'ani Jibrilou ^alayhi s-salamou bi'ina'in min khamrin wa'ina'in min labanin fakhtartou l-labana faqala Jibrilou ^alayhi s-salam : 'ikhtarta l-fitrah ; qala : thoumma ^araja bina 'ila s-sama'…) ce qui signifie : « ***On m'a amené le bouraq qui est une bête blanche, haute, de taille intermédiaire entre l'âne et le mulet et qui pose son sabot à l'extrémité de ce que sa vue atteint. Je l'ai montée jusqu'à arriver à Baytou l-Maqdis*** [Jérusalem] ***et je l'ai attachée à l'anneau auquel les prophètes attachent leur monture. Il a dit : Ensuite, je suis entré dans la mosquée où j'ai accompli deux rak^ah et je suis sorti. Jibril ^alayhi s-salam m'a présenté un récipient contenant du khamr*** [du paradis, qui n'enivre pas] ***et un autre contenant du lait. J'ai choisi le lait. Jibril ^alayhi s-salam m'a dit : tu as choisi de t'attacher à la religion. Il a dit : Puis, il nous a fait monter au ciel...*** » jusqu'à la fin du *hadith*.

De plus, dans ce *hadith*, il y a une preuve que le Voyage nocturne et l'Ascension ont eu lieu dans une même nuit, par son âme et son corps, à l'état d'éveil puisque personne n'a dit qu'il est arrivé à *Baytou l-Maqdis* puis qu'il s'est endormi.

La Vision qu'a eue le Messager de son Seigneur par son cœur et non par ses yeux durant cette nuit

At-Tabaraniyy rapporte dans son *Mou^jam Al-'Awsat*, avec une forte chaîne de transmission remontant à *^Abdou l-Lah* fils de *Al-*

^Abbas, que *Allah* les agrée tous deux, qu'il dit : « *Mouhammad vit son Seigneur par deux fois*. »

De même, *Ibnou Khouzaymah* a rapporté avec une forte chaîne de transmission : « *Mouhammad a vu son Seigneur*. »

Ce qui est visé est qu'il L'a vu avec son cœur, pour preuve le *hadith* de *Mouslim* citant la parole de *Ibnou ^Abbas*, rapportée par *Abou l-^Aliyah*, à propos de Sa parole *ta^ala* :

﴿مَا كَذَبَ ٱلْفُؤَادُ مَا رَأَىٰ ﴿١١﴾ أَفَتُمَٰرُونَهُۥ عَلَىٰ مَا يَرَىٰ ﴿١٢﴾ وَلَقَدْ رَءَاهُ نَزْلَةً أُخْرَىٰ ﴿١٣﴾﴾

(١)

(*ma kadhaba l-fou'adou ma ra'a 'afatoumarounahou ^ala ma yara walaqad ra'ahou nazlatan 'oukhra*) ce qui signifie : « **Le cœur n'a pas menti en ce qu'il a vu. Lui contestez-vous donc ce qu'il voit ? Il l'a pourtant vu aussi en une autre occasion**. » Il a dit : « *Il a vu son Seigneur par son cœur deux fois.* »

Avertissement :

Al-Ghazaliyy a dit : « *La vérité, c'est que le Prophète n'a pas vu son Seigneur la nuit de l'Ascension.* » Ce qu'il vise, c'est qu'il ne L'a pas vu avec ses yeux. En effet, il n'a pas été confirmé que le Prophète ﷺ ait dit qu'il L'a vu avec ses yeux ni qu'un des compagnons, des successeurs ou de leurs successeurs ait dit : « *Il l'a vu avec ses yeux.* »

(1) sourate *An-Najm*, 12-14]

Le Fait que le miracle est une preuve de la véracité des prophètes

L'arrivée d'une chose extraordinaire, qui apparaît aux mains de ceux qui disent être prophètes, qui est valable pour répondre à un défi et ne peut se voir opposer quoi que ce soit de semblable, est du même ordre que si *Allah* disait :

(صَدَقَ عَبْدِي فِي كُلِّ مَا يُبَلِّغُ عَنِّي)

(*sadaqa ^abdi fi koulli ma youballighou ^anni*) ce qui signifie : « *Mon esclave est véridique en tout ce qu'il transmet de Ma part* », c'est-à-dire que s'il n'avait pas été véridique dans ses dires, *Allah* n'aurait pas fait apparaître ce miracle pour lui. C'est donc comme si *Allah ta^ala* disait ce qui signifie : « *Mon esclave, celui-là même qui dit être prophète, est véridique en ce qu'il dit, car Je fais apparaître ce miracle pour lui.* » En effet, celui qui déclare qu'un menteur est véridique est lui-même un menteur, et s'agissant de *Allah*, le mensonge est impossible. Ceci prouve donc que *Allah* lui crée ce miracle pour manifester sa véracité, étant donné que toute personne raisonnable sait que le retour des morts à la vie, la transformation d'un bâton en véritable serpent et la sortie d'une chamelle d'une roche compacte ne sont pas des choses ordinaires.

Le Moyen de connaître le miracle avec certitude

La connaissance du miracle a lieu par l'observation, pour ceux qui l'ont vu et, par l'arrivée de la nouvelle par *tawatour*, pour ceux qui ne l'ont pas vu. Ceci est comparable à notre connais-

sance des pays éloignés et des événements historiques indubitables qui sont arrivés à ceux qui nous ont précédés, relatifs par exemple aux rois et aux communautés antérieures. La nouvelle transmise par *tawatour* tient lieu d'observation. Il est donc obligatoire de croire en celui à qui un miracle arrive, selon la raison tout comme selon la Loi de l'Islam.

La Croyance au Châtiment de la tombe, en sa Félicité et en l'Interrogatoire

Allah ta^ala dit :

﴿ ٱلنَّارُ يُعۡرَضُونَ عَلَيۡهَا غُدُوّٗا وَعَشِيّٗاۚ وَيَوۡمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدۡخِلُوٓاْ ءَالَ فِرۡعَوۡنَ أَشَدَّ ٱلۡعَذَابِ ٤٦ ﴾ (١)

(*'an-narou you^radouna ^alayha ghoudouwwan wa^achiyya wayawma taqoumou s-sa^ah 'adkhilou 'ala fir^awna 'achadda l-^adhab*) ce qui signifie : « ~~Le~~ **feu leur est exposé le matin et en fin de journée, et le jour où arrivera l'Heure, faites entrer ceux qui ont suivi Pharaon dans le plus intense châtiment** », et il dit, *ta^ala* :

﴿ وَمَنۡ أَعۡرَضَ عَن ذِكۡرِي فَإِنَّ لَهُۥ مَعِيشَةٗ ضَنكٗا ١٢٤ ﴾ (٢)

(*waman 'a^rada ^an dhikri fa'inna lahou ma^ichatan danka*) ce qui signifie : « **Et celui qui se détourne de Mon appel, mènera certes, une vie difficile** » (3).

---

(1) sourate *Al-Mou'min*, 46

(2) sourate *Taha*, 124

(3) ce qui est visé par « une vie difficile », c'est le châtiment dans la tombe, c'est-à-dire leur état dans le *barzakh* –la période après la mort et avant la résurrection–.

Ces deux *'ayah* concernent le châtiment de la tombe pour les mécréants. Quant aux désobéissants parmi les musulmans, qui commettaient les grands péchés et sont morts avant de s'en repentir, ceux-là sont de deux sortes : ceux à qui *Allah* épargne le châtiment de la tombe, et ceux à qui Il fait subir un supplice qui s'interrompra et reporte le reste du châtiment au Jour dernier.

Voici donc ce qu'ont rapporté *Al-Boukhariyy*, *Mouslim*, *At-Tirmidhiyy*, *Abou Dawoud* et *An-Naça'iyy* d'après *Ibnou ^Abbas* : « *Le Messager de Allah est passé près de deux tombes, il a dit :*

((إِنَّهُمَا لَيُعَذَّبَانِ وَمَا يُعَذَّبَانِ فِي كَبِيرِ إِثْمٍ))

(*'innahouma layou^adh-dhabani wama you^adh-dhabani fi kabiri 'ithm*) ce qui signifie : « ***Certes, ils subissent un châtiment et leur châtiment ne serait pas dû à un grand péché ?...*** [1]
Il a poursuivi ensuite en disant :

((بَلَى أَمَّا أَحَدُهُمَا فَكَانَ يَمْشِي بِالنَّمِيمَةِ، وَأَمَّا الآخَرُ فَكَانَ لَا يَسْتَتِرُ مِنَ الْبَوِلِ))

(*bala ! 'amma 'ahadouhouma fakana yamchi bin-namimah, wa'amma l-'akhar fakana la yastatirou mina l-bawl*) ce qui signifie : « ***Si ! L'un des deux rapportait la parole des uns aux autres pour semer la discorde*** [2] ***tandis que l'autre ne se protégeait pas de l'urine.*** » *Ensuite, il a demandé une palme encore verte qu'il a*

---

(1) c'est-à-dire : « ***ils subissent un châtiment pour quelque chose qui ne paraît pas très grave aux gens.*** »

(2) c'est ce qu'on appelle la *namimah*. Elle consiste à dire à quelqu'un : (Untel a dit telle et telle chose sur toi) et à dire à cet autre (Untel a dit telle et telle chose sur toi), ceci afin de semer la discorde entre eux.

fendue en deux et en a planté une moitié sur chacune des deux tombes. Puis il a dit :

((لَعَلَّهُ يُخَفَّفُ عَنْهُمَا))

(*la^allahou youkhaffafou ^anhouma*) ce qui signifie : « ***Peut-être*** [leur supplice] ***en sera-t-il allégé***. » »

Et sache qu'il a été confirmé dans les nouvelles rapportées sûres que l'âme retourne au corps dans la tombe, comme dans le *hadith* de *Al-Barra' Ibnou ^Azib* qui a été rapporté par *Al-Hakim*, *Al-Bayhaqiyy* et *Abou ^Ouwanah* et qui a été jugé *sahih* par plus d'un savant, et dans le *hadith marfou^* de *Ibnou ^Abbas* :

((مَا مِنْ أَحَدٍ يَمُرُّ بِقَبْرِ أَخِيهِ الْمُؤْمِنِ كَانَ يَعْرِفُهُ فِي الدُّنْيَا فَيُسَلِّمُ عَلَيْهِ إِلَّا عَرَفَهُ وَرَدَّ عَلَيْهِ السَّلَامَ))

[rapporté par *Ibnou ^Abdi l-Barr* et *^Abdou l-Haqq Al-'Ichbiliyy* qui lui a donné le degré de *sahih*] (*ma min 'ahadin yamourrou bi-qabri 'akhihi l-mou'mini kana ya^rifouhou fi d-dounya fa-sallama ^alayhi 'il-la ^arafahou waradda ^alayhi s-salam*) qui signifie : « ***Nul ne passe auprès de la tombe de son frère croyant qu'il connaissait dans le bas-monde et ne lui passe le salam sans que celui qui est mort le reconnaisse et lui rende le salam***. »

Cela implique donc que l'âme revient au corps entier et c'est le sens apparent du *hadith*, ou à une partie du corps.

Le retour de la vie dans la tombe est encore plus certain pour les prophètes : il a été rapporté du *hadith* de *'Anas* d'après le Prophète ﷺ :

((الأَنْبِيَاءُ أَحْيَاءٌ فِي قُبُورِهِمْ يُصَلُّونَ))

[rapporté par *Al-Bayhaqiyy* qui l'a jugé *sahih* tout comme *Al-Hafidh* qui l'a validé] (*al-'anbiya'ou 'ahya'oun fiqoubourihim yousalloun*) ce qui signifie : « ***Les prophètes sont vivants dans leurs tombes, ils y accomplissent la prière***. »

Aussi, *Al-Boukhariyy* et *Mouslim* ont rapporté de *'Anas* que le Prophète ﷺ a dit:

((إِنَّ الْعَبْدَ إِذَا وُضِعَ فِي قَبْرِهِ وَتَوَلَّى عَنْهُ أَصْحَابُهُ إِنَّهُ لَيَسْمَعُ قَرْعَ نِعَالِهِمْ إِذَا انْصَرَفُوا أَتَاهُ مَلَكَانِ فَيُقْعِدَانِهِ فَيَقُولَانِ : مَا كُنْتَ تَقُولُ فِي هَذَا الرَّجُلِ مُحَمَّد ؟ فَأَمَّا الْمُؤْمِنُ فَيَقُول : أَشْهَدُ أَنَّهُ عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، فَيُقَالُ لَهُ : أُنْظُرْ إِلَى مِقْعَدْكَ مِنَ النَّارِ أَبْدَلَكَ اللَّهُ بِهِ مِقْعَدًا مِنَ الْجَنَّةِ، فَيَرَاهُمَا جَمِيعًا، وَأَمَّا الْكَافِرُ أَوِ الْمُنَافِقُ فَيَقُولُ : لَا أَدْرِي كُنْتُ أَقُولُ مَايَقُولُ النَّاسُ فِيهِ، فَيُقَالُ : لَا دَرَيْتَ وَلَا تَلَيْتَ، ثُمَّ يُضْرَبُ بِمِطْرَقَةٍ مِنْ حَدِيدٍ بَيْنَ أُذُنَيْهِ فَيَصِيحُ صَيْحَةً يَسْمَعُهَا مَنْ يَلِيهِ إِلَّا الثَّقَلَيْنِ))

(*'inna l-^abda 'idha woudi^a fi qabrihi watawalla ^anhou 'as-habouhou wa'innahou layasma^ou qar^a ni^alihim 'idha-nsarafou 'atahou malakani fayouq^idanihi fayaqoulani : ma kounta taqoulou fi hadha r-rajouli Mouhammad ? fa'amma l-mou'minou –'ayi l-kamil– fayaqoulou : 'ach-hadou 'annahou ^abdou l-Lahi waraçoulouh, fayouqalou lahou : 'oundhour 'ila maq^adika mina n-nari 'abdalaka l-Lahou bihi maq^adan mina l-jannah fayarahouma jami^a wa'amma l-kafirou 'awi l-mounafiqou fayaqoulou : la 'adri, kountou 'aqoulou ma yaqoulou n-naçou fih, fayouqal : la darayta wala talayt thoumma youdrabou bimitraqatin min hadidin bayna 'oudhounayhi fayasihou sayhatan yasma^ouha man yalihi 'il-la th-thaqalayn*) ce qui signifie : « ***Quand l'homme est déposé dans sa tombe, et que ses com-***

pagnons le quittent, il entend le bruit de leurs semelles et lorsqu'ils se sont retirés, deux anges viennent à lui, le font asseoir et lui disent : « Que disais-tu à propos de cet homme Mouhammad ? » Ainsi le croyant [accompli] ***dira : « Je témoigne qu'il est l'esclave de Allah et son messager », alors on lui dira : « Regarde la place en enfer*** [que tu aurais eue]***, Allah te l'a échangée contre une place au paradis » et il les verra toutes deux. Quant au mécréant ou à l'hypocrite***[(1)]***, il dira : « Je ne sais pas, je disais ce que les gens disaient de lui. » Alors on lui dira : « Tu n'as rien su et tu n'as rien dit », puis il sera frappé entre les deux oreilles avec une masse de fer et il criera d'un cri qu'entendront tous ceux qui se trouvent aux alentours sauf les humains et les jinn.*** »

D'après ^*Abdou l-Lah Ibnou* ^*Amr*, le Messager de *Allah* ﷺ a cité les examinateurs de la tombe. ^*Oumar Ibnou l-Khattab*, que *Allah* l'agrée, a alors dit : « *Est-ce que nous reprendrons conscience, ô Messager de Allah ?* » Il lui a dit :

((نَعَمْ كَهَيْئَتِكُمُ الْيَوْمَ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] (*na^am kahay'atikoumou l-yawm*) ce qui signifie : « ***Oui, comme vous l'êtes maintenant.*** » ^*Oumar* s'est alors tu et a arrêté de parler.

D'après *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, le Messager de *Allah* ﷺ dit :

(1) C'est-à-dire le mécréant déclaré et le mécréant qui laisse paraître l'Islam alors qu'en réalité il n'est pas musulman.

((إِذَا قُبِرَ الْمَيتُ أَوِ الإِنْسَانُ أَتَاهُ مَلَكَانِ أَسْوَدَانِ أَزْرَقَانِ يُقَالُ لأَحَدِهِمَا مُنْكَرٌ وَلِلآخَرِ نَكِيرٌ، فَيَقُولَانِ لَهُ: مَاكُنْتَ تَقُولُ فِي هَذَا الرَّجُلِ مُحَمَّد ﷺ ؟ فَهُوَ قَائِلٌ مَاكَانَ يَقُولُ. فَإِنْ كَانَ مُؤْمِنًا قَالَ : هُوَ عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ. فَيَقُولَانِ لَهُ : إِنْ كُنَّا لَنَعْلَمُ أَنَّكَ لَتَقُولُ ذَلِكَ، ثُمَّ يُفْسَحُ لَهُ فِي قَبْرِهِ سَبْعُونَ ذِرَاعًا فِي سَبْعِينَ ذِرَاعًا، وَيُنَوَّرُ لَهُ فِيهِ، فَيُقَالُ لَهُ : نَمْ، فَيَنَامُ كَنَوْمِ الْعَرُوسِ الَّذِي لَا يُوقِظُهُ إِلَّا أَحَبُّ أَهْلِهِ حَتَّى يَبْعَثَهُ اللَّهُ مِنْ مَضْجَعِهِ ذَلِكَ. فَإِنْ كَانَ مُنَافِقًا قَالَ : لَا أَدْرِي،كُنْتُ أَسْمَعُ النَّاسَ يَقُولُونَ شَيْئًا فَكُنْتُ أَقُولُهُ. فَيَقُولَانِ لَهُ : إِنْ كُنَّا لَنَعْلَمُ أَنَّكَ تَقُولُ ذَلِكَ، ثُمَّ يُقَالُ لِلأَرْضِ الْتَئِمِي فَتَلْتَئِمُ عَلَيْهِ حَتَّى تَخْتَلِفَ أَضْلَاعُهُ فَلَا يَزَالُ مُعَذَّبًا حَتَّى يَبْعَثَهُ اللَّهُ تَعَالَى مِنْ مَضْجَعِهِ ذَلِك))

[rapporté par *Ibnou Hibban*] (*‘idha qoubira l-mayyitou ‘awi l-‘insanou ‘atahou malakani ‘aswadani ‘azraqani youqalou li‘ahadihima Mounkaroun walil-‘akhari Nakiroun fayaqoulani lahou : ma kounta taqoulou fi hadha r-rajouli Mouhammad salla l-Lahou ^alayhi wasallam ? fahouwa qa‘iloun ma kana yaqoul : fa‘in kana mou‘minan qala : houwa ^abdou l-Lahi waraçoulouhou ‘ach-hadou ‘an la ‘ilaha ‘il-la l-Lahou wa‘ach-hadou ‘anna Mouhammadan ^abdouhou waraçoulouh fayaqoulani lahou : ‘in kounna lana^lamou ‘annaka lataqoulou dhalik ; thoumma youfsahou lahou fiqabrihi sab^ina dhira^an fi sab^ina dhira^an wayounawwarou lahou fih ; fayouqalou lahou : nam ; fayanamou kanawmi l-^arouci l-ladhi la youqidhouhou ‘il-la ‘ahabbou ‘ahlihi hatta yab^athahou l-Lahou min madja^ihi dhalik ; fa‘in kana mounafiqan qala : la ‘adri kountou ‘asma^ou n-naça yaqoulouna chay‘an fakountou ‘aqoulouh ; fayaqoulani lahou : ‘in kounna lana^lamou ‘annaka taqoulou dhalik ; thoumma youqalou lil-‘ardi l-ta‘imi fatalta‘imou*

^alayhi hatta takhtalifa ‘adla^ouhou fala yazalou mou^adh-dhaban hatta yab^athahou l-Lahou ta^ala min madja^ihi dhalik) ce qui signifie : « ***Quand le mort ou l’homme est enterré, viennent à lui deux anges bleu-noir, l’un s’appelle Mounkar et l’autre Nakir, et qui lui disent : « Que disais-tu de cet homme Mouhammad*** ﷺ ***? » Il dit alors ce qu’il disait*** [auparavant] ***; s’il était croyant*** [accompli]***, il dit : « C’est l’esclave de Allah et Son messager, je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah et je témoigne que Mouhammad est Son esclave et Son messager. » Les anges lui disent : « Certes nous savions que tu dirais cela », puis sa tombe est élargie de soixante-dix coudées sur soixante-dix coudées et illuminée pour lui. Puis on lui dit : « Dors », alors il dort du sommeil du marié qui ne sera réveillé que par l’être le plus cher de sa famille, jusqu’à ce que Allah le ressuscite de cette couche. S’il était hypocrite, il dit : « Je ne sais pas. J’entendais les gens dire quelque chose et je disais comme eux. » Ils lui disent : « Certes, nous savions que tu dirais cela. » Puis, il est dit à la terre de se refermer et elle se referme sur lui jusqu’à ce que ses côtes s’entremêlent. Il reste dans le châtiment jusqu’à ce que Allah ta^ala le ressuscite de cette couche.*** »

Ces deux *hadiths* ont été rapportés par *Ibnou Hibban* qui les a jugés sûrs. Dans le premier, il y a confirmation du retour de l’âme au corps et de la perception sensorielle dans la tombe. Dans le deuxième, il y a confirmation de la présence de l’âme dans la tombe et la confirmation du sommeil et ce, tant que le corps n’est pas assimilé.

Cette félicité sera pour le croyant fort, celui qui se sera acquitté des obligations et gardé des péchés. C'est celui à propos duquel le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((الدُّنْيَا سِجْنُ الْمُؤْمِنِ وَسَنَتُهُ، فَإِذَا فَارَقَ الدُّنْيَا فَارَقَ السِّجْنَ وَالسَّنَةَ))

[rapporté par *Ibnou Hibban* qui l'a jugé sûr] (*ad-dounya sijnou l-mou'mini wasanatouh fa'idha faraqa d-dounya faraqa s-sijna was-sanah*) ce qui signifie : « ***Le bas monde est la prison du croyant et sa demeure de la faim et des épreuves. Ainsi, lorsqu'il quitte le bas monde, il quitte la prison et la demeure de la faim et des épreuves*** », il s'agit ici du croyant accompli.

Ensuite, lorsque tout le corps est assimilé et qu'il ne reste que le petit os appelé ^*oujbou dh-dhanab*, l'âme du croyant pieux va au paradis. Quant aux désobéissants musulmans, ceux qui commettaient les grands péchés et sont morts sans repentir, après l'assimilation du corps, leurs âmes vont dans l'espace compris entre le ciel et la terre et certaines dans le premier ciel. Les âmes des mécréants, après la désintégration du corps vont à *Sijjin* qui est un endroit sur la terre la plus basse. Quant aux martyrs, leurs âmes montent immédiatementau paradis.

Avertissement :

Les prophètes, les martyrs du combat ainsi que les enfants ne sont pas concernés par l'interrogatoire.

Si quelqu'un dit : Comment est-il possible d'interroger un si grand nombre de morts ?

La réponse se trouve dans la parole de *Al-Halimiyy* : « *Ce qui est le plus apparent, c'est que les anges de l'interrogatoire*

représentent un groupe nombreux, certains sont appelés Mounkar et d'autres Nakir. Pour chaque mort deux d'entre eux sont envoyés. »

Le jugement de celui qui renie le châtiment de la tombe

Celui qui renie le châtiment de la tombe devient mécréant, car *Allah ta^ala* dit :

﴿ ٱلنَّارُ يُعۡرَضُونَ عَلَيۡهَا غُدُوّٗا وَعَشِيّٗاۚ وَيَوۡمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدۡخِلُوٓاْ ءَالَ فِرۡعَوۡنَ أَشَدَّ ٱلۡعَذَابِ ٤٦ ﴾(1)

(*'an-narou you^radouna ^alayha ghoudouwwan wa^achiyya wayawma taqoumou s-sa^atou 'adkhilou 'ala fir^awna 'achadda l-^adhab*) ce qui signifie : « ***Le feu leur est exposé matin et ~~soir~~ et le jour où arrivera l'Heure*** [du jugement]***, faites entrer ceux qui ont suivi Pharaon dans le plus intense châtiment.*** » Contrairement à celui qui renie l'interrogatoire de la tombe, dans ce cas il ne devient pas mécréant sauf s'il le fait par entêtement.

La Résurrection (al-ba^th)

La résurrection est une vérité. C'est la sortie des morts des tombes après la reconstitution du corps que la terre avait assimilé, s'il faisait partie des corps que la terre assimile. Ce sont les corps autres que ceux des prophètes, des martyrs du combat et de certains saints en raison de ce qui a été observé concernant certains saints et qui a été rapporté par *tawatour*.

---

(1) sourate *Al-Mou'min*, 46

Le premier pour qui la tombe s’ouvrira est notre Maître *Mouhammad* ﷺ. Les gens de *Makkah*, *Al-Madinah* et *At-Ta’if* seront parmi les premiers à être ressuscités.

Le Rassemblement (al-hachr)

Le ~~Jugement~~ est une vérité. Il consiste en l’exposition de leurs actes aux esclaves. ~~*Allah* fera entendre Sa parole aux esclaves dans leur totalité.~~ C’est le regroupement des gens après la résurrection vers un lieu se trouvant sur la terre changée. C’est une terre plate comme une peau tendue, qui ne comporte ni montagnes ni vallées. Elle sera plus grande et plus étendue que la terre actuelle, blanche comme l’argent.

Les gens au rassemblement seront dans trois états :

1- une partie d’entre eux seront rassasiés, vêtus, montés sur des chamelles dont les mors sont en or ; ce sont les pieux.

2- une partie d’entre eux seront pieds nus, dévêtus ; ce sont les musulmans parmi ceux qui avaient commis les grands péchés et qui sont morts sans repentir.

3- une partie d’entre eux seront rassemblés traînés sur leur visage ; ce sont les mécréants.

Le Jugement (al-hiçab)

Le Jugement est une vérité. Il consiste en l’exposition de leurs actes aux esclaves. *Allah* fera entendre Sa parole aux esclaves dans leur totalité. Ils comprendront de la parole de *Allah* le questionnement sur ce qu’ils ont fait des bienfaits que *Allah* leur a

accordés. Le croyant pieux se réjouira, tandis que le mécréant ne se réjouira pas car il n’aura aucune récompense au Jour du jugement, il faillira plutôt en mourir. Il a été rapporté dans le *hadith sahih* :

((مَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا سَيُكَلِّمُهُ رَبُّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ لَيْسَ بَيْنَهُ وَبَيْنَهُ تُرْجُمَانٌ))

[rapporté par *Ahmad* et *At-Tirmidhiyy*] (*ma minkoum min ‘ahadin ‘il-la sayoukallimouhou Rabbouhou yawma l-qiyamah layça baynahou wa-baynahou tourjouman*) qui signifie : « ***Il n’y aura personne d’entre vous sans que son Seigneur ne lui parle au Jour du jugement sans aucun interprète entre Allah et lui.*** »

La Balance (al-mizan)

La balance est une vérité. Elle est comparable à la balance de ce bas-monde. Elle a un balancier, une potence et deux plateaux : un plateau pour les bonnes œuvres et un plateau pour les mauvaises œuvres. Les œuvres seront pesées avec cette balance au Jour du jugement. Seront chargés de les peser *Jibril* et *Mika’il*. Ce sont les feuillets sur lesquels ont été inscrites les bonnes et les mauvaises œuvres qui seront pesés. Celui dont les bonnes œuvres l’emporteront sur les mauvaises sera parmi les sauvés. Celui dont les bonnes œuvres et les mauvaises seront égales sera également parmi les sauvés, toutefois son rang sera inférieur au rang des premiers, tout en étant supérieur au rang des troisièmes. Celui dont les mauvaises œuvres l’emporteront sur les bonnes sera sous la volonté de *Allah*. S’Il le veut, Il le châtie et s’Il le veut, Il lui pardonne.

Quant au mécréant, le plateau de ses mauvaises œuvres l'emportera toujours au Jour du jugement, car il n'aura pas de bonnes œuvres en sa faveur du fait qu'il en a été nourri dans la vie d'ici-bas.

La Récompense et le châtiment

La récompense, chez les gens de la vérité, n'est pas un droit pour les obéissants qui serait obligatoire pour *Allah*. C'est plutôt une grâce de Sa part. Il s'agit des choses dont le croyant sera rétribué et qui le réjouiront dans l'au-delà.

Le châtiment, son application aux désobéissants n'est pas non plus un devoir qui incomberait à *Allah*. Mais il s'agit bien d'une justice de Sa part. Il s'agit de ce qui affligera l'esclave au Jour du jugement.

Il est de deux sortes : il y a un châtiment majeur et un châtiment mineur. Le châtiment majeur, c'est l'entrée en enfer ; et le châtiment mineur, c'est ce qui est en-deçà, comme la nuisance due à l'intensité de la chaleur du soleil au Jour du jugement : les mécréants y seront exposés, ils transpireront au point que la sueur de l'un d'eux parviendra jusqu'à sa bouche sans qu'elle atteigne personne d'autre, elle se limitera à lui, au point que le mécréant dira, face à la difficulté de ce qu'il endure : « *Seigneur, soulage-moi de cela, quitte à me faire entrer en enfer.* » Les croyants pieux seront à ce moment-là à l'ombre du Trône (*al-^arch*). C'est la signification du *hadith* :

((سَبْعَةٌ يُظِلُّهُمُ اللهُ فِي ظِلِّهِ))

(*sab^atoun youdhil-louhoumou l-Lahou fi dhil-lih*) qui signifie : « ***Sept catégories de personnes, Allah les protègera à l'ombre qu'Il a prédestinée*** » c'est-à-dire à l'ombre du Trône.

Le Pont (as-sirat)

Le pont est une vérité. C'est un pont étendu qui surplombe l'enfer et auquel les gens parviendront. Il y a parmi eux ceux qui y parviendront pour entrer en enfer, ce sont les mécréants, ainsi que certains musulmans désobéissants, c'est-à-dire qu'ils chuteront du pont pour se retrouver en enfer ; et pour d'autres, ils y parviendront et le traverseront par la voie des airs en volant par-dessus le pont. Parmi ceux-là, certains passeront à la vitesse de l'éclair et d'autres en un clin d'œil, et ceci est à prendre selon le sens qui vient communément à l'esprit, sans faire d'interprétation (*ta'wil*). L'une de ses extrémités part de la Terre changée et l'autre extrémité aboutit à un endroit du côté où se trouve le paradis et par delà l'enfer. Il a été rapporté dans sa description qu'il est :

((دَحْضٌ مَزَلَّةٌ))

(*dahdoun mazallah*) ce qui signifie : « ***Glissant, dérapant.*** »

Quant à ce qui est rapporté qu'il serait plus fin qu'un cheveu et plus tranchant qu'une épée, comme *Mouslim* le rapporte de *Abou Sa^id Al-Khoudriyy*:

((بَلَغَنِي أَنَّهُ أَدَقُّ مِنَ الشَّعْرَةِ وَأَحَدُّ مِنَ السَّيْفِ))

(*balaghani 'annahou 'adaqqou mina cha^rati wa'ahaddou mina s-sayf*) ce qui signifie : « *Il m'est parvenu qu'il est plus fin qu'un cheveu et*

plus tranchant qu'une épée » et n'a pas été rapporté avec une chaîne de transmission remontant jusqu'au Messager de *Allah*. La signification n'est pas celle du sens apparent, mais plutôt qu'il est extrêmement périlleux. Ainsi, la facilité ou la difficulté pour le franchir est en rapport avec les actes d'obéissance et les péchés. Nul n'en sait les limites sinon *Allah*. Il a été rapporté avec une forte chaîne de transmission que les œuvres feront avancer les gens et cela signifie que leurs œuvres seront la force motrice de leur déplacement.

Le Bassin (al-hawd)

Le bassin est une vérité. C'est un lieu dans lequel *Allah* a préparé une boisson pour les gens du paradis. Ils en boiront avant l'entrée au paradis, après la traversée du pont. Sa longueur est équivalente à une distance de marche d'un mois tout comme sa largeur. Les coupes disposées tout autour sont au nombre des étoiles dans le ciel. La boisson qui s'y trouve est plus blanche que le lait, plus sucrée que le miel et plus parfumée que l'odeur du musc.

Allah a préparé pour chaque prophète un bassin. Le plus grand bassin est celui de notre prophète *Mouhammad* ﷺ.

La Description du paradis

Le paradis est une vérité. Il est un devoir de croire au paradis et qu'il est déjà créé actuellement, comme cela est compris du *Qour'an* et du *hadith* sûr. Il est au-dessus du septième ciel et n'est pas en contact avec lui. Son toit, c'est le Trône. Ses habi-

tants seront à l’image de leur père *‘Adam*. Ils auront soixante coudées de long sur sept coudées de largeur. Ils auront de très belles apparences, imberbes et sans poils sur le corps hormis les cheveux et les sourcils. Ils auront trente trois ans, ils y résideront éternellement sans en sortir, à jamais. Par ailleurs, le *hadith* dans lequel il est dit que les gens du paradis seront à l’image de leur père *‘Adam*, soixante coudées de long sur sept coudées de largeur est jugé *sahih*, sûr.

Le Messager de *Allah* ﷺ dit pour sa description :

((هِيَ وَرَبِّ الْكَعْبَةِ نُورٌ يَتَلأْلأُ، وَرَيْحَانَةٌ تَهْتَزُّ، وَنَهْرٌ مُطَّرِدٌ، وَقَصْرٌ مَشِيدٌ، وَفَاكِهَةٌ كَثِيرةٌ نَضِيجَةٌ وَزَوْجَةٌ حَسْنَاءُ جَمِيلَةٌ وحُلَلٌ كَثيرةٌ فِي مقَامٍ أَبَدِيٍّ، في حُبْرَةٍ، وَنضْرَةٍ))

[rapporté par *Ibnou Hibban*] (*hiya waRabbi l-ka^bah nouroun yatala’la’ warayhanatoun tahtazz wanahroun mouttarid waqasroun machid wafakihatoun kathiratoun nadijah wazawjatoun hasna’ou jamilah wahoulaloun kathiratoun fi mouqamin ‘abadiyy fi houbratin wanadrah*) ce qui signifie : « ***Il est, par le Seigneur de la Ka^bah, lumières scintillantes, verdure agréable, fleuves coulant sans lits, palais érigés, nombreux fruits mûrs et appétissants, belle épouse, beaux habits abondants, dans une demeure éternelle sans fin, dans une joie et une splendeur***. »

La Description de l’enfer

L’enfer est une vérité. Il est un devoir de croire à l’enfer et qu’il est déjà créé actuellement, comme cela est compris du *Qour’an* et des *hadith* sûrs. C’est un lieu que *Allah* a préparé pour le

châtiment des mécréants, d'un châtiment qui ne s'arrêtera jamais pour eux, et pour le châtiment de certains musulmans désobéissants. Il est situé en-deçà de la septième terre sans qu'il soit en contact avec elle.

Allah accroîtra la taille du mécréant dans l'enfer afin que son châtiment soit plus intense, au point que l'une de ses molaires sera de la taille de la montagne de *'Ouhoud*. Il demeurera éternellement en enfer, il n'y mourra pas et n'y vivra pas c'est-à-dire qu'il n'aura pas de vie heureuse et paisible. Il n'y sera pas nourri, sauf de *dari*^ et sa boisson sera une eau brûlante, dont la chaleur est extrême.

Quant à la position du paradis au-dessus du septième ciel, ceci est confirmé par les *hadith* sûrs, à savoir sa parole ﷺ :

((وَفَوْقَهُ))

(*wafawqahou*) qui signifie : « ***et au-dessus de lui*** », c'est-à-dire du *Firdaws*,

((عَرْشُ الرَّحْمٰنِ))

(^*archou r-Rahman*) qui signifie : « ***il y a le Trône du Seigneur***. »

Quant à la position de l'enfer en-deçà de la septième terre, *Abou ^Abdi l-Lah Al-Hakim* a dit dans *Al-Moustadrak* : « *Ceci a été rapporté dans plusieurs hadith sûrs*. »

L'Intercession (ach-chafa^ah)

L'intercession est une vérité. C'est demander à autrui le bien pour quelqu'un d'autre. Les prophètes intercéderont, ainsi que les savants qui œuvrent, les martyrs et les anges. Notre Prophète

intercèdera pour les gens de sa communauté qui ont commis des grands péchés. Il a été rapporté dans le <u>*hadith sahih*</u> :

((شَفَاعَتِي لأَهْلِ الْكَبَائِرِ مِنْ أُمَّتِي))

[rapporté par *Ibnou Hibban*] (*chafa^ati li'ahli l-kaba'iri min 'oummati*) ce qui signifie : « ***Mon intercession est pour les gens de ma communauté qui ont commis les grands péchés*** », c'est-à-dire que les musulmans en dehors de ceux qui ont commis les grands péchés, n'auront pas besoin d'intercession. Pour certains, l'intercession a lieu avant leur entrée en enfer. Pour d'autres, elle a lieu après leur entrée en enfer mais avant que se soit écoulée la période qu'ils avaient mérité d'endurer à cause de leurs péchés. Il n'y a pas d'intercession en faveur des mécréants. *Allah ta^ala* dit :

﴿وَلَا يَشۡفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرۡتَضَىٰ ٢٨﴾ (1)

(*wala yachfa^ouna 'il-la limani r-tada*) ce qui signifie : « ***Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il agrée*** [par la foi]. » Le premier intercesseur qui intercèdera sera le Prophète ﷺ.

L'âme

Il est un devoir de croire en l'âme. C'est un corps impalpable dont seul *Allah* sait la réalité. *Allah* fait que d'ordinaire la vie se poursuive dans les corps des anges, des humains, des *jinn* et des animaux tant que ces corps impalpables sont réunis avec le corps. La vie s'en sépare lorsque ces corps impalpables, c'est-à-dire les âmes, s'en séparent. Les âmes ont une existence ayant un début, elles ne sont pas éternelles sans commencement. Par

(1) sourate *Al-'Anbiya'*, 28

conséquent, si quelqu'un dit qu'elles n'ont pas de commencement, qu'elles ne sont pas créées, il devient mécréant. Il en est de même si quelqu'un dit que les animaux n'ont pas d'âmes, comme l'a affirmé *Mouhammad Moutawalli Ach-Cha^rawiyy*. Ceci contredit le *Qour'an* et c'est une dénégation du constat de visu ; *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَإِذَا ٱلْوُحُوشُ حُشِرَتْ ﴾ (١)

(*wa'idha l-wouhouchou houchirat*) ce qui signifie : « **Lorsque les animaux seront rassemblés** » et le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((لَتُؤَدَّنَّ الْحُقُوق إِلَى أَهْلِهَا يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يُقَادَ لِلشَّاةِ الْجَلْحَاءِ مِنَ الشَّاةِ الْقَرْنَاءِ))

[rapporté par *Mouslim*] (*latou'addanna l-houqouqou 'ila 'ahliha yawma l-qiyamah hatta youqada lich-chati l-jalha'i mina ch-chati l-qarna'*) ce qui signifie : « ***Les droits que certains ont sur d'autres seront réparés au Jour du jugement, même la chèvre privée de corne prendra sa revanche sur celle qui l'avait encornée.*** »

La Preuve que la miséricorde de Allah concerne les croyants et les mécréants dans le bas-monde et qu'elle est spécifique aux croyants dans l'au-delà

Allah ta^ala fait miséricorde aux croyants et aux mécréants dans le bas-monde, Sa miséricorde les concerne tous. Tandis que dans l'au-delà, Sa miséricorde sera réservée aux croyants.

Allah ta^ala dit :

(1) sourate *At-Takwir*, 5

﴿وَرَحۡمَتِي وَسِعَتۡ كُلَّ شَيۡءٖۚ فَسَأَكۡتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ ١٥٦﴾ (1)

(*warahmati waci^at koulla chay'in fasa'aktoubouha lil-ladhina yattaqoun*) ce qui signifie : « **Ma miséricorde concerne toute chose. Je la réserve dans l'au-delà à ceux qui se gardent** [du *chirk* et des autres mécréances] », c'est-à-dire que dans le bas-monde, elle concerne aussi bien le musulman que le mécréant ; et il dit :

﴿فَسَأَكۡتُبُهَا﴾

(*fasa'aktoubouha*) ce qui signifie : « **Je la réserve** » c'est-à-dire dans l'au-delà.

﴿لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ﴾

(*lil-ladhina yattaqoun*) ce qui signifie : « **À ceux qui se gardent** [du *chirk* et des autres mécréances] », c'est-à-dire Je l'accorde exclue sivement à ceux qui se gardent du *chirk* et des autres sortes de mécréance.

Allah ta^ala dit aussi :

﴿وَنَادَىٰٓ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِ أَصۡحَٰبَ ٱلۡجَنَّةِ أَنۡ أَفِيضُواْ عَلَيۡنَا مِنَ ٱلۡمَآءِ أَوۡ مِمَّا
رَزَقَكُمُ ٱللَّهُۚ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَهُمَا عَلَى ٱلۡكَٰفِرِينَ ٥٠﴾ (2)

(*wanada 'as-habou n-nari 'as-haba l-jannati 'an 'afidou ^alayna mina l-ma'i 'aw mimma razaqakoumou l-Lah ; qalou 'inna l-Laha harramahouma ^ala l-kafirin*) ce qui signifie : « **Les gens de l'enfer appelleront les gens du paradis** : **déversez-nous de l'eau ou de ce que *Allah* vous a donné. Ils répondront** : **certes, *Allah* les interdit aux mécréants** », c'est-à-dire que *Allah* interdit aux mécréants

(1) sourate *Al-'A^raf*, 156

(2) sourate *Al-'A^raf*, 50

la nourriture qui est utile ainsi que l'eau qui étanche la soif dans l'au-delà et ce, parce qu'ils ont délaissé le devoir le plus éminent à l'égard de *Allah*, le devoir que rien ne remplace et qui est de croire en *Allah* et en Son messager.

Par ailleurs, *Allah* a rendu facile l'entrée en Islam qui est la plus éminente des grâces de *Allah*, et ce par la prononciation des deux témoignages après avoir eu la connaissance de *Allah* et de Son messager. De même, *Allah* a fait que la mécréance soit facile. Ainsi, une seule parole qui signifierait un dénigrement de *Allah* ou de Sa Loi fait sortir celui qui l'a dite de la foi et le fait tomber dans la mécréance qui est la pire des situations, au point que quelqu'un qui se retrouve dans la mécréance vaut moins selon le jugement de *Allah* que les insectes et les bêtes sauvages, qu'il ait dit la mécréance en étant sérieux, en plaisantant ou en étant en colère. Ceci a été amplement expliqué dans les livres de jurisprudence des écoles reconnues (*madh-hab*) qui ont jugé que celui qui profère des paroles de mécréance devient mécréant.

Allah ta^ala dit :

﴿إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ فَهُمۡ لَا يُؤۡمِنُونَ ﴿٥٥﴾﴾ (١)

(*'inna charra d-dawabbi ^inda l-Lahi l-ladhina kafarou fahoum la you'minoun*) ce qui signifie : « **Certes les pires êtres se déplaçant sur terre selon le jugement de *Allah* sont ceux qui ont fait de la mécréance, ils n'ont certes pas la foi**. »

---

(1) sourate *Al-'Anfal*, 55

L'Innovation (al-bid^ah)

Dans la langue arabe, une *bid^ah*, c'est ce qui est innové sans équivalent antérieur. Selon la Loi de l'Islam, c'est ce qui a été innové sans avoir été mentionné ni dans le *Qour'an* ni dans le *hadith*.

Elle se classe en deux catégories, comme on le comprend du *hadith* de ^*A'ichah*, que *Allah* l'agrée, qui a dit : « *Le Messager de Allah* ﷺ *a dit :*

((مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mouslim*] (*man 'ahdatha fi 'amrina hadha ma layça minhou fahouwa radd*) ce qui signifie : « ***Si quelqu'un innove dans notre religion quelque chose qui n'y est pas conforme, ce qu'il a innové est rejeté*.** »

La première sorte : **la bonne innovation** (*sounnah haça-nah*), c'est la nouveauté qui est en accord avec le *Qour'an* et la *Sounnah*.

La deuxième sorte : **la mauvaise innovation** (*sounnah sayyi'ah*), c'est la nouveauté qui est en contradiction avec le *Qour'an* et la *Sounnah*.

Cette classification est comprise également du *hadith* de *Jarir Ibnou ^Abdi l-Lah Al-Bajaliyy*, que *Allah* l'agrée, qui a dit : « *Le Messager de Allah* ﷺ *a dit :*

((مَنْ سَنَّ فِى الإِسْلامِ سُنَّةً حَسَنَةً فَلَهُ أَجْرُهَا وَأَجْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا مِنْ غَيْرِ أَنْ يَنْقُصَ مِنْ أُجُورِهِمْ شَىْءٌ، وَمَنْ سَنَّ فِى الإِسْلامِ سُنَّةً سَيِّئَةً كَانَ عَلَيْهِ وِزْرُهَا وَوِزْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا مِنْ بَعْدِهِ مِنْ غَيْرِ أَنْ يَنْقُصَ مِنْ أَوْزَارِهِمْ شَىْءٌ))

[rapporté par *Mouslim*] (*man sanna fi l-'Islami sounnatan haçanatan fa-lahou 'ajrouha wa'ajrou man ^amila biha min ba^dihi min ghayri 'an yanqousa min 'oujourihim chay'oun waman sanna fi l-'Islami sounnatan sayyi'atan kana ^alayhi wizrouha wawizrou man ^amila biha min ba^dihi min ghayri 'an 'yanqousa min 'awzarihim chay'*) ce qui signifie : « ***Celui qui instaure dans l'Islam une bonne tradition*** (*sounnah haçanah*)***, il en aura la récompense et une récompense chaque fois que quelqu'un la pratiquera après lui sans qu'il soit diminué quoi que ce soit de leurs récompenses ; et celui qui instaure dans l'Islam une mauvaise tradition*** (*sounnah sayyi'ah*)***, il se chargera de son péché et d'un péché chaque fois que quelqu'un la pratiquera après lui sans qu'il ne soit diminué quoi que ce soit de leurs péchés***. »

*** Comme exemples de la première sorte d'innovation, la bonne innovation** :

Il y a les festivités de la célébration de la naissance du Prophète ﷺ, le *Mawlid*. Le premier à l'avoir instaurée fut le roi *Al-Moudhaffar* qui était roi de *Irbil* au septième siècle de l'Hégire.

Il y a aussi la ponctuation des lettres du *Qour'an*, instaurée par le successeur glorieux des compagnons *Yahya Ibnou Ya^mar,* qui faisait partie des gens de science et de piété. Les savants, *mouhaddith* ou autres, ont accepté la notation des points des lettres et l'ont approuvée. En effet, les écrits coraniques ne comportaient aucun point lorsque le Messager a dicté le *Qour'an* à ceux qui transcrivaient la révélation. De même, lorsque *^Outhman Ibnou ^Affan* a écrit les cinq ou six exemplaires du *Qour'an*, ils ne comportaient aucun point.

Depuis que les points des lettres ont été ajoutés, les musulmans pratiquent cette innovation jusqu'à nos jours. Ira-t-on dire que cet ajout est une innovation d'égarement puisque le Messager ne l'a pas fait ? S'il en est ainsi, qu'ils renoncent eux-mêmes aux recueils du *Qour'an* (*Mous-haf*) qui comportent cette ponctuation, ou bien qu'ils effacent la ponctuation des *Mous-haf* pour qu'ils en soient de nouveau dépourvus, comme ils l'étaient du temps de *^Outhman*. *Abou Bakr Ibnou Abi Dawoud*, l'auteur des *Sounan* dans son livre *Kitabou l-Masahif* a dit : « *Le premier à avoir mis des points sur les lettres des Mous-hafs est Yahya Ibnou Ya^mar.* » Fin de citation *Yahya Ibnou Ya^mar* faisait partie des savants des successeurs des compagnons, il a rapporté des *hadith* de *^Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar* et d'autres encore.

* **Comme exemples de la deuxième sorte, la mauvaise innovation** :

Il y a les innovations dans la croyance telles que la *bid^ah* des *mou^tazilah*, des *khawarij* et d'autres parmi ceux qui ont dévié de l'état des compagnons, que *Allah* les agrée, concernant la croyance.

Il y a aussi l'écriture de la lettre : ص (*sad*), ou de صلعم (*sal^am*) après le nom du Prophète au lieu de ﷺ. Les spécialistes de la science du *hadith* (les *mouhaddith*) ont dit dans les livres de la terminologie du *hadith* que l'écriture de la lettre : ص (*sad*) seule est déconseillée tout en sachant qu'ils ne l'ont pas jugée interdite, ils l'ont même pratiquée.

Par conséquent, sur quelle base ces pseudo-rigoristes perturbateurs osent-ils dire que célébrer la naissance du Prophète serait une innovation interdite, que faire l'invocation en faveur

du Prophète (*as-salatou ^ala n-nabiyy*) à haute voix juste après l'appel à la prière serait une innovation interdite, en prétextant que ni le Messager ni les compagnons ne l'ont pratiquée ?!

Parmi ces mauvaises innovations, il y a aussi la déformation du nom الله *Allah* en آه *'Ah* ou ce qui est du même genre, comme le font grand nombre de ceux qui se réclament mensongèrement des voies soufies (*tariqah*).

L'Imam *Ach-Chafi^iyy*, que *Allah* l'agrée, a dit : « *Les nouveautés sont de deux sortes : l'une d'elle est l'innovation qui est contraire au Livre, à la Sounnah, à l'Unanimité ou à la parole des compagnons. Telle est l'innovation d'égarement. La deuxième est l'innovation d'un bien et n'est pas contraire au Livre, à la Sounnah ou à l'Unanimité et ceci est une nouveauté qui n'est pas blâmable.* » [rapporté par *Al-Bayhaqiyy* avec une forte chaîne de transmission dans son livre *Manaqibou ch-Chafi^iyy*].

Confirmation qu'il est permis de faire le tawassoul par les prophètes et les saints et que ce n'est pas du chirk comme le prétendent les wahhabites

Sache qu'il n'y a aucune preuve véritable indiquant qu'il ne serait pas permis de faire le *tawassoul* par les prophètes et les saints, aussi bien en leur absence qu'après leur mort, sous prétexte que cela serait une adoration d'autre que *Allah*. En effet, le simple appel d'un vivant ou d'un mort (*nida'*) n'est pas une adoration d'autre que *Allah*, ni la simple glorification (*ta^dhim*), ni la simple recherche du secours (*istighathah*) par autre que *Allah*, ni la simple visite de la tombe d'un saint pour en rechercher des bé-

nédictions (*tabarrouk*), ni la simple demande de ce qui n'est pas habituel chez les gens, ni la simple demande d'aide (*isti^anah*) adressée à autre que *Allah ta^ala*. C'est-à-dire que tout cela n'est pas du *chirk* car la définition de l'adoration (*al-^ibadah*) selon les spécialistes de la langue ne s'applique en rien à tout cela. En effet, selon eux, l'adoration est l'obéissance avec la soumission[1].

Al-'Azhariyy, l'un des plus grands linguistes, a dit dans le livre *Tahdhibou l-Loughah*, en rapportant de *Az-Zajjaj*, qui est l'un des plus connus d'entre eux : « *L'adoration, dans la langue arabe, c'est l'obéissance avec l'extrême soumission*. » *Al-Farra'* a dit la même chose tout comme cela figure dans le livre *Liçanou l-^Arab* de *Ibnou Mandhour*. L'un des linguistes a dit : « *C'est l'extrême limite de la crainte et de la soumission*. » Un autre a dit : « *C'est l'extrême soumission* »[2] comme on le comprend de la parole du commentateur du *Qamous*, *Mourtada Az-Zabidiyy*, le dernier des grands linguistes, et ceci est bien ce qui est compatible avec la langue et l'usage.

D'autre part, la simple soumission (*tadhalloul*) n'est pas une adoration d'autre que *Allah* car sinon, tous ceux qui font preuve de soumission envers les rois et les notables deviendraient mécréants. Il a été confirmé que *Mou^adh Ibnou Jabal* de retour du *Cham* s'était prosterné pour le Messager de *Allah*. Le Messager lui avait dit :

((مَا هَذَا ؟))

---

(1) (*at-ta^atou ma^a l-khoudou^*) l'obéissance avec la soumission c'est-à-dire l'extrême soumission.

(2) (*nihayatou t-tadhalloul*) c'est-à-dire l'extrême soumission.

(*ma hadha*) ce qui signifie : « ***Qu'est-ce que cela ?***. » Il avait répondu : « Ô Messager de *Allah*, j'ai vu les gens du *Cham* se prosterner pour leurs patriarches et leurs évêques, et toi, tu le mérites plus qu'eux. » Il avait alors dit :

((لَا تَفْعَلْ لَوْ كُنْتُ آمُرُ أَحَدًا أَنْ يَسْجُدَ لأَحَدٍ لأَمَرْتُ الْمَرْأَةَ أَنْ تَسْجُدَ لِزَوْجِهَا))

[rapporté par *Ibnou Hibban* et *Ibnou Majah* et d'autres qu'eux] (*la taf^al law kountou 'amourou 'ahadan 'an yasjouda li'ahadin la'amartou l-mar'ata 'an tasjouda lizawjiha*) ce qui signifie : « ***Ne le fais pas. Si j'avais eu à ordonner à quelqu'un de se prosterner pour quelqu'un d'autre, j'aurais ordonné à l'épouse de se prosterner pour son époux***. » Le Messager de *Allah* ﷺ ne lui a pas dit : *kafart* (Tu as fait de la mécréance), non plus qu'il ne lui a dit : *'achrakt* (Tu as adoré autre que *Allah*) bien que sa prosternation pour le Prophète fût une façon majeure de manifester sa soumission.

Par conséquent, ceux qui jugent que quelqu'un est mécréant s'il part visiter la tombe du Messager, ou la tombe d'un des saints, pour en rechercher les bénédictions, ils ignorent la signification de l'adoration et contredisent la pratique des musulmans. En effet, les musulmans, qu'ils fassent partie du *Salaf* ou du *Khalaf*, ont toujours visité la tombe du Prophète pour en rechercher les bénédictions. Et la visite pour rechercher les bénédictions ne veut pas dire que le Messager leur crée la bénédiction, mais elle veut dire qu'ils espèrent, grâce à la visite de sa tombe, que *Allah* leur crée des bénédictions.

Preuve en est ce que rapporte *Al-Bayhaqiyy* avec une forte chaîne de transmission d'après *Malikou d-Dar* qui était le trésorier de ^*Oumar*. Il a dit : « *Une famine avait sévi à l'époque de ^Oumar. Un homme s'est alors rendu à la tombe du Prophète ﷺ et a dit : « Ô Messager de Allah, demande à Allah la pluie pour ta communauté, ils ont subi beaucoup de pertes. » On vint alors à cet homme dans le rêve, c'est-à-dire que cet homme a vu dans le rêve le Prophète lui dire :* (*'aqri' ^Oumara s-salama wa'akhbirhou 'annahoum yousqawn waqoul lahou ^alayka l-kayça l-kays*) ce qui signifie : « ***Passe le salam à ^Oumar de ma part et informe-le que vous aurez la pluie, et dis-lui de persévérer à faire preuve d'effort pour servir la communauté***. » *L'homme est allé voir ^Oumar et l'en informa. ^Oumar pleura et dit : « Ô Seigneur, je ferai tout ce qui est en ma capacité pour servir la communauté* » Fin de citation Il est parvenu dans l'explication de ce *hadith* que cet homme était *Bilal Ibnou Al-Harith Al-Mouzaniyy*, le compagnon. Ce compagnon est parti visiter la tombe du Messager pour rechercher les bénédictions, et ni ^*Oumar* ni personne d'autre ne l'a désavoué. Par conséquent, la prétention de *Ibnou Taymiyah* que cette visite serait une visite de *chirk* est nulle et non avenue.

À propos du *hadith* de *Abou Hourayrah* dans lequel il est rapporté que *Mouça* a dit : « *Seigneur, rapproche moi de la Terre sainte ne serait-ce que d'un jet de pierre* » et que le Prophète ﷺ a dit :

((وَاللهِ لَوْ أَنِّي عِنْدَهُ لأَرَيْتُكُمْ قَبْرَهُ إِلَى جَنْبِ الطَّرِيقِ عِنْدَ الْكَثِيبِ الأَحْمَرِ))

(*wal-Lahi law 'anni ^indahou la'araytoukoum qabrahou 'ila janbi t-tariqi ^inda l-kathibi l-'ahmar*) ce qui signifie : « ***Par Allah, si j'étais auprès de lui, je vous montrerais sa tombe, en bordure du chemin,***

près de la colline rouge », le *Hafidh Waliyyou d-Din Al-^Iraqiyy* a dit : « *Il contient la recommandation d'avoir connaissance de l'emplacement des tombes des vertueux pour les visiter et les entretenir comme il se doit.* » Fin de citation

Le *Hafidh Ad-Diya'* a dit : « *Salim At-Tall m'a dit : « Je n'ai pas vu un endroit où soit plus rapidement exaucée l'invocation qu'auprès de cette tombe. Le Chaykh ^Abdou l-Lah Ibnou Younous, connu sous le nom de Al-'Armaniyy, avait visité cette tombe et s'était endormi. Il a vu dans son sommeil une coupole près de la tombe, en-dessous de laquelle se tenait un homme brun de peau. Il lui adressa le salam et lui dit : « Tu es Mouça à qui Allah a parlé ?» ou bien « tu es Mouça le prophète de Allah ?» Il a dit : « oui. » Je dis : « Dis-moi quelque chose. » Il me fit un signe avec quatre doigts* (*Salim décrit alors leur longueur*)*. Je me suis réveillé ne sachant pas ce qu'il voulait dire. J'en fis part au Chaykh Dhayyal qui m'a dit : « Tu auras quatre fils. » Je lui ai dit : « J'ai épousé une femme que je n'ai pas approchée. » Il m'a dit : « Ce sera une autre que celle-là. » J'ai ainsi épousé une autre femme qui m'a donné quatre fils*. » Fin de citation

Ahmad a rapporté dans son *Mousnad* avec une bonne chaîne de transmission, conformément à ce qu'a dit le *Hafidh Ibnou Hajar,* que *Al-Harith Ibnou Hassan Al-Bakriyy* a dit au Messager de *Allah* ﷺ : « *Je recherche la protection par Allah et par son Messager pour ne pas subir le sort de l'émissaire de ^Ad* »[1]. Le *hadith* jusqu'à sa fin est donc une preuve qui annule la parole

(1) La translittération du terme en arabe est : (*'a^oudhou bil-Lahi waraçoulihi min 'an 'akouna kawafidi ^Ad*).

des wahhabites que rechercher la protection par autre que *Allah* serait du *chirk*.

D’après *Ibnou ^Abbas*, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((إِنَّ لِلَّهِ مَلَائِكَةٌ فِي الأَرْضِ سِوَى الْحَفَظَةِ يَكْتُبُون مَا يَسْقُطُ مِنْ وَرَقِ الشَّجَرِ فَإِذَا أَصَابَ أَحَدَكُمْ عَرْجَةٌ بِأَرْضٍ فَلَاةٍ فَلْيُنَادِ أَعِينُوا عِبَادَ اللهِ))

(*‘inna lil-Lahi mala’ikatan fi l-‘ardi siwa l-hafadhati yaktoubouna ma yasqoutou min waraqi ch-chajari fa’idha ‘asaba ‘ahadakoum ^arjatoun bi’ardin falatin falyounadi ‘a^inou ^ibada l-Lah*) ce qui signifie : « ***Certes, Allah a des anges sur terre, autres que les anges protecteurs, qui inscrivent ce qui tombe des feuilles des arbres. Si l’un de vous trouve une difficulté dans une terre déserte, qu’il appelle : À l’aide, ô esclaves de Allah*** » [rapporté par *At-Tabaraniyy,* et le *Hafidh Al-Haythamiyy* a dit : les hommes de sa chaîne de transmission sont des gens de confiance].

Le Messager de Allah ﷺ a dit :

((حَيَاتِي خَيْرٌ لَكُمْ وَمَمَاتِي خَيْرٌ لَكُمْ تُحْدِثُونَ وَيُحْدَثُ لَكُمْ وَوَفَاتِي خَيْرٌ لَكُمْ تُعْرَضُ عَلَيَّ أَعْمَالُكُمْ فَمَا رَأَيْتُ مِنْ خَيْرٍ حَمِدْتُ اللهَ عَلَيْهِ وَمَارَأَيْتُ مِنْ شَرٍّ اسْتَغْفَرْتُ لَكُمْ))

[rapporté par *Al-Bazzar* et les hommes de sa chaîne de transmission sont des hommes du degré du *sahih*] (*hayati khayroun lakoum wamamati khayroun lakoum touhdithouna wayouhdathou lakoum wawafati khayroun lakoum tou^radou ^alayya ‘a^maloukoum fama ra’aytou min khayrin hamidtou l-Laha ^alayhi wama ra’aytou min charrini staghfartou lakoum*) ce qui signifie : « ***Durant ma vie, je suis source de bien pour vous et après ma mort, je serai source de bien***

pour vous. Il se produit de vous des actes et le jugement m’en parvient ensuite par révélation. Après ma mort, je serai source de bien pour vous : vos œuvres me seront exposées. Pour ce que je trouverai de bien, je ferai les louanges à Allah pour cela et pour ce que je trouverai de mal, je demanderai à Allah qu’Il vous pardonne. »

At-Tabaraniyy rapporte dans ses deux *Mou^jam, As-Saghir* et *Al-Kabir*, d’après *^Outhman Ibnou Hounayf* qu’un homme allait et venait chez *^Outhman Ibnou ^Affan* mais *^Outhman* ne le recevait pas et ne prêtait pas attention à son affaire. Rencontrant *^Outhman Ibn Hounayf*, il s’est plaint à lui de sa situation. Celui-ci lui dit : « *Va à l’endroit où on fait le woudou’, fais le woudou’, accomplis deux rak^ahs puis dis ces paroles :*

(اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ وَأَتَوَجَّهُ إِلَيْكَ بِنَبِيِّنَا مُحَمَّدٍ نَبِيِّ الرَّحْمَةِ يَـا مُحَمَّد إِنِّي أَتَوَجَّهُ بِكَ إِلَى رَبِّي فِي حَاجَتِي (وَتُسَمِّي حَاجَتَكَ) لِتُقْضَى لِي)

(*’Allahoumma ’inni ’as’alouka wa’atawajjahou ’ilayka binabiyyina Mouhammad, nabiyyi r-rahmah ; Ya Mouhammad, ’inni ’atawajjahou bika ’ila Rabbi fi hajati litouqda li*) *Puis passe pour que j’aille avec toi*. » L’homme partit faire ce qu’il lui avait dit. Puis, il se rendit à la porte de *^Outhman*. Le portier vint, le prit par la main et le fit entrer auprès de *^Outhman Ibnou ^Affan* qui le fit asseoir sur son tapis de prière et lui dit : « *Quelle est ton affaire ?* » Il lui rappela son affaire et *^Outhman* la lui régla en lui disant : « *Je ne me suis rappelé de ton affaire qu’à cette heure*. » Puis il sortit de chez lui et rencontra *^Outhman Ibnou Hounayf*. Il lui dit : « *Que Allah te récompense en bien. Il ne m’a reçu et n’a prêté attention à mon affaire qu’après que tu lui as parlé de moi*. » *^Outhman Ibn Hounayf* répondit : « *Par Allah, je ne lui en ai rien*

dit ! Mais j’ai été témoin d’une chose qui s’est passée avec le Messager de Allah ﷺ. Il est venu à lui un aveugle qui s’est plaint à lui de sa cécité. Le Messager lui a dit :

((إِنْ شِئْتَ صَبَرْتَ وَإِنْ شِئْتَ دَعَوْتُ لَكَ))

(*‘in chi’ta sabarta wa‘in chi’ta da^awtou lak*) ce qui signifie : « ***Si tu veux, tu patientes et si tu veux, j’invoque Allah pour toi***. » *Il lui a répondu : Ô Messager de Allah, la perte de la vue m’est très difficile et je n’ai personne pour me guider. Alors, le Messager lui a dit :*

((إِئْتِ الْمِيضَأَةَ (أَيْ مَكَانُ الْوُضُوءِ) فَتَوَضَّأْ وَصَلِّ رَكْعَتَيْنِ ثُمَّ قُلْ هَؤُلَاءِ الْكَلِمَاتِ :))

(*‘i’ti l-mida’ata fatawadda’ wasalli rak^atayni thoumma qoul ha’oula’i l-kalimat*) ce qui signifie : « ***Va à l’endroit où on fait le woudou’, fais le woudou’, accomplis deux rak^ah puis dis ces paroles*** :

((اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ وَأَتَوَجَّهُ إِلَيْكَ بِنَبِيِّنَا مُحَمَّدٍ نَبِيِّ الرَّحْمَةِ يَـا مُحَمَّد إِنِّي أَتَوَجَّهُ بِكَ إِلَى رَبِّي فِي حَاجَتِي (وَتُسَمِّي حَاجَتَكَ) لِتُقْضَى لِي))

(*’Allahoumma ‘inni ‘as’alouka wa‘atawajjahou ‘ilayka binabiyyina Mouhammad, nabiyyi r-rahmah ; ya Mouhammad, ‘inni ‘atawajjahou bika ‘ila Rabbi fihajati litouqda li*) ce qui signifie : « ***Ô Allah, je te demande et je m’adresse à toi par notre Prophète Mouhammad, le Prophète de la miséricorde ; ô Mouhammad, je m’adresse par toi à mon Seigneur concernant mon affaire pour qu’elle me soit réglée***. » *L’homme a fait ce que le Prophète lui avait dit de faire. Par Allah, nous ne nous étions pas encore séparés, et notre assemblée n’avait pas duré longtemps, que l’homme est*

revenu en ayant recouvré la vue, comme s'il n'avait jamais été atteint de cécité. »

At-Tabaraniyy a dit dans son *Mou^jam* : « *Le hadith est sahih* », alors que d'habitude, *At-Tabaraniyy* ne mentionne jamais explicitement dans son *Mou^jam* qu'un *hadith* est *sahih*, sachant que son livre *Al-Mou^jamou l-Kabir* est très volumineux ; il n'y a jamais dit : « *le hadith est sahih* » au sujet d'un *hadith* qu'il rapporte, même s'il l'était, hormis celui-ci. Il l'a aussi mentionné dans *Al-Mou^jamou s-Saghir* et l'y a jugé *sahih*.

Ce *hadith* comporte la preuve que l'aveugle a fait le *tawassoul* par le Prophète en son absence, preuve en est la parole de *^Outhman Ibnou Hounayf* : « *que l'homme est revenu*. »

D'autre part, il comporte la preuve que l'invocation avec le *tawassoul* par le Prophète est permise pendant sa vie et après sa mort. La parole de *Ibnou Taymiyah* qu'il ne serait permis de faire le *tawassoul* que par quelqu'un qui est vivant et présent est donc invalide. Toute condition qui n'est pas posée dans le *Qour'an* est nulle et non avenue, même s'il s'agit d'une centaine de conditions.

Quant à l'attachement de certains wahhabites à la prétention de *Ibnou Taymiyah* au sujet du *hadith* de *At-Tirmidhiyy* dans lequel il est dit (*Allahoumma chaffi^hou fiyya wachaffi^ni fi nafsi*), ceci n'indique pas qu'on ne ferait pas le *tabarrouk* par la personne même du Prophète. Au contraire, le *tabarrouk* par la personne du Prophète fait l'objet de l'unanimité. Il n'y a que *Ibnou Taymiyah* qui ait contredit à ce sujet. Pourtant, c'est à propos du Messager que ce vers de poésie [cité par *Al-Boukhariyy*] a été dit :

(*wa'abyada youstasqa l-ghamamou biwajhihi*

thimalou l-yatama ^ismatoun lil-'aramili)

ce qui signifie :

« *Resplendissant, on recherche la pluie par son visage,*
Un secours pour les orphelins, un protecteur pour les veuves. »

Quant au *tawassoul* que *^Oumar* a fait par *Al-^Abbas* après la mort du Prophète, il ne l'a pas fait en raison du décès du Messager ﷺ mais bien pour tenir compte de l'honneur de la parenté de *Al-^Abbas* avec le Prophète, preuve en est la parole de *Al-^Abbas* lorsque *^Oumar* l'avait fait avancer : « *Ô Allah, les gens se sont adressés à Toi par moi, du fait de ma parenté avec Ton prophète* ﷺ. »

L'invalidité de l'avis de *Ibnou Taymiyah* et de ceux qui l'ont suivi en réprouvant le *tawassoul* a donc été clairement démontrée. Cette nouvelle de la pratique des compagnons est rapportée par *Az-Zoubayr Ibnou Bakkar* comme l'a dit le *Hafidh Ibnou Hajar*.

Pour nous conforter aussi dans notre compréhension, il y a la nouvelle qu'a rapportée *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak*, selon laquelle *^Oumar*, que *Allah* l'agrée, avait fait un discours devant les gens dans lequel il a dit : « *Ô gens, certes le Messager de Allah* ﷺ *considérait Al-^Abbas comme un fils considère son père, il le respectait, il l'honorait et ~~se montrait généreux~~ envers lui. Alors , ô vous les gens, prenez exemple sur le Messager de Allah* ﷺ *vis à vis de son oncle Al-^Abbas et prenez-le pour cause* (*wacilah*) *dans vos demandes à Allah*. » Ceci éclaire donc la raison du *tawassoul* de *^Oumar* par *Al-^Abbas*.

Il n'y a aucune considération à donner après cela à la prétention de l'un de ces perturbateurs, qui a dit que le *hadith* cité

comporterait dans sa chaîne de transmission *Abou Ja^far* qui serait un homme inconnu. Il n'en est pas comme ils le prétendent. Bien au contraire, *Abou Ja^far* est *Abou Ja^far Al-Khatmiyy qui* est un homme digne de confiance.

Il en est de même pour la prétention de l'un d'eux, *Nasirou d-Din Al-'Albaniyy*, que ce que viserait *At-Tabaraniyy* par sa parole : « *Le hadith est sahih* » concernerait la partie d'origine qui rapporte ce qu'a fait l'homme aveugle pendant la vie du Messager de *Allah* exclusivement et non ce qu'a fait l'homme à l'époque de *^Outhman Ibnou ^Affan* après la mort du Messager. En effet, les savants de la terminologie du *hadith* ont dit : « *L'appellation hadith est donnée à ce dont la chaîne remonte au Prophète et à ce dont la chaîne s'arrête aux compagnons.* » C'est-à-dire que la parole du Messager est appelée *hadith* de même que la parole du compagnon est appelée *hadith,* et le terme *hadith* n'est pas limité aux paroles du Prophète seulement, dans leur terminologie. La parole de cet imposteur n'est donc pas conforme à ce qui est décrété dans la science de la terminologie.

Que celui qui le souhaite consulte le livre *Kitabou Tadribi r-rawi* et *Al-'Ifsah* et d'autres livres de la terminologie du *hadith*. *Al-'Albaniyy* n'a été conduit à proférer cette allégation mensongère que par son extrême fanatisme à suivre ses passions et sa totale indifférence à se retrouver en contradiction avec les savants, tout comme son prédécesseur *Ibnou Taymiyah*.

Quant au *hadith* de *Ibnou ^Abbas*, rapporté par *At-Tirmidhiyy*, dans lequel le Prophète ﷺ lui a dit :

((إِذَا سَأَلْتَ فَاسْأَلِ اللهَ وَإِذَا اسْتَعَنْتَ فَاسْتَعِنْ بِاللهِ))

(*’idha sa’alta fas’ali l-Laha wa’idha sta^anta fasta^in bil-Lah*) ce qui signifie : « ***Si tu demandes, demande à Allah et si tu recherches de l’aide, demande-la à Allah*** », il ne comporte pas non plus de preuve de l’interdiction du *tawassoul* par les prophètes et les saints. En effet, la signification du *hadith* est que Celui Qui est prioritaire à ce qu’on Lui demande et qu’on demande Son aide, c’est *Allah ta^ala*. Il ne signifie pas « *ne demande pas à autre que Allah et ne demande pas d’aide à autre que Allah*. »

Semblable à cela, la parole du Prophète ﷺ :

((لَا تُصَاحِبْ إِلَّا مُؤْمِنًا وَلَا يَأْكُلْ طَعَامَكَ إِلَّا تَقِيٌّ))

(*la tousahib ‘il-la mou’minan wala ya’koul ta^amaka ‘il-la taqiyy*) qui signifie : « ***N’aies pour compagnon qu’un croyant et que ne mange de ta nourriture qu’un pieux.*** » Par conséquent, de même qu’on ne comprend pas de ce *hadith* qu’il ne serait pas permis de prendre pour compagnon quelqu’un d’autre qu’un croyant ou de partager son repas avec quelqu’un d’autre qu’un pieux, mais qu’on en comprend seulement qu’on tient compagnie en priorité à un croyant et qu’on partage sa nourriture en priorité avec un pieux, de même on comprend seulement du *hadith* de *Ibnou ^Abbas* la priorité. Quant à l’interdiction qu’ils prétendent, elle ne figure pas dans ce *hadith*.

De plus, il n’y a pas de différence entre le *tawassoul* et l’*istighathah*. Ainsi, le *tawassoul* est aussi appelé *istighathah*, comme cela a été rapporté dans le *hadith* de *Al-Boukhariyy* dans lequel le Prophète ﷺ a dit :

((إِنَّ الشَّمْسَ تَدْنُو يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يَبْلُغَ الْعَرَقُ نِصْفَ الأُذُنِ فَبَيْنَمَا هُمْ كَذَلِكَ اسْتَغَاثُوا بِآدَمَ ثُمَّ مُوسَى ثُمَّ بِمُحَمَّدٍ))

(*'inna ch-chamsa tadnou yawma l-qiyamati hatta yablougha l-^araqou nisfa l-'oudhouni fabaynama houm kadhalika s-taghathou bi'Adama thoumma Mouça thoumma Mouhammad*) ce qui signifie : « ***Certes, le soleil se rapprochera tant au Jour du jugement que la sueur parviendra jusqu'à mi-oreille. Tandis qu'ils seront ainsi, ils demanderont le secours*** (*istighathah*) ***de 'Adam puis de Mouça puis de Mouhammad.*** » Ce terme *istighathah*, la demande de secours, est cité dans la version rapportée de ^*Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar* du *hadith* concernant l'intercession au Jour du jugement. Dans la version de *'Anas*, il a été rapporté avec le terme *istichfa^*, la demande d'intercession, et chacune des deux versions est du degré du *sahih*. Ceci montre donc que l'*istichfa^* et l'*istighathah* ont la même signification et que le Messager ﷺ a appelé leur demande à *'Adam* pour qu'il intercède en leur faveur auprès de leur Seigneur *istighathah*, appel au secours.

D'autre part, le Messager a qualifié la pluie de *moughith,* salvatrice. En effet, *Abou Dawoud* et d'autres que lui ont rapporté avec une forte chaîne de transmission que le Messager a dit :

((اللَّهُمَّ اسْقِنَا غَيْثًا مُغِيثًا مَرِيعًا نَافِعًا غَيْرَ ضَارٍّ عَاجِلًا غَيْرَ آجِلٍ))

(*Allahoumma s-qina ghaythan moughithan mari^an nafi^an ghayra darrin ^ajilan ghayra 'ajil*) ce qui signifie : « ***Ô Allah, abreuve-nous d'une pluie qui nous porte secours, qui étanche la soif et qui fasse pousser l'herbe, qui soit utile et non nuisible, imminente et non tardive***. »

Ainsi, c'est le Messager qui a qualifiéé la pluie par le fait qu'elle porte secours, car elle sauve de la difficulté par la volonté de *Allah*. De même, le Prophète et le saint sauvent de la difficulté par la volonté de *Allah ta^ala*.

La Recherche des bénédictions (tabarrouk) par les traces du Prophète

Sachez que les compagnons, que *Allah* les agrée, recherchaient les bénédictions par les traces du Prophète ﷺ au cours de sa vie et après sa mort. Les musulmans n'ont jamais cessé de suivre cette voie jusqu'à nos jours.

On a su la permission de cette pratique à partir des actes du Prophète ﷺ puisqu'il a partagé ses cheveux lorsqu'il a fait raser sa tête lors du pèlerinage de l'adieu, de même qu'il a partagé ses coupures d'ongles.

Le partage de ses cheveux a été cité par *Al-Boukhariyy* et *Mouslim* d'après le *hadith* de *'Anas*. Dans la version de *Mouslim*, *'Anas* a dit : « *Lorsqu'il eut lancé les pierres à Jamratou l-^Aqabah* ﷺ *et égorgé son sacrifice, et qu'il parvint au rasage du crâne, il tendit au barbier la partie droite de sa tête ; celui-ci la rasa, puis le Prophète appela Abou Talhah Al-'Ansariyy et lui donna les cheveux. Ensuite, il tendit à celui qui le rasait la partie gauche de sa tête et lui dit :*

((اِحْلِقْ))

(*'ihliq*) ce qui signifie : « ***Rase.*** » *Il le rasa. Il donna alors les cheveux à Abou Talhah en lui disant :*

((اقْسِمْهُ بَيْنَ النَّاسِ))

(*'iqsimhou bayna n-nas*) ce qui signifie : « **Partage-les entre les gens**. » »

Dans une autre version rapportée également par *Mouslim* : « *Il commença donc par la partie droite et fit distribuer aux gens ses cheveux un par un et deux par deux. Ensuite, il a dit :*

((بالأيسر))

(*bil-'ayçar*) ce qui signifie : « ***à gauche*** » *et il fit la même chose puis il dit :*

((هَهُنَا أَبُو طَلْحَة))

(*hahouna 'Abou Talhah*) ce qui signifie : « ***Viens ici Abou Talhah*** » *et il les remit à Abou Talhah*. »

Dans une autre version, rapportée aussi par *Mouslim*, il a dit au barbier :

((هَا))

(*ha*) ce qui signifie : « ***Ici*** » et il a montré de sa main le côté droit. Il a distribué ses cheveux à ceux qui se trouvaient auprès de lui. Puis, il indiqua au barbier son côté gauche et ce dernier l'a rasé. Il a donné les cheveux à *'Oummou Soulaym*. Le *hadith* signifie qu'il a distribué lui-même une partie de ses cheveux aux gens juste autour de lui et qu'il en a donné à *Abou Talhah* pour les distribuer aux autres, tout comme il en a donné une partie à *'Oummou Soulaym*. Cela comporte bien le *tabarrouk* par les traces du Messager. Par conséquent, il a distribué ﷺ, une partie de ses cheveux aux gens pour qu'ils en recherchent les bénédictions, pour qu'ils demandent l'intercession à *Allah* par les traces de leur Prophète et pour rechercher par cela l'agrément de *Allah*. Il leur a distribués pour qu'ils soient une bénédiction restant parmi eux et un souvenir pour eux.

Par la suite, ceux à qui *Allah* a accordé la félicité ont suivi les compagnons dans leur pratique du *tabarrouk* par ses traces ﷺ, et les gens du *Khalaf* l'ont pris des gens du *Salaf*.

Quant au partage de ses coupures d'ongles, l'Imam *Ahmad* rapporte dans son *Mousnad* que le Prophète ﷺ s'est coupé les ongles et a distribué les coupures aux gens. Il est connu que ce n'est pas pour que les gens les mangent mais pour qu'ils en recherchent les bénédictions.

Quant à sa tunique longue ﷺ, *Mouslim* rapporte dans son *Sahih* du *mawla* de *'Asma'* la fille de *Abou Bakr* qu'il a dit : « *Elle nous a présenté une tunique longue noire en laine, de modèle persan, dont l'encolure était brodée de fil de soie et les ouvertures ourlées ; elle a dit : « C'est la tunique longue du Messager de Allah ﷺ ; elle se trouvait chez ^A'ichah ; lorsqu'elle est décédée, je l'ai récupérée. Le Prophète ﷺ la portait ; nous la lavons pour les malades et nous cherchons par elle la guérison.* » Et dans une autre version : « *Nous la lavons pour qui est malade parmi nous.* »

Il est rapporté de *Handhalah Ibnou Hadhyam* qu'il a dit : Je suis allé avec mon grand-père *Hadhyam* chez le Messager de *Allah* ﷺ. Il a dit : « *Ô Messager de Allah, j'ai des petit-fils qui ont des barbes et d'autres pas encore, celui-là est le plus jeune d'entre eux. Il me rapprocha du Messager de Allah ﷺ qui passa sa main sur ma tête et me dit* :

((بَارَكَ اللهُ فِيكَ))

(*baraka l-Lahou fik*) ce qui signifie : « ***Que Allah te bénisse.*** » *Adh-Dhayyal* a dit : « *Je vois venir à Handhalah l'homme dont le visage est tuméfié ou la brebis dont le pis est enflé ; il dit : Bismi l-Lah*

en posant sa main sur l'endroit touché par la main du Messager de Allah ﷺ puis il passe la main et la tumeur disparaît. » Ceci est rapporté par *At-Tabaraniyy* dans *Al-'Awsat* et *Al-Kabir* avec des termes similaires ainsi que l'Imam *Ahmad* dans un long *hadith*, les hommes de la chaîne de transmission de *Ahmad* sont dignes de confiance.

Il est rapporté de *Thabit* qu'il a dit : « *Lorsque j'allais voir 'Anas, on l'informait de mon attente, j'entrais, je prenais ses mains et je les embrassais en disant : Combien j'aime ces deux mains qui ont touché le Messager de Allah ﷺ ! Et j'embrassais ses yeux en disant : Combien j'aime ces deux yeux qui ont vu le Messager de Allah ﷺ !* » Ceci a été rapporté par *Abou Ya^la*, les hommes de sa chaîne de transmission sont des hommes du *sahih* mis à part *^Abdou l-Lah Ibnou Abi Bakr Al-Mouqdamiyy* qui est digne de confiance.

Il est rapporté de *Dawoud Ibnou Abi Salih* qu'il a dit : « *Marwan* –c'est-à-dire *Marwan Ibnou Al-Hakam*– *était arrivé un jour et avait trouvé un homme posant son visage sur la tombe. Il lui dit :* « *Sais-tu ce que tu es en train de faire ?!* » Quand il arriva auprès de lui, il vit qu'il s'agissait de *Abou 'Ayyoub* qui lui dit : « *Oui, je suis venu pour le Messager de Allah ﷺ et je ne suis pas venu pour la pierre. J'ai entendu le Messager de Allah ﷺ dire* :

((لَا تَبْكُوا عَلَى الدِّينِ إِذَا وَلِيَهُ أَهْلُهُ وَلَكِنْ ابْكُوا عَلَيْهِ إِذَا وَلِيَهُ غَيْرُ أَهْلِهِ))

[rapporté par *Ahmad* et *At-Tabaraniyy* dans *Al-Kabir* et *Al-'Awsat*] (*la tabkou ^ala d-dini 'idha waliyahou 'ahlouhou walakin ibkou ^alayhi 'idha waliyahou ghayrou 'ahlih*) ce qui signifie : « ***Ne vous tourmentez pas pour la religion si ceux qui s'en chargent ont la capacité***

de s’en charger. Mais tourmentez-vous pour elle si des gens qui n’en ont pas la capacité s’en chargent. » »

Al-Bayhaqiyy a rapporté dans *Dala’ilou n-Noubouwwah* et *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak* ainsi que d’autres, avec une chaîne de transmission, que *Khalid Ibnou l-Walid* avait perdu sa toque le jour de la bataille du *Yarmouk*. Il a dit : « *Mettez-vous à sa recherche.* » Mais ils ne l’ont pas trouvée. Puis ils s'étaient remis à sa recherche et l’avaient finalement retrouvée. *Khalid* a dit : « *Le Messager de Allah* ﷺ *avait fait une ^Oumrah et s'était rasé la tête. Les gens avaient alors pris les cheveux des côtés et je les ai pris de vitesse pour obtenir la mèche du haut du front. Je l’ai placée dans cette toque. Je n’ai pas été présent à une bataille en l’ayant sur moi sans que la victoire ne me soit accordée.* » Cette histoire a une forte chaîne de transmission tout comme l’a indiqué le *Chaykh Habibou r-Rahman Al-’A^dhamiyy* dans ses remarques sur *Al-Matalibou l-^Aliyah*. Il a dit : « *Al-Bousayriyy a dit qu’il a été rapporté par Abou Ya^la avec une forte chaîne de transmission, et Al-Haythamiyy a dit qu’il a été rapporté par At-Tabaraniyy et Abou Ya^la selon une version analogue, et que les hommes de leurs chaînes de transmission sont tous du degré du sahih.* » Fin de citation

Il n’y a donc aucune considération à donner à la prétention de ceux qui renient le *tawassoul* et le *tabarrouk* par ses traces honorées ﷺ.

L'Ijtihad et le taqlid

L'*ijtihad*, c'est le fait d'extraire les jugements auxquelles aucun texte explicite ne fait référence, aucun texte qui n'accepte qu'une seule signification.

Le *moujtahid* est donc celui qui est qualifié pour l'exercer, en connaissant par cœur les *'ayah* et les *hadith* qui concernent les lois tout en connaissant leurs chaînes de transmission et le degré de fiabilité de ceux qui les ont transmis, ce qui abroge et ce qui est abrogé, ce qui est général et ce qui est particulier, ce qui est absolu et ce qui est conditionné, tout en possédant une maîtrise de la langue arabe de façon à mémoriser la signification des termes cités dans les textes, conformément à la langue dans laquelle a été révélé le *Qour'an*, et en connaissant aussi ce sur quoi les avis des *moujtahid* ont convergé et ce qui fait l'objet de divergence entre eux. Parce que s'il ne connaît pas ces choses-là, il n'est pas prémuni contre le fait de violer l'Unanimité, c'est-à-dire l'Unanimité des *moujtahid* qui l'ont précédé.

Il y a de surcroît une condition qui est un pilier majeur pour la déduction des lois, c'est la perspicacité, c'est-à-dire la force de compréhension et l'aptitude à saisir les différentes significations.

Il est aussi une condition pour un *moujtahid* d'être digne de confiance[1], à savoir d'être sauf des grands péchés et de la persistance à commettre les petits péchés, au point que leur nombre dépasserait celui des bonnes actions.

Quant au *mouqallid*, c'est quelqu'un qui n'a pas atteint ce degré.

---

(1) ^*adl*

La preuve que les musulmans se répartissent en ces deux classes réside dans sa parole ﷺ :

((نَضَّرَ اللهُ امْرَأً سَمِعَ مَقَالَتِي فَوَعَاهَا فَأَدَّاهَا كَمَا سَمِعَهَا، فَرُبَّ مُبَلِّغٍ لَا فِقْهَ عِنْدَهُ))

[rapportée par *At-Tirmidhiyy* et *Ibnou Hibban*] (*naddara l-Lahou mra'an sami^a maqalati fawa^aha fa'addaha kama sami^aha faroubba mouballighin la fiqha ^indah*) ce qui signifie : « ***Que Allah fasse resplendir au Jour du jugement le visage de celui qui a entendu ma parole, l'a mémorisée et l'a transmise telle qu'il l'a entendue. Combien de ceux qui la transmettent n'en ont pas de compréhension complète.*** »

Ce qui est à retenir dans le *hadith*, c'est sa parole : (*faroubba mouballighin la fiqha ^indah*) ce qui signifie : « ***Combien de ceux qui la transmettent n'en ont pas de compréhension complète.*** »

Dans une autre version, on trouve :

((وَرُبَّ مَبَلَّغٍ أَوْعَى مِنْ سَامِعٍ))

(*waroubba mouballaghin 'aw^a min sami^*) ce qui signifie : « ***Combien de ceux à qui elle est transmise en ont plus de compréhension que le premier à l'avoir entendue***. » Il nous fait donc comprendre que parmi ceux qui ont entendu le *hadith* de la bouche même du Messager, il y a celui dont la part est de transmettre aux autres ce qu'il a entendu, sa compréhension étant moins forte que celui à qui il le transmet, de sorte que ce dernier a la capacité, grâce à sa forte intelligence, d'en extraire des jugements et des lois, on appelle cela l'*istinbat*, la déduction, alors que celui qui a entendu n'avait pas cette forte capacité et n'en

saisissait que le sens immédiat. On a su dès lors que certains compagnons avaient une capacité de déduction moins forte que ceux qui entendaient d'eux le *hadith* du Messager de *Allah*.

Dans une version de ce *hadith*, il y a :

((فَرُبَّ حَامِلِ فِقْهٍ إِلَى مَنْ هُوَ أَفْقَهُ مِنْهُ))

(*faroubba hamili fiqhin 'ila man houwa 'afqahou minh*) ce qui signifie : « ***Combien de gens transmettent une connaissance à qui en aura plus de compréhension qu'eux***. » Ces deux versions se trouvent dans *At-Tirmidhiyy* et *Ibnou Hibban*.

Le *moujtahid* dont il est question est l'objet de sa parole ﷺ :

((إِذَا اجْتَهَدَ الْحَاكِمُ فَأَصَابَ فَلَهُ أَجْرَانِ وَإِذَا اجْتَهَدَ فَأَخْطَأَ فَلَهُ أَجْرٌ))

[rapportée par *Al-Boukhariyy*] (*'idha jtahada l-hakimou fa'asaba falahou 'ajrani wa'idha jtahada fa'akhta'a falahou 'ajr*) qui signifie : « ***Si le gouverneur fait un ijtihad et dit juste, il a une double récompense. Tandis que s'il fait un ijtihad et se trompe, il a une simple récompense.*** » Le Messager de *Allah* n'a spécifié dans son *hadith* le gouverneur, en le citant, que parce que le gouverneur a besoin de l'*ijtihad*, plus que tout autre. Il y a eu parmi les gens du *Salaf* des *moujtahid* qui ont exerçé avec cela les fonctions de gouverneur, tels les six Califes *Abou Bakr*, *^Oumar*, *^Outhman*, *^Aliyy*, *Al-Haçan Ibnou ^Aliyy* et *^Oumar Ibnou ^Abdi l-^Aziz* ainsi que *Chourayh Al-Qadi*.

Les savants du *hadith* qui ont écrit dans les livres de la terminologie du *hadith* ont dénombré moins que dix *moufti* –dans le sens de *moujtahid*– parmi les compagnons(1) ; il a été dit : « *environ*

(1) comme dans le livre de la terminologie du *hadith* (*moustalah*) *Tadribou*

six », et l'un des savants a dit : « *Environ deux cents parmi eux ont atteint le degré de l'ijtihad* », et cet avis est le plus sûr.

Par conséquent, si telle était la situation parmi les compagnons, sur quelle base serait-il valable que tout musulman pouvant réciter le *Qour'an* et lire quelques livres dise : « *Ceux-là étaient des hommes et nous, nous sommes des hommes, nous n'avons pas à les imiter* », alors qu'il est confirmé que la plupart des gens du *Salaf* n'étaient pas *moujtahid* mais bel et bien *mouqallid* et qu'ils suivaient l'avis des *moujtahid* parmi eux ?!

Dans le *Sahih* de *Al-Boukhariyy*, il est rapporté qu'un homme avait loué ses services à un autre puis avait commis l'adultère avec sa femme. Le père de l'employé demanda son jugement. On lui répondit : « *Ton fils doit cent brebis et une servante.* » Puis il demanda aux gens de science. Ils lui dirent : « *Ton fils doit recevoir cent coups de fouet et être exilé pendant un an.* » Il se rendit finalement auprès du Messager ﷺ avec l'époux de la femme et lui dit : « *Ô Messager de Allah, mon fils avait loué ses services à cet homme et a commis l'adultère avec sa femme. Des gens m'ont dit que mon fils doit être lapidé. J'ai alors compensé mon fils avec cent moutons et une esclave. Ensuite j'ai demandé aux gens de science et ils m'ont dit : ton fils doit plutôt recevoir cent coups de fouet et être exilé pendant un an.* » Le Messager de *Allah* ﷺ dit alors :

((الْمِائَةُ شَاةٍ وَالْوَلِيدَةُ رَدٌّ عَلَيْهِ وَإِنَّ عَلَى ابْنِكَ جَلْدُ مِائَةٍ وَتَغْرِيبُ عَامٍ))

(*la'aqdiyanna baynakouma bikitabi l-Lah : 'amma l-walidatou wal-ghanamou faraddoun ^alayhi wa^ala bnik jaldou mi'atin wataghribou*

---

r-Rawi de As-Souyoutiyy.

^am) ce qui signifie : « ***Je jugerai entre vous par le Livre de Allah. Concernant les cents brebis et l'esclave, elles ne sont pas acceptées dans ce cas ; et concernant ton fils, il doit recevoir cent coups de fouet et être exilé pendant un an.*** »

Cet homme, bien qu'il fît partie des compagnons, avait demandé à des gens qui étaient, eux aussi, des compagnons et ils n'avaient pas répondu correctement. Puis il a demandé à des savants parmi les compagnons et le Messager lui a donné l'avis qui correspondait à ce qu'avaient dit les savants.

Par conséquent, si le Messager nous a fait comprendre que certains de ceux qui entendaient de lui le *hadith* n'avaient pas la compréhension pour faire des déductions, c'est-à-dire une capacité pour déduire les lois à partir de ses *hadith*, leur part étant simplement de transmettre de lui ce qu'ils en avaient entendu, bien qu'ils comprissent la langue arabe classique, alors que dire de ces gens vils qui ont l'audace de dire : « *Ceux-là étaient des hommes et nous nous sommes des hommes* » ? Or, par leur parole « *ceux-là étaient des hommes* », ils visent les *moujtahid* tels que les quatre Imams.

Dans le même sens, il y a ce qu'a cité *Abou Dawoud* à propos de l'histoire de l'homme blessé à la tête qui s'était retrouvé *jounoub* par une nuit froide. Il avait demandé l'avis à ceux qui étaient avec lui. Ils lui ont dit : « Fais le *ghousl*. Il a donc fait le *ghousl* et il en est mort. Le Messager de *Allah* ﷺ en fut informé et dit :

((قَتَلُوهُ قَتَلَهُمُ اللهُ))

(*qatalouhou qatalahoumou l-Lah 'ala sa'alou 'idh lam ya^lamou fa'innama chifa'ou l-^iyyi s-sou'al*) ce qui signifie : « ***Ils l'ont tué, ils mé-***

ritent le châtiment de Allah. Pourquoi n'ont-ils pas demandé du moment qu'ils ne savaient pas ? Le seul remède contre l'ignorance, c'est de demander » c'est-à-dire de demander aux gens de science. Il a dit ensuite :

((إِنّما كان يكفيه أن يتيمّم ويعصب على جُرحه خِرقةً ثمّ يمسحُ عليها ويغسلُ سائرَ جَسَدِه))

[rapporté par *Abou Dawoud* et d'autres] (*'innama kana yakfihi 'an yatayammama waya^siba ^ala jourhihi khirqatan thoumma yamsahou ^alayha wayaghsilou sa'ira jaçadih*) ce qui signifie : « ***Certes, il lui suffisait de faire simplement le tayammoum et de panser sa plaie avec un tissu, puis de passer la main mouillée dessus et de laver le reste de son corps.*** »

Par conséquent, si la déduction des lois était valable de la part de n'importe quel musulman, le Messager de *Allah* ne les aurait pas blâmés, eux qui ont donné un avis de jurisprudence à cet homme alors qu'ils ne faisaient pas partie des gens qualifiés pour donner la *fatwa*.

D'autre part, la tâche du *moujtahid* qui lui est spécifique, c'est la déduction des lois par *qiyas*, par analogie, c'est-à-dire en déduisant le jugement de ce qui ne fait pas l'objet d'un texte, à partir de ce qui fait déjà l'objet d'un texte, en vertu d'une similarité entre les deux.

Par conséquent, prenez garde, prenez bien garde aux gens qui incitent leurs adeptes à pratiquer la déduction des lois, bien qu'ils soient, eux et leurs disciples, très loin de ce degré. Ceux-là veulent ruiner et invitent leurs adeptes à saboter les choses de la religion.

Semblables à eux, les gens qui ont pris l'habitude dans leurs assemblées de distribuer à l'assistance l'explication d'une *'ayah* ou d'un *hadith* bien qu'ils n'en aient reçu au préalable aucune transmission digne de considération de la bouche des savants.

Ces connaisseurs autoproclamés ont dévié de la voie des savants spécialistes des fondements, parce que les savants des fondements ont dit : « *La déduction des lois par analogie* (*qiyas*) *est la tâche du moujtahid.* » Et ils ont contredit également les savants du *hadith*.

Conclusion

En résumé des recherches que nous venons d'exposer, celui qui a connu *Allah* et son Messager et a prononcé le témoignage, même une seule fois dans sa vie, en étant satisfait de cela comme croyance, est un musulman, un croyant.

Quant à celui qui a su et prononcé mais n'a pas cru, il n'est ni musulman ni croyant selon le jugement de *Allah*. Mais selon notre jugement à nous, il est musulman puisque son for intérieur nous est caché. S'il laisse paraître l'Islam alors qu'il déteste l'Islam en son for intérieur ou s'il doute dans son cœur est-ce que l'Islam est vrai ou pas, celui-là est un hypocrite mécréant, concerné par Sa parole *ta^ala* :

﴿ إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ فِى ٱلدَّرْكِ ٱلْأَسْفَلِ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿١٤٥﴾ ﴾ (1)

(*'inna l-mounafiqina fi d-darki l-'asfali mina n-nar*) qui signifie : « ***Certes, les hypocrites seront au fin fond de l'enfer.*** » L'hypocrite ainsi que le mécréant déclaré demeureront en enfer éternellement à jamais.

Quant à la parole de celui qui a dit que la foi serait valable de la part du mécréant sans qu'il prononce les deux témoignages alors qu'il en est capable, c'est une parole infondée, à laquelle on ne prête aucune attention.

L'un des savants a dit :

---

(1) sourate *An-Niça'*, 145

« *Celui qui ~~a grandi~~ entre deux parents musulmans et a été élevé dans l'Islam, la connaissance et la croyance ferme lui suffisent pour que son Islam et sa foi soient valables, même s'il ne prononce rien.* »

D'autre part, celui pour qui la base de la foi et de l'Islam s'est réalisée, même s'il ne s'est pas acquitté des actes obligatoires tels que les cinq prières ou le jeûne de *Ramadan* et même s'il ne s'est pas gardé des interdits jusqu'à ce qu'il meure en étant dans cet état avant de s'être repenti, il sera sauvé de l'éternité en enfer. Une partie de ces gens-là, *Allah* les fera entrer au paradis sans châtiment alors qu'une autre partie, Il les châtiera puis les fera sortir de l'enfer et les fera entrer au paradis ; et *Allah* sait plus que tout autre à qui Il pardonnera et à qui Il ne pardonnera pas.

Quant à celui qui est mort après s'être repenti, qui a donc accompli tout ce que *Allah* a rendu obligatoire sur lui et s'est gardé de tous les interdits, il se retrouve comme s'il n'avait jamais commis de péché. La preuve en est sa parole ﷺ :

((التَّائِبُ مِنَ الذَّنْبِ كَمَنْ لَا ذَنْبَ لَهُ))

[*hadith sahih* rapporté par *Ibnou Majah* de *Ibnou Mas^oud*] (*at-ta'ibou mina dh-dhanbi kaman la dhanba lah*) qui signifie : « ***Celui qui se repent du péché est comme celui qui ne l'a pas fait.*** »

Dans le *Sahih* de *Al-Boukhariyy*, un homme a dit : « *Ô Messager de Allah, j'entre en Islam ou je combats ?*» Il lui dit :

((أَسْلِمْ ثُمَّ قَاتِلْ))

(*'aslim thoumma qatil*) ce qui signifie : « ***Entre en Islam puis combats.*** »

Il entra en Islam, combattit et fut tué. Le Messager de *Allah* ﷺ dit alors :

((عَمِلَ قَلِيلًا وَأُجِرَ كَثِيرًا))

(^*amila qalilan wa‘oujira kathira*) ce qui signifie : « ***Il a peu œuvré mais a été beaucoup récompensé*** », ceci parce qu’il a obtenu le degré de martyr après que l’Islam a effacé tout péché antérieur. Le mérite en revient donc à l’Islam. En effet, s’il n’était pas entré en Islam, aucun acte qu’il aurait fait ne lui aurait été profitable. Cet homme avait rejoint ceux qui faisaient le *jihad* car avant cela sa tribu, qui était musulmane, était sortie sans que lui ne se soit converti à l’Islam. Ensuite, *Allah* lui a accordé l’inspiration d’interroger le Messager. Le Messager ﷺ lui avait alors indiqué d’entrer en Islam et ensuite de combattre.

Epilogue

Que celui qui est doté de raison médite sur Sa parole *ta^ala* :

﴿ مَا يَلْفِظُ مِن قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ﴿١٨﴾ ﴾ (1)

(*ma yalfidhou min qawlin ‘il-la ladayhi Raqiboun ^Atid*) qui signifie : « **Pas une parole qu’il prononce sans que soient auprès de lui *Raqib* et ^*Atid*.** »

Celui qui médite sur cette *‘ayah* saura que tout ce qui est dit, en étant sérieux, en plaisantant ou en étant en colère, est enregistré par les deux anges. Quelqu’un de raisonnable se réjouira-t-il de voir dans son livre, lorsqu’il lui sera exposé au Jour du jugement, ces paroles infâmes ? Cela lui fera mal et l’affligera alors que le regret ne sera plus d’aucune utilité. Qu’il prenne grand soin de préserver sa langue de dire des paroles qui l’affligeraient si elles lui étaient exposées dans l’au-delà.

Le Messager de *Allah* ﷺ dit :

((خَصْلَتَانِ مَا إِنْ تَجَمَّلَ الْخَلَائِقُ بِمِثْلِهِمَا حُسْنُ الْخُلُقِ وَطُولُ الصَّمْتِ))

[rapporté par ^*Abdou l-Lah Ibnou Mouhammad Abou Bakr Ibnou Abi d-Dounya Al-Qourachiyy* dans *Kitabou s-Samt*] (*khaslatani ma ‘in tajammala l-khala’iqou bimithlihima : housnou l-khoulouqi watoulou s-samt*) ce qui signifie : « ***Voila bien deux qualités pour les créatures tant qu’elles s’en embellissent : le comportement d’excellence et le long silence.*** »

(1) sourate *Qaf*, 18



Fin

wasoubhana l-Lahi

wal-hamdou lil-Lahi Rabbi l-^alamin

Allah est exempt de toute imperfection et

la louange est à Allah le Seigneur

des mondes



Table des matières

Translittération de l'arabe

Consonnes

Lettre arabe	Nom de la lettre	Symbole translit-tération
ا	*'alif*	'
ب	*ba'*	b
ت	*ta'*	t
ث	*tha'*	th
ج	*jim*	j
ح	*ha'*	h
خ	*kha'*	kh
د	*dal*	d
ذ	*dhal*	dh
ر	*ra'*	r
ز	*zay*	z
س	*sin*	s
ش	*chin*	ch
ص	*sad*	s

Lettre arabe	Nom de la lettre	Symbole translit-tération
ض	*dad*	d
ط	*ta'*	t
ظ	*dha'*	dh
ع	*^ayn*	^
غ	*ghayn*	gh
ف	*fa'*	f
ق	*qaf*	q
ك	*kaf*	k
ل	*lam*	l
م	*mim*	m
ن	*noun*	n
هـ	*ha'*	h
و	*waw*	w
ي	*ya'*	y

Voyelles courtes

Signe	Nom	Prononciation	Exemples
ـَ	*fathah*	a	*sanad* (chaîne de transmission)
ـُ	*dammah*	ou	*choukr* (remerciement)
ـِ	*kasrah*	i	*fitr* (rupture du jeûne)
ـْ	*soukoun*	pas de voyelle	

Voyelles longues

Signe	Nom	Prononciation	Exemples
ا	*'alif*	a	*'iman* (foi)
و	*waw*	ou	*soujoud* (prosternation)
ي	*ya'*	i	*din* (religion)

Consonnes doublées

ـّ	*chaddah*	Lorsque deux consonnes semblables se suivent, comme dans *jayyid*, *noubouwwah*, *^allama*, *Ar-Razzaq*, elles se prononcent comme une seule lettre doublée, la première avec un *soukoun*, la seconde avec la voyelle.
–	On peut utiliser un trait d'union pour différencier le lam de l'article défini comme dans *Al-'Islam*, ou pour marquer la prononciation du double lam comme dans *'il-la Hou* et comme pour distinguer le *dad* suivi du *ha'* du *dha'* comme dans *'ad-ha*.	